Sarlat
Périgord Noir
PN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN CLIMAT 24
Air Énergie Territorial

Programme d'actions 2020/2025

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	**X**
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

29 Janvier 2020

Avec le soutien financier de

Assistance à maîtrise d'ouvrage

SOMMAIRE

1. OBJET DU DOCUMENT **2**

2. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTIONS 2020-2025 **2**

3. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D'ACTION **2**

3.1. CONCERTATION DEPARTEMENTALE ET REGIONALE **2**
Journée de la Transition Énergétique n°1 3
Journée de la Transition Énergétique n°2 3
Réunion « Club-Climat » des collectivités 4

3.2. CONCERTATION LOCALE **4**
Comité de pilotage (COPIL) et commission élargie 4
Ateliers thématiques 6
Autres rencontres 10
Concertation des élus et du public 10

4. LE PLAN D'ACTION 2020-2025 **11**

4.1. AXE 1 – REDUIRE L'IMPACT CARBONE DES BATIMENTS **17**

4.2. AXE 2 – ORGANISER LA MOBILITE ET LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMET **31**

4.3. AXE 3 – CONCILIER URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ENERGIES RENOUVELABLES POUR UN TERRITOIRE DURABLE **47**

4.4. AXE 4 – PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITE **62**

4.5. AXE 5 – ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE **77**

4.6. AXE 6 – COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE **101**

5. LISTING DES ABREVIATIONS **114**

1. OBJET DU DOCUMENT

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir s'est engagée de manière volontaire dans la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial. La procédure réglementaire d'élaboration est donc respectée. Ce rapport présente le programme d'action 2020/2025 de l'intercommunalité sur la base :

- **Du diagnostic territorial (livre 1)**
- **De l'évaluation des potentiels et de la stratégie (livre 2)**

2. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTIONS 2020-2025

Le programme d'actions du PCAET est organisé autour de 6 axes principaux : bâtiment, mobilité, urbanisme et énergies renouvelables, ressources naturelles, l'économie locale, la communication et l'exemplarité.

22 actions seront mises en œuvre. Pour chacune d'elle, le porteur de l'opération, les partenaires financiers et techniques sont identifiés.

Certaines actions sont d'ores et déjà opérationnelles avec des objectifs et moyens clairement définis. Pour d'autres, les réflexions et concertations continueront dans les mois qui viennent : les projets inscrits consistent alors à formaliser des actions opérationnelles à venir. Ce travail se poursuit avec les intercommunalités engagées dans la démarche collective organisée par le SDE 24 pour tous les partenaires de périmètre départemental ou régional.

Le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, serviront à réorienter certains objectifs. Ce programme d'actions a en effet vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités d'actions qui se présenteront.

3. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D'ACTION

Le programme d'actions est le résultat d'une concertation entamée dès la finalisation du diagnostic avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux ou nationaux. Elle a permis de recueillir la vision de chacun sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le programme d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun.

Cette concertation a eu lieu à deux échelles :

- Une échelle « supra-EPCI », avec des événements dédiés aux partenaires intervenant sur l'ensemble des EPCI, à l'échelle départementale ou régionale. Elles ont été organisées par le SDE24.
- De façon plus importante à une échelle locale, celle de la Communauté de communes, visant les partenaires spécifiques à l'intercommunalité.

3.1. CONCERTATION DEPARTEMENTALE ET REGIONALE

Deux journées de concertation à l'échelle supra-EPCI se sont tenues depuis le début de la démarche, à l'initiative du SDE24.

Journée de la Transition Énergétique n°1

Une première journée réunissant les partenaires supra-EPCI a eu lieu le 13 décembre 2017 dans les locaux du SDE24 à Périgueux.

Cette journée visait à lancer la concertation avec la présentation du diagnostic à l'échelle départementale et l'organisation d'ateliers thématiques. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Énergie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières. Les acteurs présents étaient GrDF, Enedis, la Chambre des métiers, la Chambre du Commerce et d'Industrie, mais aussi le Département, la Région, l'ADEME et la Direction Départementale des Territoires.

Figure 1 : Présentation du diagnostic en plénière lors de la Journée de la Transition Énergétique n°1
source : site internet du SDE24

Journée de la Transition Énergétique n°2

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique le 28 juin 2018. Cette seconde journée de concertation faisait suite aux deux précédents événements et avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires. Étaient présents les acteurs de la rénovation énergétique (CAUE, SOLIHA, ADIL24, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, Artéé), de la vulnérabilité au changement climatique (avec la Chambre d'agriculture, le CRPF, la FD CUMA, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat), les acteurs de l'énergie (SEM Périgord énergie, SDE24 , ENEDIS, ENGIE, ENERCOOP).

Figure 2 : Échanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Énergétique n°2
De gauche à droite et de haut en bas : Atelier « Rénovation Résidentiel » - Atelier « Adaptation au changement climatique et vulnérabilité » - Atelier « « EnR électriques dont mobilité » - Entretien avec le Conseil Départemental
source : site internet du SDE24

Réunion « Club-Climat » des collectivités

Ce club, animé par le SDE24, réunit les élus et les services des 10 EPCI engagés dans la démarche.

Le 27 mars 2018, la première réunion a eu lieu et a permis aux collectivités d'avoir :

- Un retour d'expérience d'un territoire ayant déjà réalisé un PCET : le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté en visio-conférence son projet de PCET et sa révision en PCAET à travers la stratégie qu'il avait engagée et des exemples d'actions mises en place. Des conseils ont été prodigués aux collectivités de Dordogne quant au bon déroulement d'un projet de territoire tel que le PCAET.
- Un temps d'échanges sur les problématiques auxquelles chacune faisait face et les solutions mises en place localement pour répondre à ces problématiques.
- Des exemples d'actions qui pourraient figurer dans leur PCAET, choisies dans des retours d'expérience en matière de planification énergétique territoriale (PCET, TEPOS, etc).
- Les retours et avis de l'ADEME et de la DDT sur les points clés à prendre en compte pour la réussite des PCAET.

3.2. CONCERTATION LOCALE

Comité de pilotage (COPIL) et commission élargie

Deux instances ont été créés pour élaborer le PCAET : le comité de pilotage et la commission élargie.

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé de membres de l'intercommunalité (le Président de la Communauté de Communes, les élus intercommunaux référents au PCAET, la direction (DGS, Secrétaire générale, DST) et le responsable en charge du PCAET) et de partenaires (DREAL, ADEME, DDT, SDE24, Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Dordogne).

Le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises durant l'élaboration du PCAET :

- Le 15 octobre 2018, pour la présentation du diagnostic à Sarlat-la-Canéda
- Le 17 décembre 2018, pour la définition de la stratégie à Sarlat-la-Canéda
- Le 12 avril 2019, une seconde fois pour la définition de la stratégie à Sarlat-la-Canéda

Le tableau ci-dessous indique les membres présents à chaque réunion.

Type structure	Nom structure	COPIL 15/10/2018	COPIL 17/12/2018	COPIL 12/04/2019
CCSPN	Président	Présent	Présent	Présent
	Elus référents PCAET	Présent	Présent	Présent
	Direction	Présent	Présent	Présent
	Responsable en charge du PCAET	Présent	Présent	Présent
Partenaires	DDT	Présent	Présent	Présent
	SDE24	Présent	Présent	Présent
AMO	MT Partenaires	Présent	Présent	Présent

Tableau 1 : Liste des structures présentes pour les COPIL

- **La commission élargie**

Cette commission est constituée des membres du COPIL et élargie aux partenaires (chambres consulaires, organismes privés, associations, etc..) en charge des actions du PCAET.

La commission élargie Plan Climat s'est réunie à deux reprises durant l'élaboration du PCAET :

- Le 12 novembre 2018, pour la présentation du diagnostic à Sarlat-la-Canéda
- Le 20 janvier 2020, pour la validation du Programme d'actions à Sarlat-la-Canéda.

Le tableau ci-dessous indique les membres présents à chaque réunion.

Type structure	Nom structure	Commission élargie 12/11/2018	Commission élargie 20/01/2020
CCSPN	Président	Présent	Présent
	Elus référents PCAET	Présent	Présent
	Direction	Présent	Présent
	Responsable en charge du PCAET	Présent	Présent
Partenaires du COPIL	DDT	Présent	Présent
	CD		Présent
	DREAL	Présent	
	SDE24	Présent	Présent
Partenaires élargis	CIAS SPN	Présent	
	Dordogne Habitat	Présent	
	CAUE 24	Présent	Présent
	CCI	Présent	
	Chambre d'agriculture	Présent	Présent
	ENEDIS	Présent	Présent
	GRDF	Présent	
	Syndicat mixte SCOT PN	Présent	
	Office de tourisme	Présent	Présent
	SICTOM		Présent
	CRPF Nouvelle Aquitaine	Présent	Présent
AMO	MT Partenaires	Présent	Présent

Tableau 2 : Liste des structures présentes pour les Commissions élargies

Ateliers thématiques

Parallèlement à l'ogranisation de COPIL et de commission elargie, la collectivité à souhaité mettre en œuvre des ateliers thématiques afin d'assurer une réelle concertation sur son territoire.

4 ateliers se sont tenus entre avril et septembre 2019, chacun sur une thématique différente. Ils ont regroupé les représentants de la Communauté de communes, l'assistance à maitrise d'ouvrage et toutes les acteurs locaux en lien avec la thématique traitée. Chaque atelier a abordé un thème majeur du PCAET. L'objectif était de connaître le point de vue de chaque acteur et leur niveau d'implication dans la question de la transition énergétique et écologique afin de co-construire le projet. Le partage des orientations stratégiques a permis de les affiner.

Les opérations des acteurs du territoire pouvant être intégrés dans le programme d'actions de l'intercommunalité ont été repérés. Certains projets ont par ailleurs émergé.

○ Atelier méthanisation du 30 avril 2019

Lors de l'atelier « méthanisation », un rappel des éléments du diagnostic a été présenté puis un temps d'échange a eu lieu, afin de faire un bilan des actions réalisées ou en cours.

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger telles que :

- Recenser les agriculteurs qui seraient susceptibles d'être intéressés par le développement de la méthanisation, en fonction de leur âge et du type d'exploitation, sur le territoire de la CCSPN et des communautés de communes riveraines. Il sera possible ensuite de les convier à une réunion d'information sur ce thème en présence des agriculteurs gestionnaires du méthaniser de Marcillac Saint Quentin.
- Approcher la grande distribution et les gestionnaires des restaurants collectifs afin de connaitre leurs problématiques et obligations en termes de gestion des déchets alimentaires, ainsi que leur position sur le développement de la mobilité propre de leurs transporteurs.
- Organiser une rencontre et visite sur le site du lycée agricole de Coulounieix Chamiers.

Catégorie d'acteurs	Acteurs présents
CCSPN	Elus référents PCAET
	Direction
	Responsable en charge du PCAET
Partenaires/professionnels	Chambre d'agriculture
	GRDF

Tableau 3 : Liste des structures présentes pour l'atelier méthanisation

○ Atelier ENR du 27 mai 2019

Lors de l'atelier « énergies renouvelables », un rappel des éléments du diagnostic et de quelques actions possibles sur cette thématique ont été présentés par le bureau d'étude MT Partenaires.

Suite à cela, un temps d'échange a eu lieu, afin de faire un bilan des actions réalisées, en cours et possibles dans le cadre du PCAET. Cet atelier a porté sur trois types d'ENR.

Concernant la géothermie, le débat a abordé le sujet du potentiel géothermique du territoire et du manque de personnel qualifié pour l'exploiter.

Au niveau régional, un projet d'accord est en cours entre le BRGM, l'Ademe et la Région afin que le BRGM intervienne en amont des projets pour analyser le potentiel géothermique, via une étude de préfaisabilité, pour les bâtiments publics. Il existe par ailleurs un appel à projet régional « Chaleur renouvelable » (géothermie, chaufferie bois et solaire thermique).

Selon le BRGM, une montée en compétence des bureaux d'études et des espaces info énergie est nécessaire, en effet une seule entreprise est qualifiée sur le territoire : Qualiforage (elle se situe à Journiac). Le BRGM a également rappelé qu'il mettait à disposition des bureaux d'études des outils pour réaliser des calculs sur son site.

Grâce à la convention « Paquet Energie », le SDE24 accompagne la collectivité sur le développement du solaire photovoltaïque (PV) au travers de plusieurs actions : suivi des consommations, étude technique des bâtiments, certificats d'économie d'énergie... que ce soit sur l'éclairage public ou les bâtiments communaux. C'est dans ce cadre qu'un cadastre solaire a été réalisé sous la forme d'une cartographie du potentiel solaire des bâtiments, permetant de connaitre ainsi la rentabilité énergétique et donc économique de la pose d'un système solaire thermique ou photovoltaïque.

L'association « Energie citoyenne du Périgord » qui s'appuie sur l'association CIRENA, l'émanation d'Energie Partagée en Aquitaine, souhaite également accompagner la collectivité dans le domaine du photovoltaïque. Actuellement, l'association recherche des terrains/friches pour installer une centrale photovoltaïque (des échanges ont lieu en réunion sur la possibilité de prévoir en amont ces projets dans le PLUi) et souhaite travailler avec les élus locaux afin de louer symboliquement les toitures des bâtiments publics pour y installer des panneaux.

La Chambre d'Agriculture mène différentes actions en lien avec le plan climat ; sur la séquestration du carbone (couverts végétaux, intercultures, haies, diminution du travail du sol etc..), et notamment celle d'encourager le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles neufs avec comme objectif un bâtiment agricole par commune équipé de toiture photovoltaïque d'ici 2022.

Avec le plan bois énergie en Dordogne, les projets peuvent profiter d'une expérience de 20 ans ce qui facilite leur mise en œuvre. Il existe 45 chaudières bois sur le département.

Seuls écueils du moment, il faut que les collectivités se regroupent pour mobiliser les aides de l'Ademe et de la Région sur ces projets et il est nécessaire d'augmenter les postes de production Bois énergie pour développer l'exploitation de la forêt comme ressources (granulés et plaquettes forestières).

Catégorie d'acteurs	Acteurs présents
CCSPN	Elus référents PCAET
	Direction
	Responsable en charge du PCAET
Collectivités territoriales / État	DDT
	Département
Partenaires/professionnels	Chambre d'agriculture
	Energies Citoyennes du Périgord
	CTPN
	BRGM
	ENEDIS
Observateurs	CC Vallée de l'Homme
AMO	MT Partenaires

Tableau 4 : Liste des structures présentes pour l'atelier aménagement, mobilité et grand ENR

- **Atelier mobilité et économie durable du 27 mai 2019**

Lors de l'atelier « mobilité et économie durable », un rappel des éléments du diagnostic et de quelques actions possibles sur cette thématique ont été présentés par le bureau d'étude MT Partenaires.

Suite à cela, un temps d'échange a eu lieu, portant notamment sur le bilan des actions réalisées, des actions en cours et des actions possibles dans le cadre du PCAET. Plusieurs thèmes ont pu être abordés tels que :

- Les déplacements doux
- Les transports en commun
- Le covoiturage
- Les véhicules électriques et GNV
- La limitation de la mobilité

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Réaliser une carte globale indiquant les parkings (dont ceux pour vélo), covoiturages, gare, ligne bus, borne de recharge électrique, etc…
- Faire appel à un Bureau d'étude afin d'étudier les déplacements à vélo sur le territoire et selon les saisons.
- Réaliser une étude plus large sur la gestion multimodale des déplacements
- Développer les zones partagées (vélo, piéton, voiture)
- Mettre en place un groupe de travail sur un plan d'action vélo
- Recueillir le retour d'expérience d'autres villes qui ont développé le vélo (villes citées : Périgueux, Libourne, Bergerac)
- Réfléchir à des parkings covoiturage – vélo
- Créer un événement « Sarlat sans voiture » en impliquant les commerçants, en début ou fin de saison touristique
- Optimiser le Sarlat Bus, réfléchir notamment sur les horaires, et les arrêts dans le cadre du renouvellement du marché. L'objectif étant de pouvoir dans le nouveau contrat, s'adapter chaque année aux besoins évolutifs de la population en termes de déplacement.
- Étudier la mise en place d'un bus entre Sarlat et Lascaux.
- Sensibiliser aux différents modes de déplacements ou limiter ces mêmes déplacements est essentiel
- Mettre en place un groupement d'achat pour particuliers pour les véhicules électriques et GNV
- Partager des véhicules au sein d'une commune
- Créer des lieux partagés qui créeraient de l'attractivité économique dans les villages (phénomène des tiers lieux)
- Développer des hameaux sur un seul axe pour faciliter les transports en commun
- Mettre en place l'affichage dynamique des parkings. Une réflexion est en cours par l'office du tourisme avec une application mobile afin d'indiquer aux personnes le nombre de places disponibles dans chaque parking et limiter ainsi des déplacements inutiles vers le cœur de ville

Catégorie d'acteurs	Acteurs présents
CCSPN	Elus référents PCAET
	Direction
	Responsable en charge du PCAET
Collectivités territoriales / État	Syndicat mixte du SCOT du Périgord Noir
	Mairie de Sarlat (éducation et patrimoine)
Partenaires/professionnels	CTPN
	Office de tourisme
Observateurs	CC Vallée de l'Homme
AMO	MT Partenaires

Tableau 5 : Liste des structures présentes pour l'atelier économie tourisme

- **Atelier forêt du 17 septembre 2019**

De même, lors de l'atelier « forêt », un rappel des éléments du diagnostic a été fait. Un temps d'échange a eu lieu, portant notamment sur les thématiques suivantes :

- L'exploitabilité de la forêt
- Le dépérissement des châtaigniers
- Les certifications PEFC ou FSC
- Le Plan Simple de Gestion (PSG) et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
- Les interactions rivière-forêt
- Les zones humides
- La gestion de la forêt : méthodologie de coupe du bois
- Le morcellement et la privatisation de la forêt
- Les aides financières existantes et le label bas carbone
- L'accompagnement des propriétaires forestiers à la gestion durable
- La lutte contre les incendies
- L'utilisation du bois local
- La filière bois-énergie
- La communication, formation, les métiers de la forêt et du bois

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Le suivi de l'évolution de l'état de la population de châtaigniers qui pourrait se faire grâce aux images satellites sentinelles
- La mise en place d'un groupe de travail regroupant les techniciens rivières avec les techniciens forêt des différentes instances afin d'échanger sur la gestion des ripisyles et boisements alluviaux, (interactions, problématiques et solutions possibles)
- Faire de la publicité pour inciter la compensation carbone sur le territoire
- Favoriser le local au niveau des politiques d'achat
- Communiquer sur le guide « le bois d'ici dans tous ses usages » et réfléchir au projet d'annuaire

- Renforcer la communication en général entre tous les partenaires sur les possibilités de financement, formation, accompagnement, auxquels peuvent prétendre les propriétaires forestiers.
- La promotion des formations organisés pour les propriétaires forestiers

Catégorie d'acteurs	Acteurs présents
CCSPN	Elus référents PCAET
	Direction
	Responsable en charge du PCAET
Collectivités territoriales / État	CD 24
	Département
Partenaires / professionnels	CRPF
	CNPF
	CTPN
	Chambre d'agriculture
	FD Cuma de la Dordogne
Observateurs	CC Vallée de l'Homme
AMO	MT Partenaires

Tableau 6 : Liste des structures présentes pour l'atelier forêt

Autres rencontres

Des rendez-vous complémentaires ont eu lieu sur la durée d'élaboration du PCAET, notamment avec le SDE24, le CAUE, la Chambre d'Agriculture, le Pays Périgord Noir, le CIAS, Coop&Bat, le SICTOM, l'association Dorémi, Avenir Sarlat, l'AIS, le Collectif Transition Périgord Noir, etc.

Par ailleurs, plusieurs échanges ont eu lieu entre l'intercommunalité et celle de Vallée de l'Homme qui partagent beaucoup d'enjeux. L'objectif était d'échanger sur les pratiques et d'envisager de co-construire des actions dans les domaines où la mutualisation semble pertinente tel que le covoiturage, la rénovation energétique et la gestion de la forêt par exemple.

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a ainsi organisé avec la Communauté de communes Vallée de l'Homme des réunions techniques sur le thème de la rénovation energétique et notamment concernant l'appel à projet Facilaréno (le 18 juin et le 15 novembre 2019) en présence des élus, techniciens et acteurs concernés par la démarche.

La collectivité s'est également rendue à des ateliers animés par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme dans le cadre de son PCAET

- Le 17 janvier 2019, pour l'atelier aménagement, mobilité et grand ENR
- Le 17 janvier 2019, pour l'atelier biodiversité, ressource et risques naturels
- Le 18 juin 2019, pour l'atelier rénovation et performance énergétique

Concertation des élus et du public

La collectivité a organisé un séminaire de concertation à destination des élus le 07 octobre 2019 où étaient conviés tous les élus de la communauté de communes. Plusieurs structures extérieures sont intervenues pour éclairer les réflexions (Acclimaterra, CAUE, association citoyenne, MT Partenaires, etc.). (29 personnes ont participé à ce séminaire).

Le 09 décembre 2019, la collectivité a organisé deux ateliers de concertation, l'un à destination des agents et un second avec la population. Trois thèmes ont été abordés : la rénovation énergétique et l'intégration des énergies renouvelables, la mobilité et les ressources naturelles. Les comptes rendus de ces ateliers ont permis d'obtenir une liste de proposition d'actions le plus exhaustif possible dont concertaines ont pu être intégrées dans le plan d'action du PCAET. (Au total, 43 personnes ont participé à l'un des deux ateliers).

4. LE PLAN D'ACTION 2020-2025

Cette concertation a permis d'établir un plan d'actions structuré en six grands axes :

- Limiter les consommations énergétiques des bâtiments
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser une mobilité durable
- Encourager les activités économiques durables
- Gérer durablement les ressources
- Communiquer et faire preuve d'exemplarité

21 actions sont réparties à l'intérieur de ces axes. Elles sont diverses allant de projets d'investissement au développement d'outils de communication. Le tableau ci-dessous les récapitule. Les pages suivantes en donne le détail.

1		**Réduire l'impact carbone des bâtiments**
1.1		**Soutenir la rénovation énergétique de logements et la construction de qualité auprès des habitants**
	1.1.1	Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat
	1.1.2	Lutter contre la précarité énergétique
	1.1.3	Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements
1.2		**Réduire les émissions GES et la consommation énergétique du patrimoine public**
	1.2.1	Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi
	1.2.2	Définir un programme de rénovation de qualité du parc public
	1.2.3	S'engager sur des constructions exemplaires
	1.2.4	Créer une cellule technique d'accompagnement au développement de projets publics
	1.2.5	Viser une performance environnementale de l'éclairage public
1.3		**Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité**
	1.3.1	Mettre en œuvre le programme FACILARENO (rénovation énergétique globale complète par groupement d'entreprise formé en chantier réel)
	1.3.2	Former des professionnels
	1.3.3	Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés
2		**Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement**
2.1		**Optimiser les transports en commun**
	2.1.1	Retravailler les horaires du Sarlat bus
	2.1.2	Aider à la mise en place de navettes et conforter les existantes
	2.1.3	Optimiser les dessertes (lignes de bus estivaux supplémentaires, bus scolaires à disposition du grand public, …)
	2.1.4	Se mobiliser pour le maintien et l'amélioration des voies ferrées (ainsi que la concordance des horaires bus-train)
2.2		**Inciter à la pratique du vélo**
	2.2.1	Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat (sécuriser, développer et mailler les pistes cyclables)
	2.2.2	Mettre en place la Véloroute Voie Verte
	2.2.3	Mettre en place des itinéraires cyclo-route
	2.2.4	Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire
	2.2.5	Développer la location du vélo électrique ou hydrogène
	2.2.6	Développer l'utilisation du vélo électrique (acquisition pour personnel, subvention pour particulier)
	2.2.7	Développer des parkings vélos (sur les parkings existants et nouveaux projets)
	2.2.8	Mettre en place une bicycletterie solidaire
	2.2.9	Relancer une animation autour du vélo
2.3		**Penser la mobilité autrement**
	2.3.1	Lancer une animation sur la mobilité à l'échelle du Pays
	2.3.2	Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire
	2.3.3	Développer les parkings relais de covoiturage
	2.3.4	Etudier la mise à disposition de voiture pour les professionnels, les associations et les

		habitants
	2.3.5	Renouveler ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone
	2.3.6	Elaborer une carte interactive sur les mobilités
	2.3.7	Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal
	2.3.8	Favoriser le commerce ambulant pour les communes
3		**Concilier urbanisme, environnement et énergies renouvelables pour un territoire durable**
3.1		**Évaluer et utiliser le potentiel ENR du territoire**
	3.1.1	Réaliser un cadastre solaire sur l'ensemble de la communauté de communes (bâtiments publics et bâtiments privés)
	3.1.2	Développer le solaire avec l'association citoyenne
	3.1.3	Déployer le photovoltaïque en secteur agricole
	3.1.4	Étudier le développement de la méthanisation auprès du secteur agricole et de la grande distribution
	3.1.5	Inciter l'étude d'opportunité d'intégration des énergies renouvelables dans les projets publics
	3.1.6	Faire connaître la géothermie
	3.1.7	Inciter à l'intégration d'une source d'énergie renouvelable pour les bâtiments (privés, commerciaux, association)
3.2		**Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique**
	3.2.1	Adapter le réseau électrique
	3.2.2	Adapter le réseau de gaz
3.3		**Mettre en œuvre un urbanisme durable**
	3.3.1	Participer à l'élaboration du SCOT du Pays de Périgord Noir
	3.3.2	Élaborer et mettre en œuvre un PLUI durable
4		**Protéger les ressources naturelles et la biodiversité**
4.1		**Protéger la ressource en eau potable et les zones humides**
	4.1.1	Préserver la ressource en eau potable
	4.1.2	Financer des récupérateurs d'eau de pluie
	4.1.3	Quantifier et optimiser la ressource en eau et notamment dans le secteur agricole
	4.1.4	Restaurer et entretenir des cours d'eau
	4.1.5	Gérer durablement les zones humides
4.2		**Valoriser la forêt**
	4.2.1	Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements
	4.2.2	Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale
	4.2.3	Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide
4.3		**Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire**
	4.3.1	Lutter contre les îlots de chaleur et l'inconfort thermique estival
	4.3.2	Anticiper les risques incendie
	4.3.3	Limiter le risque inondation
	4.3.4	Lutter contre la prolifération du moustique tigre
	4.3.5	Adapter la gestion des nouveaux espaces verts au changement climatique
5		**Accompagner l'économie du territoire vers la transition**

		écologique
5.1		**Adapter l'agriculture au changement climatique**
	5.1.1	Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs
	5.1.2	Adapter les cultures au climat
	5.1.3	Faire connaitre la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques
	5.1.4	Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio
	5.1.5	Encourager la mise en place d'une filière chanvre
5.2		**Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement**
	5.2.1	Établir un diagnostic et un suivi de la part d'approvisionnement local et bio de la restauration collective publique
	5.2.2	Former à la cuisine des produits de saisons et bio (population et personnel des cantines)
	5.2.3	Développer la production maraîchère
	5.2.4	Étudier la faisabilité de la création d'une légumerie sur le territoire communautaire
	5.2.5	Sensibiliser les acteurs du territoire à la résilience alimentaire et à la mise en place d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT)
5.3		**Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique**
	5.3.1	Faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et sensibilisation
	5.3.2	Concerter la grande distribution sur leurs démarches écoresponsables
	5.3.3	Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches écoresponsables
5.4		**Contribuer à la réduction des déchets**
	5.4.1	Inciter au compostage
	5.4.2	Recycler et valoriser les mégots
	5.4.3	Réduire la quantité de déchets enfouis
	5.4.4	Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements
	5.4.5	Optimiser la gestion des déchets végétaux
	5.4.6	Soutenir l'économie circulaire et le recyclage
5.5		**Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement**
	5.5.1	Mettre en place une politique de tourisme durable
	5.5.2	Inciter les touristes à limiter leurs impacts environnementaux
	5.5.3	Adopter une démarche exemplaire au sein de l'office du tourisme Sarlat Périgord Noir
5.6		**Soutenir la filière bois**
	5.6.1	Mieux structurer la filière bois sur le territoire
	5.6.2	Étude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord
6		**Communiquer et faire preuve d'exemplarité**
6.1		**Piloter le PCAET**
	6.1.1	Animer l'ensemble des acteurs du PCAET
	6.1.2	Suivre l'avancement du Plan d'action
	6.1.3	Participer aux évènements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI
	6.1.4	Faire une évaluation au bout de 3 ans

6.2		**Communiquer et concerter autour du PCAET**
	6.2.1	Créer une plaquette sur le PCAET
	6.2.2	Participer aux manifestations nationales autour de l'environnement et de la transition énergétique
	6.2.3	Organiser des ateliers thématiques (de formation et/ou sensibilisation)
	6.2.4	Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées (visites avec élus, …)
	6.2.5	Soutenir les acteurs locaux engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique
6.3		**Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité**
	6.3.1	Développer l'éco-conduite et le covoiturage en interne
	6.3.2	Diminuer les déchets en interne
	6.3.3	Renforcer la politique d'achats responsables
	6.3.4	Mettre en œuvre le "nettoyage Sain" et les "crèches saines"
	6.3.5	Renforcer l'éco communication et les éco manifestations
	6.3.6	Engager une démarche de sobriété numérique

Chaque action est décrite dans une fiche. Ci-dessous est présentée la grille de lecture de la fiche.

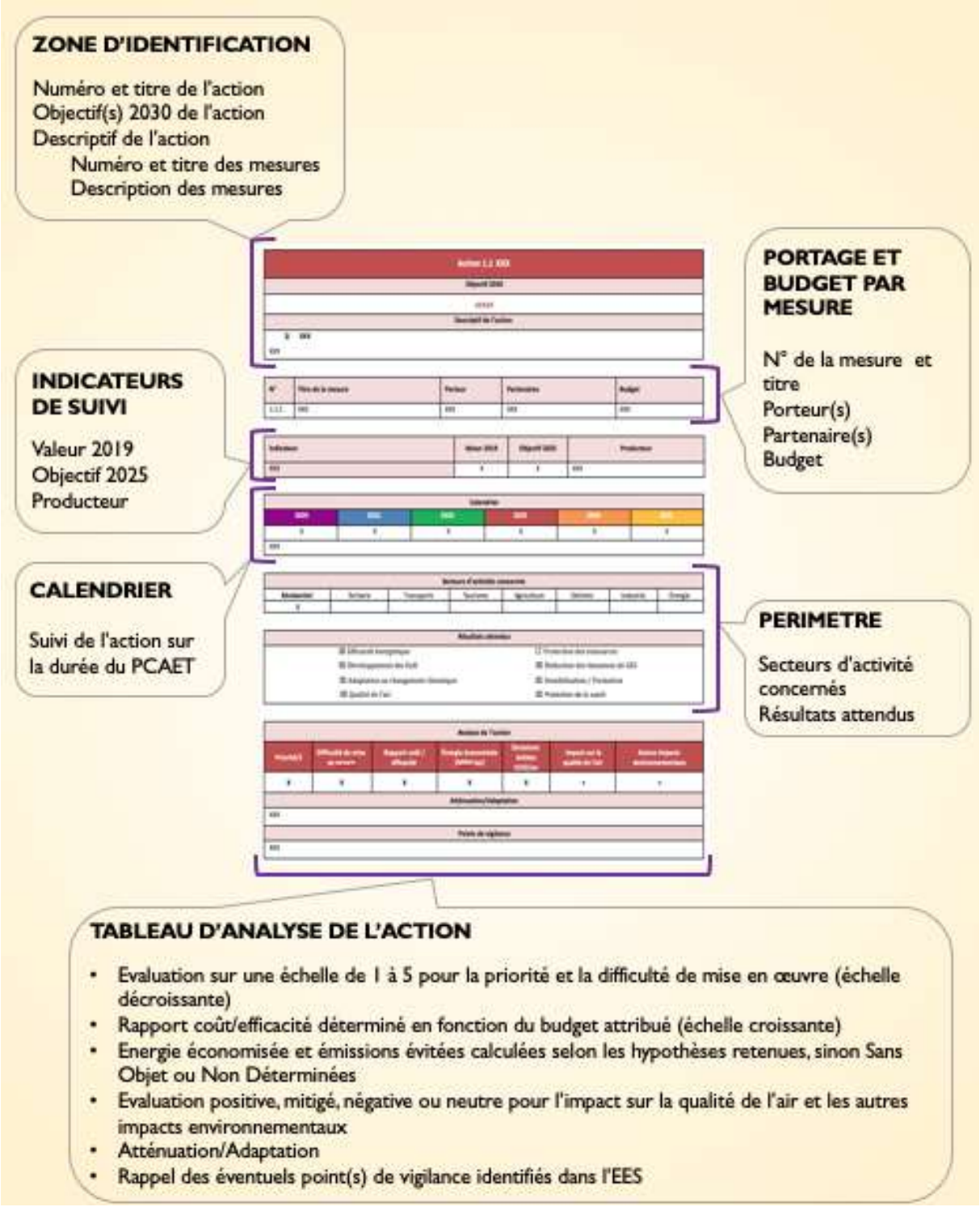

Figure 3 : Grille de lecture des fiches action

4.1. AXE 1 – REDUIRE L'IMPACT CARBONE DES BATIMENTS

Les bâtiments résidentiels représentent 44% des consommations d'énergie (1er poste) et 24% des émissions de GES (2ème poste) sur le territoire.

La CCSPN comprend 9 578 logements dont 7 913 résidences principales. Selon la modélisation de l'AREC la consommation moyenne par résidence du territoire est élevée (26 000 kWh EF/an). Elle est supérieure aux ratios départementaux et régionaux. L'explication de ce ratio se trouve certainement dans la typologie des logements. En effet sur le territoire 75% des logements sont individuels et la majorité correspondent à de grandes habitations de plus de 5 pièces.

Le chauffage constitue l'usage le plus consommateur (135 GWh/an)

Action 1.1 Soutenir la rénovation énergétique de logements et la construction de qualité auprès des habitants

Objectif 2030

15% des logements réalisent une rénovation qui diminue de 35% leur consommation, hors électricité spécifique (soit 120 logements / an)

Descriptif de l'action

Les acteurs accompagnant les particuliers pour la construction de leur logement ou leur rénovation sont nombreux, que ce soit sur le plan technique ou financier. On constate un manque de lisibilité des missions de chacun ainsi que des aides financières.

La Communauté de communes souhaite soutenir les habitants dans leur projet en favorisant l'accès à un accompagnement de qualité et à des conseils ciblés. Pour cela un programme d'amélioration de l'habitat sera mis en place. Ce programme sera accompagné par un travail en parallèle de sensibilisation de l'ensemble des habitants aux écogestes et d'incitation à la rénovation. Enfin ceci sera complété par un travail de lutte contre la précarité énergétique. Le prix des énergies étant amené à augmenter, il est vital d'aider les plus démunis.

1) Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH ou autre)

Ce programme accompagnera d'un point de vue technique et financier les projets de rénovation du logement des habitants.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2019 afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dernier : quel périmètre géographique et quels objectifs (diminution de la consommation énergétique, détection et traitement de l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements pour les personnes âgées, etc.). Cette étude a pour périmètre la Communauté de communes ainsi que 2 Communautés de communes voisines : Vallée de l'Homme et Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort.

2) Lutter contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un enjeu de société majeur qui nécessite d'être bien compris afin d'y apporter des solutions adaptées. Pour appréhender au mieux celle-ci, la Communauté de communes a signé une convention avec le SDE24 et ENEDIS. A l'aide de son outil Précariter® ENEDIS s'engage a produire des indicateurs à partir des données statistiques pour éclairer la collectivité sur les profils de personne en précarité énergétique sur son territoire.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) lui détecte les habitants en situation de précarité énergétique via l'accompagnement de menages en situation d'impayés, débouchant sur des entretiens individuels et éventuellement des visites à domicile. Ces visites permettent de faire un premier état des lieux et de prodiguer des premiers conseils. L'objectif est de pouvoir, en attendant la mise en place de l'OPAH, organiser un lien avec SOLIHA pour faciliter le traitement des dossiers pouvant permettre la rénovation des logements.

La CIAS prévoit également de renouveler l'action de sensbilisation des partenaires à la précarité énergétique menée par le passé.

Depuis 2018, le chèque énergie est attribué chaque année en fonction des revenus et de la composition du foyer automatiquement. Il aide les bénéficiaires à payer leurs factures d'énergie ou les travaux de rénovation énergétique. D'autres dispositifs seront peut-être mis en place.

Les compagnons batisseurs sont une association régionale qui intervient sur deux plans :

- Technique, en aidant les personnes en difficulté à entreprendre des travaux de rénovation énergétique pour leur logement (isolation, ventilation, chauffage,…)
- Social, en permettant l'insertion sociale et professionnelle des personnes aidant aux travaux

Les premiers chantiers réalisés en Dordogne datent de 2018 et un « Bricobus » tourne sur le département. En pratique, les compagnons bâtisseurs pourront intervenir pour accompagner des familles préalablement identifiées par l'OPAH. Il sera nécessaire de signer une convention avec eux avant, comme cela est mis en place sur Périgueux.

3) Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements

La sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales aura lieu à travers différentes actions complémentaires à l'OPAH :

- Mise en place d'un espace info energie par la CCSPN (animé par le CAUE depuis juin 2019, une fois par mois)
- Organisation de Mini-conférences thématiques par la CCSPN et animées par le CAUE (1/ Rénovation Thermique des murs en pierre 2/ Traiter les problèmes liés à l'humidité 3/ Ventilation, bien choisir sa VMC 4/ Être bien chez soi et en bonne santé)
- Réalisation de diagnostic socio-tecniques dans les logements par le CIAS, préconisations des bons gestes et orientation éventuelle des personnes voulant faire des travaux d'économie d'énergie dans leur logement vers les bons opérateurs (cf. Mesure 2).
- Animation autour d'un logement témoin(éco-logement mobile) par le CIAS
- Réalisation d'ateliers thématiques dédiés à la population (cf action 6.2)

Lors de ces actions seront notamment abordés les sujets suivants :

- Remplacement des chaudières fioul par des EnR
- Solution pour le confort d'été (protections solaires extérieures, stratégies d'isolation avec ajout d'inertie, ventilation naturelle et surventilation nocturne...)
- Qualité de l'air intérieur (revêtements sols et murs, produits ménagers, meubles…)
- Humidité, ondes…

Avec l'augmentation de la température et des périodes de canicules, la problématique du confort d'été va prendre de plus en plus d'importance. Un des risques est que les personnes résolvent ce problème en mettant en place des climatisations ce qui va augmenter les consommations d'électricité. Il est nécessaire de les sensibiliser à ce risque et de les accompagner sur des solutions alternatives.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
1.1.1	Mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat	CCSPN	Département / Soliha / Artée	Etude préopérationnelle en cours – 12 k€ Animation OPAH : 50k€
1.1.2	Lutter contre la précarité énergétique	CCSPN/CIAS	CIAS / SDE24 / ENEDIS	Sans objet
1.1.3	Accompagner les habitants à diminuer leurs consommations	CCSPN/CIAS	CAUE / CIAS / Dordogne	Frais pris en charge par la CCSPN

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
	énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de leurs logements		Habitat	EIE: 7 560€ / an (12 permanences) Mini-conférence particulier (630€ la conférence)

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Gain énergétique GWh	0	8	AREC
Émissions de CO2 évitées teq CO2	0	1	AREC
Nombre de dossiers soutenus par le programme (OPAH)	0	ND	Animateur programme
Montant des travaux k€TTC réalisés dans le cadre du programme (OPAH)	0	ND	Animateur programme
Nombre de bâtiments rénovés dans le cadre du programme (OPAH)	0	ND	Animateur programme
Indicateurs Précarité (nombre de ménages en situation de précarité énergétique)	546	ND	Outil Précariter
Nombre de personnes reçues sur les permanences conseils	27 (avec un début mi 2019)	48 / an	CCSPN
Nombre d'animations autour du logement témoin	ND	ND	CIAS

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Fin étude pré-opérationnelle du programme d'amélioration de l'habitat : mars 2020

Début du programme d'amélioration de l'habitat : fin 2020

Rapport Précariter® : tous les ans à partir de 2019

Mini conférence animée par le CAUE : 2021

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
X							

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réduction des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☒ Qualité de l'air	☒ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	**3**	**4**	**1400**	**180**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation

Les éléments d'adaptation feront partie intégrante des conseils : intégration de la nature au bâtiment et du maintien de l'équilibre biologique (toiture végétalisée pour optimiser la gestion des ruissellements, murs végétaux pour réguler la température…), choix des matériaux pour optimiser le confort d'été etc.

Points de vigilance

Afin de limiter les impacts négatifs potentiels des matériaux sur la qualité de l'air et liés à la production, des orientations seront données vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, recyclés, agro matériaux etc.) et sains pour l'habitat.

Le recyclage des déchets BTP s'effectue en dehors du territoire et nécessite des trajets en camions, ce qui augmente la quantité d'émissions de GES.

Action 1.2 Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et la consommation énergétique du patrimoine public

Objectif 2030

Tendre vers un patrimoine public exemplaire d'un point de vue environnemental et energétique

Descriptif de l'action

Que ce soit pour des raisons environnementales, économiques ou d'exemplarité, l'action de réduction des consommations du patrimoine public est une action incontournable d'un PCAET y compris pour des territoires ruraux.

Cette action regroupe les mesures qui peuvent être mises en place sur ce patrimoine, que ce soit au niveau des bâtiments ou de l'éclairage public, pour le neuf ou la rénovation.

1) Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi

Tout d'abord il est indispensable que les collectivités aient une bonne connaissance des consommations de leurs bâtiments et les suivent. C'est l'élément primordial afin de pouvoir optimiser ses consommations via notamment : une situation de référence, des alertes en cas de dérive, la vérification de l'atteinte des objectifs de travaux…

Le service Energies du SDE24 peut accompagner les communes et EPCI sur ce point. Ce service propose plusieurs prestations de conseil dont un bilan des consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité, mis à jour annuellement.

Une convention de partenariat a été signée, entre le SDE24 et la CCSPN, avec une prise d'effet au 1er janvier 2017 et une durée de 4 ans renouvelable. Toutefois chaque commune doit également adhérer au service (sans frais) par une convention spécifique. En 2018, 9 communes sur les 13 étaient adhérentes au service.

Pour compléter la connaissance, ENEDIS met à disposition de chaque collectivité une application gratuite « Espace Collectivités Locales », qui permet à chaque mairie ou intercommunalité d'accéder aux informations travaux sur son périmètre, aux données cartographiques de son réseau électrique, aux informations sur les coupures, au déploiement des compteurs Linky, aux données de consommations des compteurs pour lesquels la collectivité est titulaire des contrats….

2) Définir un programme de rénovation de qualité du parc public (engagement sur suivi)

Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV, plusieurs collectivités ont réalisé récemment des actions de rénovation sur leurs bâtiments, par exemple :

- Rénovation énergétique de plusieurs écoles communales, et de bâtiments publics type mairie, salle des fêtes ou logements communaux.
- Réduction de la consommation énergétique d'équipements sportifs (régulateurs de chauffage, détecteurs de présence)
- Remplacement des installations de productions de chauffage pour certains batiments communaux, dont par exemple la mise en place d'une chaudifère bois sur un micro réseau (Vezac).

Il s'agit ici de continuer à rénover le patrimoine public et à suivre ces rénovations afin de s'assurer de

l'atteinte de leurs objectifs.

L'adhésion de la Collectivité aux services Energies du SDE24 permet un accompagnement des projets de la façon suivante :

- Visite sur site de bâtiments et analyse thermographique
- Réalisation de diagnostics chiffrés pour la rénovation de bâtiments publics. Deux prestations vont prochainement être proposées :
- Diagnostic renforcé de performance énergétique : état des lieux énergétique (enveloppe et équipement) dont l'objectif est d'alimenter la réflexion des collectivités sur leurs potentiels futurs travaux
- Audit énergétique : programmes d'économies d'énergie chiffrés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique (et les budgets) que la collectivité se fixera
- Valorisation des travaux de rénovation énergétique des collectivités sous forme de Certificats d'Economie d'Energie

3) S'engager sur des constructions exemplaires

Les communes et la Communauté de communes s'engagent dans leurs projets de constructions neuves à aller au maximum de leur moyens vers des opérations exemplaires :

- Augmenter la performance énergétique du bâti,
- Intégrer les ENR (solaire thermique, géothermie…),
- Optimiser la gestion de l'eau (augmenter le % de surface non imperméabilisée, récupération d'eau de pluie, choix d'essences minimisant le besoin en eau…),
- Intégrer des éléments permettant de se prémunir contre les fortes chaleurs estivales (ajout d'inertie dans l'isolation…) et d'améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Privilégier les matériaux biosourcés,
- Faciliter les flux piétons….

4) Créer une cellule technique d'accompagnement au développement de projets publics

Une cellule technique composée des services techniques communautaires, du SDE24, la FDCuma, le CAUE, ATD et autres intervenants au besoin, sera créée.

Cette cellule aura pour mission d'étudier les projets avec les élus afin de tendre vers des bâtiments plus exemplaires, faibles consommateurs en énergie et d'inciter au développement des ENR.

5) Viser une performance environnementale de l'éclairage public

L'éclairage public compte peu dans la consommation d'énergie globale d'un territoire. Toutefois, sa part dans les consommations toutes énergies confondues d'une commune peut être significative. De plus il a également un impact sur la biodiversité notamment en contrariant les rythmes biologiques.

Il est possible de diminuer drastiquement ses consommations tout en maintenant son objectif principal à savoir assurer la sécurité des personnes. Plusieurs communes ont dores et déjà remplacé leurs luminaires Boules (Sarlat La Caneda, Tamnies, Sainte Nathalène…).

En matière d'éclairage, le SDE24 est maître d'ouvrage des opérations pour les communes qui lui ont transféré la compétence (maintenance et renouvellement du réseau). Le rythme du renouvellement

du réseau est de 4% par an, soit un renouvellement complet en 30 ans.

Les communes et notamment la ville de Sarlat pourront entreprendre une démarche de reconnaissance de leur bonne gestion de l'éclairage public en participant au Label "Villes et villages étoilés".

Le PLUi par le biais des OAP fixe un objectif à atteindre : dès qu'il y a un nouvel éclairage public il doit être alimenté par une ENR.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
1.2.1	Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi	SDE24	CCSPN/ Communes	Adhésion de la CCSPN au service « Paquet énergie » du SDE 24 3750€ / an
1.2.2	Définir un programme de rénovation de qualité du parc public (engagement sur suivi)	Communes	SDE24	**à définir -** Le SDE 24 intervient à hauteur de 50 % pour la réalisation de diagnostics énergétiques
1.2.3	S'engager sur des constructions exemplaires	CCSPN / communes	SDE 24	**à définir selon les projets**
1.2.4	Créer une cellule technique d'accompagnement au développement de projets publics	CCSPN	SDE24 / CAUE / FDCUMA / ATD	Coût fonctionnement interne
1.2.5	Viser une performance environnementale de l'éclairage public	SDE24 / Communes	GrDF / CCSPN	**à définir -** Le SDE 24 intervient (conditions début 2019) à 55 % du coût du renouvellement de l'éclairage par LED (40 % pour le patrimoine intercommunal)

Indicateurs	Valeur 2019	Valeur 2025	Producteur
Consommations d'énergie évitées kWh (cf 1.2.2)	0	ND	CCSPN
Émissions de CO2 évitées teq CO2 (cf 1.2.2)	0	ND	CCSPN
Réalisation de bilans/suivis énergétiques	5	7 par an jusqu'en 2025 + CDC	SDE24
Visites des bâtiments et conseils qualitatifs	3	3 par an + CDC jusqu'en 2025	SDE24
Études énergétiques des bâtiments	3	3 par an + CDC jusqu'en 2025	SDE24
Nombre de dossiers accompagnés par la cellule technique	0	ND	CCSPN
Amélioration de l'éclairage public	-	Renouvellement de 4 % du parc par an à	SDE 24

Indicateurs	Valeur 2019	Valeur 2025	Producteur
		compter de 2020 soit 162 luminaires / an -20 % des consommations d'énergie de 2020 à 2025	

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
2020 : création de la cellule technique d'accompagnement					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	**Tertiaire**	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
	X						

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réduction des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☐ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**2**	**3**	**ND**	**ND**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation

L'objet principal de cette action sera de diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des communes et de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité. Les éléments d'adaptation feront partie intégrante de la réflexion : intégration de la nature au bâtiment et du maintien de l'équilibre biologique (toiture végétalisée, etc), choix des matériaux pour optimiser le confort d'été etc.

Point de vigilance

Afin de limiter les impacts négatifs potentiels des matériaux sur la qualité de l'air et liés à leur production, un point de vigilance sera porté sur les matériaux utilisés pour la rénovation.

Action 1.3 Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité

Objectif 2030

Améliorer la qualité des travaux de rénovation et inciter à la construction exemplaire

Descriptif de l'action

1) Mettre en œuvre le programme FACILA RENO (rénovation énergétique globale complète par groupement d'entreprise formé en chantier réel)

Le programme FACILARENO a pour objectif de rendre accessible la rénovation performante des maisons par la formation de groupement d'entreprises (sur chantiers réels).

La Communauté de communes a décidé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « CEE-Facilareno » en collaboration avec la Communauté de communes Vallée de l'homme. Les deux collectivités seront donc accompagnées pour constituer des groupements d'artisans structurés et formés à la rénovation énergétique. Les groupes d'artisans identifiés bénéficieront d'une « formation-action » sur chantier réel par le Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles (DORéMI) issu de l'Institut Négawatt.

Dans ce cadre, DORéMI assure l'accompagnement opérationnel des territoires, prend en charge la formation des animateurs et des formateurs, ainsi que la formation des artisans et ce sur 2 à 6 groupes d'artisans sur 2 années. Les cibles principales étant des ménages modestes ayant des maisons d'avant 1975 peu ou pas rénovées.

En contrepartie, le territoire s'engage à suivre l'opération en interne pour faciliter et animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation, à mobiliser les professionnels pour organiser les « formations-action ».

Une contribution des territoires est sollicitée à hauteur de 5 300 € (pour les 2 ans) pour adhérer au réseau national des territoires mettant en place le dispositif DORéMI.

Cette opération sera aussi suivie et animée en partenariat avec la plateforme de Formation des métiers du Bâtiment, outil du Pays Périgord Noir et basée à Sarlat.

COOP&BAT a été désigné par les collectivités pour assurer la formation des professionnels en chantier réel. Un représentant sera formé par le dispositif DORéMI pour cela. Cette structure étant locale, elle permet de capitaliser un savoir et de pouvoir diffuser les bonnes pratiques sur les chantiers ultérieurs et hors programme FACILARENO.

La CCSPN réfléchit à la possibilité d'accorder une subvention de l'ordre de 5 000€ aux particuliers dont le projet a été retenu par le dispositif facilareno.

2) Former des professionnels (le Confort Thermique d'été, matériaux…)

La collectivité souhaite intervenir dans le cadre de la formation des professionnels à la prise en compte du confort thermique dans les bâtiments.

Cette formation, dispensée sur une durée de 2 jours (14 heures) par le CAUE, porte sur les questions d'énergie et s'adresse aux architectes, artisans, maîtres d'oeuvre, bureaux d'études thermiques et

autres acteurs du cadre de vie . Elle s'articule autour de 6 facteurs : apports solaires, humidité, mouvements d'air, variations de température dans le temps et l'espace, et rayonnement des parois.

L'objectif visé est de remettre l'humain au coeur des projets en équilibrant l'aménagement entre confort d'hiver et confort d'été. Des exercices collectifs et ludiques ponctuent l'apprentissage.

La CCSPN financera une session par an jusqu'à ce que l'ensemble des acteurs intéressés du territoire soient formés.

3) Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés

La qualité des travaux de rénovation dépend de la formation des professionnels mais également des matériaux utilisés. La CCSPN valorisera et communiquera sur les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et l'utilisation de matériaux biosourcés (via des évenements, dans ses marchés publics, via Facilaréno (clause en plus) etc…).

La CCSPN organisera avec la société COOP&BAT (Société œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire) des conférences interactives avec ateliers pratiques à destination des professionnels (privés et publics) sur les thèmes suivants:

"La santé environnementale appliquée aux métiers du Bâtiment " (intervenant Céline Coupeau / Spécialiste en conseil, formation et accompagnement au changement en Santé Environnementale.) Sujets traités : la qualité de l'air intérieur, l'humidité et la ventilation/aération, les produits ménagers, les revêtements de sols et murs, les meubles, les ondes, atelier en intelligence collective sur la transportabilité des infos dans les métiers du bâtiment.

"Les matériaux bisourcés dans la construction": (Intervenant : METISSE : fournisseur d'isolant à base de coton recyclé et Batinat : fournisseur local de matériaux de construction écologiques et biosourcés (chanvre, chaux etc…)

Ainsi la tenue d'un salon éco-habitat est en cours d'étude. Celui-ci serait l'occasion de mettre en avant d'avantage les artisans vertueux et les matériaux biosourcés tel que le chanvre. La CCSPN étudiera d'ailleurs la possibilité de développement de cette filière sur son territoire en s'inspirant des démarches menées par d'autres commautés de communes et par la Région (cf action 5.1).

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
1.3.1	Mettre en œuvre le programme FACILA RENO (rénovation énergétique globale complète par groupement d'entreprise formé en chantier réel)	CCSPN	CCVH / PFMB-Pays / COOP&BAT	2650 € -adhésion DOREMI 5000€ - subvention aux particuliers /chantier Coût de formation des professionnels pris en charge en partie par FACILARENO (107 k€)
1.3.2	Former des professionnels (le Confort Thermique d'été, matériaux…)	CCSPN	CAUE / PFMB-Pays	2600 € / session – 1 session / an (12 stagiaires)
1.3.3	Mettre en avant les professionnels engagés dans des démarches vertueuses et des matériaux biosourcés	CCSPN / Chambre d'agriculture / COOP&BAT	Région / CC voisines	4 000 € frais de conférence pris en charge par la CCSPN

Indicateurs	Valeur 2019	Valeur 2025	Producteur
Nombre d'artisans formés via facilaréno	0	Entre 12 et 25 entreprises au cours du programme	CCSPN
Nombre de sites rénovés/chantier accompagnés par facilaréno	0	8 à 10 au cours du programme	CCSPN
Nombre de profesionnels formés au confort thermique lors des cessions du CAUE	0	12 / an	CCSPN
Nombre d'animations organisées autour de l'écoconstruction / matériaux biosourcés	0	ND	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Juin 2020 : Formation "Confort thermique d'été"

2020 – 2021 : Programme Facilaréno

2021 : étude de la mise en place d'une animation autour de l'éconconstruction

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	**Tertiaire**	Transports	Tourisme	**Agriculture**	Déchets	Industrie	Énergie
X	X			X			

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réduction des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**5**	**2**	**SO**	**SO**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation
L'objet principal de cette action sera de contribuer à la diminution des consommations en mettant en place les conditions nécessaires à des rénovations et constructions de qualité. Il s'agira de favoriser la montée en compétence afin que les actions réalisées par les artisans permettent réellement des économies d'énergie. Concernant l'adaptation, la formation intégrera les éléments indispensables pour un bon confort d'été et l'intégration à l'environnement.
Point de vigilance
Pas de point de vigilance identifié

4.2. AXE 2 – ORGANISER LA MOBILITE ET LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMET

La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir couvre 13 communes pour une population totale de 16 400 habitants. Il s'agit d'un territoire rural où le tourisme représente une grande part de l'activité économique. Eloignée des grands pôles urbains, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé. De nombreux déplacements pendulaires sont observés sur le territoire de l'intercommunalité, en direction de Périgueux, Bergerac ou autres villes de grandes et moyennes tailles. Quotidiennement, 53% des habitants de la communauté de communes se déplacent à moins de 5km de leur domicile : 68% d'entre eux utilisent la voiture.

Ainsi, les déplacements routiers réalisés sur le territoire représentent 165 GWh de la consommation annuelle d'énergie. C'est le deuxième poste de consommation d'énergie et le premier plus gros émetteur de gaz à effet de serre.

En matière de mobilité douce, le territoire possède quelques atouts :

Covoiturage

Il existe un Schéma Départemental des Aires de Covoiturage. Le Département crée ponctuellement des aires et équipe d'une signalétique d'autres lieux identifiés sur les territoires comme pouvant servir d'aires de covoiturage. Le Département ne réalisant pas d'animation particulière sur l'usage du covoiturage, l'objectif est de communiquer en développant des outils pour faciliter ce mode de déplacement.

Train

Le territoire est le terminus d'une ligne TER de la région Nouvelle-Aquitaine, la ligne Bordeaux-Sarlat. Cette ligne, qui transporte 132 passagers par jour en moyenne, est une des rares alternatives d'accéder au territoire sans voiture. Elle joue un rôle mineur dans la mobilité des Sarladais mais compte tenu de l'afflux de touristes en été, son maintien est un enjeu majeur pour le territoire.

VéloRoutes Voies Vertes (VRVV)

La voie verte Sarlat-Cazoulès, sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée, est fortement fréquentée par les touristes. Un projet de développement de VéloRoute Voie Verte est actuellement en cours sur le territoire.

Une VéloRoute Voie Verte est un itinéraire praticable en vélo qui peut alterner entre des partages de voies peu passantes et des zones réservées à la circulation non motorisée. Elles sont généralement aménagées le long de chemins de halage, sur d'anciennes voies ferrées, sur des routes existantes à faible flux routier.

Action 2.1 Optimiser les transports en commun

Objectif 2030

Augmenter de 10% la fréquentation du Sarlat Bus
Maintenir les lignes de train permettant le désenclavement du territoire

Descriptif de l'action

Plus de 90% des trajets sur le territoire de la CCSPN se font par la route et parmi eux très peu sous forme de transport en commun. Le territoire est majoritairement rural avec une seule ville, Sarlat. Un mode de transport motorisé est parfois incontournable (distance trop longue, dénivelés trop importants, manque de sécurité) et dans le cadre de la ville de Sarlat, la pollution liée à la voiture est augmentée par la difficulté de trouver une place de stationnement l'été.

Il s'agit de proposer à tous les usagers (que ce soit des touristes, des scolaires ou des habitants) des solutions adaptées à leurs besoins pour limiter le recours à la voiture. Parmi le panel de solutions, le transport en commun peut s'avérer pertinent.

1) Retravailler les horaires du Sarlat bus

Le Sarlat Bus est un service urbain en fonction 6j/7 du lundi au samedi de 8h20 à 17h50. La mise en place et le maintien de ce service est externalisé par la ville de Sarlat auprès d'une entreprise privée.

Le bus dessert 47 arrêts sur 26km de ligne entre La Canéda et Pôle Emploi aller retour.

La fréquentation est relativement stable depuis 2015, aux alentours de 21 500 passagers, avec une baisse importante en 2017 (18 600 personnes). Il ressort du rapport 2018 la nécessité de déterminer un circuit et des horaires plus pertinents.

L'objectif est de pouvoir durant l'année 2020, travailler les circuits et les horaires pour être au plus proche des besoins et notamment en cohérence avec les trains. Il s'agira ensuite de s'adapter dans la mesure du possible chaque année aux besoins évolutifs de la population en termes de déplacement.

2) Aider à la mise en place de navettes et conforter les existantes

Il existe à l'heure actuelle trois navettes sur le territoire : une à destination des habitants (Domme Sarlat) et deux autres à destination des touristes (Avenir Sarlat et la navette des camping sur la commune de Sainte Nathalène).

- Navette Domme Sarlat

La Communauté de communes de Domme/Villefranche du Périgord a mis en place à titre d'expérimentation une navette gratuite pour les habitants du secteur. Un minibus pouvant transporter jusqu'à 8 personnes fait la navette entre Domme et Sarlat via Grolejac.Ce service a pour but de désenclaver cette zone située loin des grandes villes et de faciliter le déplacement des personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

La CCSPN communiquera sur cette action afin de la faire connaître.

- Bus Avenir Sarlat

Le bus mis en place par l'association des commerçants, nommée "Avenir Sarlat", permet de prendre en charge les personnes en entrée sud de la ville (parking gratuit du lycée Pré de Cordy) vers le centre ville, au plus près des commerces et de la cité médiévale. Ce service fonctionne tous les jours

sauf le dimanche de mi juillet à fin août.

- Navette des campings de la commune de Sainte Nathalène

Une navette, propose aux usagers des campings de la commune de Sainte Nathalène de les amener au marché de Sarlat. Environ 400 personnes utilisent ce service par an.

Il s'agira de conforter les navettes existantes notamment en leur faisant bénéficier d'une bonne communication et d'étudier la possibilité d'étendre cette solution sur d'autre communes.

- Projet de navette communale à destination des habitants et touristes à l'étude

Il est etudié la possibilité pour certaines communes d'acquérir un minibus et d'organiser des navettes à destination principalement de Sarlat ou éventuellement utiliser les minibus disponibles pour organiser des déplacements sur Brive ou Périgueux pour les personnes sans moyen de locomotion qui en auraient besoin pour leur démarches administratives ou de santé.

3) Optimiser les dessertes (lignes de bus estivaux supplémentaires, bus scolaires à disposition du grand public,...)

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir est située enre la vallée de la Vézère et la Vallée de la Dordogne, deux destinations touristiques soumises à un afflux de touristes durant la période estivale. Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, conscient que le réseau de bus existant n'est pas adapté à une telle fréquentation, a validé un schéma régional des transports qui sera mis en œuvre en septembre 2020.

Sur l'intercommunalité, une ligne structurante sera mise en place entre Périgueux – Les Eyzies et Sarlat (ligne avec des services de haute qualité commé le wifi à bord, etc.). Au niveau touristique, la ligne Sarlat-Souillac sera maintenue avec la desserte de l'aéroport de Brive en période estivale.La ligne Montignac-Périgueux sera renforcée avec un prolongement vers Sarlat en période estivale. Deux lignes seront actives quotidiennement durant juillet et août au niveau de la Vallée de la Dordogne et de celle de la Vézère.

Enfin et afin de développer le covoiturage, il serait intéressant de pouvoir travailler avec les services de la Région sur les transports scolaires notamment ceux à destination du lycée afin de les rendre accessible aux travailleurs du territoire.

Concernant le Plan de transport routier qui a été récemment proposé par les services de la Région, la CCSPN souhaite pouvoir adapter le projet aux remarques suivantes :

- La Liaison routière Sarlat – Périgueux : il serait préférable que cette dernière passe par Montignac et non par Les Eyzies afin de venir en complément de la liaison ferroviaire et donc à des horaires différents.
- Liaison Sarlat - Brive via Montignac et Terrasson effective toute l'année (avec l'appui de la création du Territoire d'Industries commun avec un terminus en gare de Brive : pôle multimodal avec bus urbain, TER, trains grandes lignes). La CC du Terrassonais demande un arrêt supplémentaire pour desservir la gare de Condat qui se justifie car n'entraînant qu'une perte minime de temps tout en offrant une connexion avec les TER de la ligne Périgueux - Brive.

Ces deux liaisons permettraient d'avoir un tronçon commun entre Sarlat et Montignac qui bénéficierait ainsi d'une desserte renforcée ce qui peut être intéressant pour les touristes en toute

saison.

- Liaison Sarlat - Souillac : il est nécessaire de la mettre en correspondance avec les trains grandes lignes (InterCités) de l'axe Paris - Limoges - Toulouse toute l'année.

4) Se mobiliser pour le maintien et l'amélioration des voies ferrées (ainsi que la concordance des horaires bus-train)

Assurer le désenclavement de notre territoire rural est indispensable au développement économique et touristique. Il s'agit ici de se mobiliser pour sauvegarder les lignes de train permettant d'assurer en partie ce désenclavement, et de favoriser ce mode de transport peu polluant pouvant se substituer aux déplacements en voiture sur de moyennes à longues distances et aux camions tranportant des marchandises .

La Communauté de communes participe au maintien des lignes structurantes pour son territoire de manière financière et continuera à se mobiliser pour les faire perdurer et adapter les horaires quand cela est nécessaire.

La ligne Agen-Périgueux-Limoges à proximité directe de notre territoire connaît des difficultés d'infrastructures et des horaires souvent inadaptés aux besoins des déplacements quotidiens. La fréquentation moyenne de la ligne est basse (500 voyageurs/jour) mais est la conséquence de mauvais horaires.

La ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat actuellement en travaux, grâce notamment à des financements des collectivités dont la Communauté de communes, est indispensable pour permettre de relier la métropole bordelaise, puis Paris via la LGV (l'objectif étant à terme une liaison Sarlat-Bordeaux en 2h15 contre 2h45 actuellement). Cette ligne est plus que nécessaire pour les Sarladais, que ce soient les lycéens, les étudiants, les actifs en formation, les touristes ou encore les futurs habitants.

Durant les travaux, une ligne Périgueux-Sarlat a été mise en service. Cette ligne représente également un intérêt majeur et devrait être maintenue après les travaux. Cette liaison permettrait aux jeunes ou actifs de se rendre en formation, mais aussi aux nombreuses personnes sans véhicules d'accéder aux services de santé et autres institutions (préfecture, hôpital, spécialiste etc..). Elle serait également utile aux actifs en déplacements professionnels ainsi qu'aux résidents travaillant quotidiennement à Périgueux.

Enfin, les lignes du « Paris-Orléans-Limoges-Toulouse » (POLT) permettant d'assurer la connexion Brive-Paris constituent aujourd'hui le moyen le plus utilisé pour les Sarladais désireux de se rendre à la Capitale, d'où l'intérêt de maintenir absolument les gares de Souillac et Gourdon, mais aussi de moderniser les lignes.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.1.1	Retravailler les horaires du sarlat bus	Mairie Sarlat	CCSPN	Frais de communication
2.1.2	Aider à la mise en place de navettes et conforter les existantes	CCSPN/ Communes	CC Vallée Domme Villefranche / Avenir sarlat	Non défini
2.1.3	Optimiser les dessertes (lignes de bus estivaux supplémentaires, bus scolaires à disposition du	Région	Communes / CCSPN	Supporté par la Région

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
	grand public,...)			
2.1.4	Se mobiliser pour le maintien et l'amélioration des voies ferrées (ainsi que la concordance des horaires bus-train)	Communes	CCSPN	Participation des EPCI (selon % et nb d'habitants)

Indicateur	Valeur 2018	Objectif 2025	Producteur
Fréquentation du Sarlat Bus	21 527	ND	Ville de Sarlat
Nombre de navettes en place sur le territoire	3	ND	CCSPN
Fréquentation Navette Avenir Sarlat	10 819	ND	Avenir Sarlat
Fréquentation Navette Domme Sarlat	3	ND	CC Domme/Villefranche
Fréquentation Navette Saint Nathalène	400	ND	Commune Sainte Nathalène
Fréquentation des lignes de bus de la Région			Région
Fréquentation moyenne de la Ligne SNCF Agen Périgueux-Limoges	500	ND	Région
Fréquentation moyenne de la Ligne SCNF Sarlat - Bordeaux			Région

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
2020 : travail sur les horaires Sarlat Bus septembre 2020 : mise en œuvre du schéma régional des transports					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	**Transports**	**Tourisme**	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
		X	X				

Résultats attendus

☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☒ Réduction des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☐ Sensibilisation / Formation
☒ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	**2**	**2**	**ND**	**ND**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation

Cette action est une action d'atténuation. Elle vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants liés à l'utilisation de l'utilisation des voitures individuelles.

Points de vigilance

Le maintien de la voie ferrée Périgueux-Agen et des mesures adaptées au confort des usagers (fréquence des passages, coût attractif du trajet, vitesse de déplacement) permettront d'accroître le nombre de voyageurs chaque jour. Les passages de train provoquent des vibrations et des impacts sonores qu'il faudra anticiper. De plus, cette ligne est non électrifiée.

Action 2.2 Inciter à la pratique du vélo

Objectif 2030

Développer les voies cyclables (vélo route, itinéraire cyclo route, piste etc..), favoriser l'acquisition de vélo
Aménager plus de 30 km de vélo route voie verte

Descriptif de l'action

Le vélo est un moyen de transport présentant de nombreux avantages : il n'émet pas d'émissions, il permet d'améliorer la santé des utilisateurs, le stationnement prend peu de place, il est moins onéreux qu'une voiture. Cependant pour que son utilisation se développe, il est nécessaire que les personnes puissent s'en servir en toute sécurité et les garer en toute surêté.

Des actions ont déjà été effectuées. Ainsi la ville de Sarlat a aménagé des voies cyclables et installé des parkings à vélo. Des vélos électriques ou non sont mis à disposition des agents, et la ville finance l'acquisition de vélo électrique par les particuliers . Il s'agit ici de continuer dans cette voie.

1) **Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat (sécuriser, développer et mailler les pistes cyclables)**

La Ville de Sarlat-La Canéda a lancé une étude vélo permettant de connaître les pratiques actuelles et les éléments limitants à l'utilisation du vélo notamment via la diffusion large d'un questionnaire permettant de mieux connaitre les usages. Il s'agira ensuite d'établir un Schéma cyclable afin de développer et mailler les pistes cyclables tout en les sécurisant. Son parcours sera étudié à l'échelle de la ville de Sarlat et en se concentrant sur le centre ville .

2) **Mettre en place la Véloroute Voie Verte**

A l'échelle de la Dordogne, le Schéma Directeur des itinéraires Cyclables Prioritaires prévoit la création d'une Véloroute suivant le tracé de l'Isle, une Voie Verte le long de la Dordogne et de la Vézère, et enfin une Véloroute Voie Verte empruntant la vallée du Bandiat pour rejoindre Angoulème. Le projet de création d'une Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne s'inscrit donc dans un projet global. Une étude réalisée entre 2010 et 2012 par le Conseil Général de la Dordogne pour le développement de la Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne et ses affluents (Indiggo-ERI-OCE Environnement) a permis de poser les bases du projet et d'identifier les parcours à aménager. Localement, ce sont les différentes Communautés de communes traversées par la véloroute qui sont porteuses du projet.

L'itinéraire prévu entre Saint-Vincent-de-Cosse et Sarlat-la-Canéda s'étend sur environ 31 km. Il longe la Dordogne de Saint-Vincent-de-Cosse à Vitrac-Port, puis quitte la vallée et parcourt les coteaux pour rejoindre Sarlat-la-Canéda. La seconde partie de l'itinéraire présente des dénivelés importants. L'itinéraire alterne des sections de type "Voie verte" et des sections sur route existante en Voie partagée, alors que la seconde partie du tracé de Domme à Sarlat est en grande partie sur des voies existantes en partage de la route. Ces "Voies partagées" s'inscrivent en grande majorité sur des routes à faible circulation : des voies communales ou des chemins ruraux. Certaines sections empruntent des routes départementales sur lesquelles la fréquentation routière reste limitée, exception faite de la RD 703 au niveau de La Roque-Gageac.

3) Mettre en place des itinéraires cyclo-route

Les itinéraires cyclo route seront réalisés sur le territoire communautaire avec pour objectif de passer dans chaque commune et de pouvoir proposer un barreau de raccord vers la ville centre (Sarlat). Un maillage sera entrepris avec la vélo route voie verte, les piste cyclables existantes et les itinéraires cycloroute des communautés de communes voisines.

Afin de créer ces itinéraires, un travail de repérage et de définition sera effectué par les services du département (service tourisme) avec un COPIL local : CCSPN, OT, personnes ressources sur la pratique du vélo. Le panneautage sera au frais des porteurs publics (CCSPN, OT).

Pour combler le manque de signalisation, des sites toursitiques importants pourront être intégrés sur les itinéraires. Des emplacements réservés dans le PLUI seront possibles dans le cas où des itinéraires nécessitent des aménagements.

4) Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire

Grâce à l'intégration dans les documents d'urbanisme (Orientations d'Aménagement et de Programmation et Emplacements Réservés) le réseau de pistes cyclables sera maillé et de nouvelles pistes pourront être créées à l'echelle communautaire. Des emplacements reservés seront identifiés dans le PLUi sur les futures pistes pertinentes à développer sur l'ensemble du territoire communautaire.

5) Développer la location du vélo électrique ou hydrogène

La ville de Sarlat étudie l'éventualité de mettre en place une offre de Vélos à Assistance Électrique en libre-service destinée préférentiellement à la population locale. L'entretien pouvant se faire par les entreprises de location d'ores et déjà en place sur la ville dont la clientèle est essentiellement touristique.

L'étude Vélo sur la Ville de Sarlat-La Canéda et notamment le questionnaire à destination de la population orientera également les élus sur ce choix.

Une pré-étude petite mobilité sur la mise en place de vélo à hydrogène sur le territoire communautaire , et notamment en location (faible, moyenne ou longue durée) va être réalisée par l'entreprise Pragma Mobility. Cette étude sera faite en partenariat également avec les entreprises du territoire intéressées. L'objectif est d'identifier les besoins relatifs à ce type de mobilité, et de connaitre la viabilité économique d'un tel projet.

6) Développer l'utilisation du vélo éléctrique (acquisition pour personnel, subvention pour particulier)

La ville de Sarlat a pris la décision fin octobre, d'acheter des vélos électriques pour les agents et de subventionner l'acquisition de vélo électrique par les habitants dans la limite de 50 par an.

D'autres communes sont également intéressées pour subventionner l'acquisition des VAE, et définieront leur modalité propre d'attribution de l'aide.

7) Développer des parkings vélos (sur les parkings existants et nouveaux projets)

L'étude du Club des Villes et Territoires Cyclables « Les français et le vélo », réalisée en 2012, démontre que le risque de vol est la deuxième raison citée pour ne pas pratiquer régulièrement le vélo, après l'insécurité. Ainsi, afin d'encourager la pratique du vélo, la collectivité souhaite installer des arbis sécurisés, à proximité des pôles de transports ou places fréquentés.

Pour cela elle pourra avoir recours au programme Alvéole, porté par la Fédération des usagers de bicyclette (FUB) avec le soutien du bureau d'études Rozo, qui mobilise des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec pour objectif de subventionner 30 000 places de stationnement, à hauteur de 60%. Ces places de stationnement devront être couvertes, séparées de celles réservées aux véhicules motorisés et disposant d'un système d'attache permettant de fixer un cadre ou une roue de vélo avec un antivol en U.

La subvention touchée représente :

- Jusqu'à 200 euros par emplacement lorsque les attaches sont installées dans un local existant
- Jusqu'à 700 euros par emplacement pour des projets d'attaches libre d'accès en extérieur
- Jusqu'à 2 000 euros par emplacement pour la céation d'une consigné sécurité.

Afin de bénéficier de ces subventions, la collectivité devra déposer un dossier sur le site programme-alveole.com d'ici le 30 juin 2021.

Il s'agira également de travailler avec les services du Département afin que soient crées des parkings à vélo sur les aires de covoiturage, mais aussi les entreprises privées pour leurs aires de stationnement.

8) Mettre en place une bicycletterie solidaire

Dans les quartiers HLM de la ville de Sarlat (11), une bicycletterie solidaire a vu le jour en 2019. Cette opération est suivie par l'animateur quartier de la ville. Elle consiste à récuperer des vélos auprès de particuliers ou autres, et à les réparer si besoin par les habitants des quartiers qui pourront ensuite les utiliser.

9) Relancer une animation autour du vélo

L'association Collectif Transition Périgord Noir organise depuis 2018 une fois par an une journée d'animation pour le vélo. La CCSPN apportera son soutien (communication…) pour l'organisation de cette journée.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.2.1	Définir un schéma des itinéraires cyclables pour la ville de Sarlat (sécuriser, développer et mailler les pistes cyclables)	Ville de Sarlat	CCSPN / BE CITTANOVA	11 250€ HT frais d'études
2.2.2	Mettre en place de la Véloroute Voie Verte	Département / CCSPN / OT		1 200 000 € HT
2.2.3	Mettre en place des itinéraires cyclo-route	Département / CCSPN / OT		30 000€ pour les frais de panneautage financements disponibles
2.2.4	Mailler le réseau des pistes cyclables et en créer de nouvelles à l'échelle communautaire	CCSPN	communes	A définir

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.2.5	Développer la location du vélo électrique ou hydrogène	CCSPN / Communes/ Pragma Industries		VAE Electrique :120 000 à 150 000 € acquisition et entretien pour 2 ans Hydrogène: A définir
2.2.6	Subventionner l'acquisition du vélo électrique	CCSPN / Communes		Ville de Sarlat 5 000€ subvention par an maximum (50 VAE)
2.2.7	Développer des parkings vélos (sur les parkings existants et nouveaux projets)	CCSPN / Département / Communes	Entreprises privées	non déterminé
2.2.8	Mettre en place une bicycletterie solidaire	Association de quartier Sarlat	Ville de Sarlat	non déterminé
2.2.9	Relancer une animation autour du vélo	CTPN	Ville de Sarlat / CCSPN	500€ frais communication / an

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de km aménagés en VRVV , itinéraire cyclo route, piste cyclable etc…	0	30 km en VRVV	CCSPN et communes
Nombre d'usagers sur la VRVV	0	ND	Département
Nombre de VAE en libre-service	0	ND	Ville de Sarlat
Nombre de vélos subventionnés	0	50 / an pour la ville de Sarlat	Communes
Parking pour vélos	ND	1 sur chaque bourg et une dizaine sur Sarlat	Communes
Nombre de vélo pris en charge par la bicycletterie solidaire	2	2 vélos opérationnels par quartier	bicycletterie solidaire

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Schéma des itinéraires cyclables ville de Sarlat : 2019 – 2020

Itinéraires cycloroute : étude 2020 et 2021 - mise en place

Pré étude mobilité vélo hydrogène : 2020

Subventionner l'achat de VAE : dès 2019

Mise en place d'une animation vélo : 2021

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	**Transports**	**Tourisme**	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
		X	X				

Résultats attendus

- ☐ Efficacité énergétique
- ☐ Développement des EnR
- ☒ Adaptation au changement climatique
- ☒ Qualité de l'air
- ☐ Protection des ressources
- ☒ Réduction des émissions de GES
- ☒ Sensibilisation / Formation
- ☐ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	**4**	**4**	**ND**	**ND**	**+**	**+/-**

Atténuation/Adaptation

L'utilisation croissante du vélos pemettra de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Points de vigilance

La création de la VRVV pourra perturber la biodiversité en fonction des endroits qui nécessiteront des aménagements de voierie.

Action 2.3 Penser la mobilité autrement

Objectif 2030

Créer une animation mobilité à l'échelle du Pays, développer la pratique du covoiturage et diminuer les émissions GES des voitures

Descriptif de l'action

1) Lancer une animation sur la mobilité à l'échelle du Pays

Dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie, dispositif d'Etat dont le pilotage a été confié aux Régions, l'action « étude mobilité » a été validée. Cette étude sera menée à l'échelle du bassin de vie du Périgord Noir pour connaître les pratiques de mobilités des habitants, notamment en fonction des niveaux socio-économique et/ou socio-culturel des personnes. Une attention particulière sera apportée aux pratiques de mobilité des jeunes en alternance dans des formations de l'enseignement supérieur, jusqu'à des VTE, en lien avec les entreprises.

Cette étude devra permettre d'identifier les pistes d'actions et de réfléchir à la mise en place de solutions pertinentes en concertation avec les communautés de communes voisines afin de répondre au besoin des jeunes, des séniors, actifs et personnes en insertion.

Parmi les points de vigilance, le territoire retient la desserte ferroviaire régionale et la nécessité d'organiser des transports de proximité entre les pôles de Sarlat / Terrasson / Brive, notamment pour les jeunes étudiants ou en formation.

Lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2019, le Pays a priorisé les actions relatives au dispositif Territoire d'Industrie « schéma d'attractivité » et « besoins en compétences et perspectives de la plateforme ». L'étude mobilité sera inscrite au budget prévisionnel de 2021.

L'un des objetifs principaux du SCOT prescrit le 12 octobre 2018 concerne les dépacements et la mobilité et notamment les thèmes suivants ; enclavement/désenclavement, les déplacements quotidiens, l'accessibilité aux services, et la mobilité des publics les plus fragiles.

2) Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire

De son côté, la CCSPN reflechira, notamment avec le CIAS pour les séniors, à la mise en place d'un système de covoiturage sur son territoire. Pour cela elle pourra s'appuyer sur plusieurs dispositifs, tels que : Rezo Pouce, Ecsyst'M, Go Too, etc. Cette reflexion sera conduite avec les EPCI voisines (CCVH, CCPF, CCDC)

Pour réduire les consommations énergétiques des déplacement en voiture, deux solutions seront proposées par la collectivité pour ses agents et élus : l'éco-conduite et le covoiturage. Cf Action 6.3

3) Développer les parkings relais de covoiturage

La ville de Sarlat dispose de trois aires de covoiturage.

La Région est propriétaire de la première, d'une superficie de 300m2 soit une quinzaine de places, elle est située au giratoire du lycée Pré de Cordy.

La seconde, l'aire de Bonnefon Kauffmann, est située sur la RD704 et est en service depuis 2018.

Le Département est propriétaire de la troisième, l'aire de Madrazès qui peut accueillir trente voitures et est située au giratoire de Madrazès et dont le réaménagement est programmé pour 2020.

Il s'agira de communiquer sur ces aires notamment via la mesure 6) ci-dessous.

4) Etudier la mise à disposition de voiture pour les professionnels, les associations et les habitants

La mise à disposition de voiture en autopartage est un phénomène émergent, plusieurs initiatives ont déjà vu jour.

Dans la commune de castets d'où il est imposssible de sortir sans voiture (la gare la plus proche est à 16km et aucune grande ligne de bus ne passe à proximité) un moyen de locomotion pour les personnes ne possedant pas de véhicule a été testé. La cast'air, une voiture électrique, est disponible à la location pour quelques euros pour les habitants de castet pour désenclaver le village. Au vu de son succès, la municipalité envisage d'élargir son parc avec des véhicules plus grands adaptés aux familles et un minibus.

En s'insipirant des exemples sur le territoire national et celui de la CC du Terrassonais notamment, la collectivité étudiera la faisabilité de mettre à disposition des véhicules pour les associations, aides à domiciles, missions locales, etc.

5) Renouveller ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone

La Communauté de communes a d'ores et déjà acquis des véhicules 0 carbone, via un achat groupé de véhicules électriques dans le cadre du TEPCV qui a permis de financer des véhicules électriques pour les communes de Beynac, La Roque Gageac, Marquay, Tamniès , Vézac et la ville de Sarlat.

Lors du besoin de renouvellement du parc, les communes et la CCSPN envisagent l'acquisition systématique (selon le type d'utilisation) l'acquisition de véhicules électriques plutôt que thermiques.

Le SDE24 lance un groupement d'achats de véhicules électriques. La CCSPN et la ville de Sarlat ont adhéré à ce service.

Il s'agira également de suivre l'utilisation des bornes électriques mises en place par le SDE24.

6) Elaborer une carte intéractive sur les mobilités

Une carte intéractive de la communauté de communes, accessible par un lien sur le site internet de la Communauté de Communes, sera créée afin de représenter les parkings, parkings vélo, pistes cyclables, vélo route, bornes électriques, covoiturage, transport en commun, location de véhicule, etc.

Il s'agira également de communiquer sur les dispositifs existants techniques et financiers (carte, signalétique parking, prime pour les déplacements des salariés à vélo, applications en lien avec les déplacements : go too, autres ?…)

L'objectif étant de mieux informer les touristes arrivant sur le territoire mais pas seulement, les riverains également qui n'auraient pas connaissance des différents moyens et structures mis en place sur les collectivités.

7) Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal

- Tiers lieu de Vézac

La commune de Vezac souhaitant redynamiser son bourg a récemment fait l'acquisition d'un

ensemble de bâtiments au lieudit la Viguerie (la Ramée).

Le projet de la commune est d'y créer un tiers lieux par la création de nouveaux espaces de vie, de travail et de rencontres ;

- Pour le travail : des espaces de travail partagés, bureaux, ateliers, etc.
- Pour les circuits courts : la Halle paysanne sera un lieu de valorisation de l'agriculture locale
- Pour la culture : des espaces pour des pratiques amateurs (théâtre, musique, yoga, couture etc.), café associatif, bibliothèque et salle culturelle.
- Pour l'agriculture : installation d'un maraicher sur des terres communales (Zones agricoles à valoriser).

Il est question également à plus long terme de réaliser un lotissement exemplaire permettant l'acceuil de nouveaux arrivants et connecté à l'environnement proche et notamment les différents services par des voies de circulation douces.

- Tiers lieux de Sarlat la Canéda

L'association 'la pelle aux idées' créée en 2017 est à l'initiative du tiers lieux qui a vu le jour en 2019, situé avenue de Selves à Sarlat. Cet espace se compose d'un espace de coworking, d'un local de reconditionnement informatique, d'un café associatif et d'une salle de réunion.

La ville de Sarlat a pris en charge les travaux de réhabilitation du batiment public d'un montant de 80 000€ (financé par des fonds européens à hauteur de 80%), et finance également le fonctionnement de l'association.

- Etude de création d'autres tiers lieux

La possibilité du développement de tiers lieux dans les autres communes rurales éloignées du centre sera étudiée également (possibilité de coworking - télétravail - commerce de proximité…).

L'usine France Tabac ayant récemment fermé ses portes sur la ville centre, la Communauté de communes a pour projet d'investir les lieux et les nombreux batiments afin d'y créer un site dédié au développement économique orienté vers les nouvelles technologies et le tourisme numérique ; le projet Sarlatech. Cet espace comprendra des espaces de coworking, de stockage, d'acceuil d'entreprises notamment via une pépinière d'entreprises acceuil de strucutures publiques etc..

8) Favoriser le commerce ambulant pour les communes

Le commerce ambulant contribue à l'animation des communes, il répond à la recherche de qualité, de convivialité et de proximité des consommateurs et peut répondre à des difficultés de déplacement pour certaines personnes notamment les personnes agées. Il peut mutualiser des commerces et des services (épicerie, poste…) et joue un rôle dans le maintien du lien social.

La CCSPN va réaliser une enquête auprès des élus pour connaître les besoins de la population et éventuellement soutenir financièrement ou techniquement un porteur de projet de commerce ambulant en le mettant en relation par exemple avec les différents acteurs locaux.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
2.3.1	Lancer une animation sur la	Pays Périgord	CCSPN / Autres	25 000€

	mobilité à l'échelle du Pays	Noir	CC	
2.3.2	Mise en place d'un système de covoiturage à l'échelle communautaire	CCSPN / CIAS	EPCI voisines / Auto école ou ADER	A définir
2.3.3	Développer les parkings relais covoiturage	Département		
2.3.4	Etudier la mise à disposition de voitures pour les professionnels, les associations et les habitants	Communes / CCCSPN	Autre structure publique	
2.3.5	Renouveller ou acquérir une flotte avec véhicule 0 carbone	Collectivités et structures publiques		
2.3.6	Elaborer une carte interactive sur les mobilités	CCSPN	OT	
2.3.7	Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal	CCSPN / Communes	Europe / Etat / Conseil Départemental	Vézac : 244 200 € / montant Leader sollicité : 195 376€ Sarlat (pelle aux idées): 20 000 € de reste à charge pour la ville sur les travaux et 3000€ de subvention annuelle de l'association
2.3.8	Favoriser le commerce ambulant pour les communes	Communes	CCSPN	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de véhicules zéro carbone dans les collectivités (communes, EPCI, OT, CIAS..)	8	0	Communes
Fréquentation des bornes électriques par mois	0	0	SDE24
Nombre de tiers lieux sur le territoire	1	3	CCSPN
Nombre d'utilisateurs des tiers lieux	0	ND	Mairie de Vézac, Association pelle aux idées, autre porteurs

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	0	0	0

2021 : étude du covoiturage à l'échelle du Pays

2021 : travail sur le covoiturage à l'échelle communautaire

2021 : création tiers Lieu Vézac

2022 : mise en place covoiturage à l'échelle du Pays

2025 : Sarlatech

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
		X					

Résultats attendus

☐ Efficacité énergétique
☐ Développement des EnR
☒ Adaptation au changement climatique
☐ Qualité de l'air
☒ Protection des ressources
☒ Réductions des émissions de GES
☒ Sensibilisation / Formation
☐ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**3**	**3**			**+**	**Neutre**

Atténuation/Adaptation

L'achat de véhicules électriques par les collectivités permet de sensibiliser d'autant plus à la réduction des émissions de GES.

Points de vigilance

En cas de nécessité de construction d'aires spécifiques pour le covoiturage, une attention particulière sera portée sur leur aménagement et leur impact potentiel vis-à-vis de la biodiversité (perméabilité, plantations, alternative au tout béton).

4.3. AXE 3 – CONCILIER URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ENERGIES RENOUVELABLES POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Energies renouvelables

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable représente environ 12% de la consommation d'énergie finale dont 80% est lié au bois énergie.

Le territoire est couvert par une grande surface de forêt. La biomasse est donc une des énergies renouvelables qui semble le plus pertinent. Elle présente de nombreux avantages tel que la stabilité du prix, l'interêt d'une production proche du lieu de consommation et sa facilité de stockage. Néanmois il faut être vigilant à la qualité de l'air et aux conflits d'usage potentiels en ce qui concerne le bois. Le fioul, lui, présente des aspects pratiques pour le stockage, le fonctionnement, l'indépendance par rapport aux réseaux d'énergie mais il émet de nombreuses émissions de gaz à effet de serre. En rénovant les logements, la consommation pour le chauffage va baisser. Mais cela n'est pas suffisant pour attendre les objectifs nationaux. Il faut encourager le remplacement du fioul et le développement des autres ENR tel que le solaire, la géothermie ou la méthanisation.

Le territoire de la CCSPN, de par sa ruralité, possède un potentiel intéressant en matière de méthanisation. La méthanisation est aussi une des solutions pour gérer les déchets verts, les effluents d'elevage et huiles alimentaires liées à la restauration . Dans le cadre de l'injection sur le réseau de distribution du biogaz produit par méthanisation, GRDF travaille sur un maillage de réseau, et étudie l'utilisation du maillage pour faire du stockage. GRDF et le SDE24 travaillent déjà ensemble notamment au sein du Club Biogaz départemental porté par le SDE24. GRDF étudie également la micro-méthanisation qui consiste à équiper les exploitations agricoles de micro-méthaniseurs, puis de collecter le biogaz par camion-citerne dans chacune des exploitations (de la même manière que s'organise la collecte de lait). Cela permettrait de palier la problématique d'espacement des exploitations qui rend l'acheminement des intrants non rentable.

Une étude de gaz-porté a lieu actuellement sur le Lot et Garonne. Le département de la Dordogne n'a pas encore fait l'objet d'investigations.

Urbanisme

La Communauté de communes est en cours d'élaboration de son PLUI. Elle souhaite réaliser plusieurs objectifs tels que :

- Préserver la diversité du tissu économique local en lien avec l'environnement et les atouts locaux : préserver les filières agricoles, forestières, le commerce, et l'artisanat, valoriser l'offre et l'activité touristiques
- Gérer les sols de façon économe en organisant l'urbanisation et en préservant l'environnement
- Adapter les règles de préservation du patrimoine bâti et paysager afin de permettre un développement harmonieux et cohérent à l'échelle communautaire.
- Préserver les espaces naturels remarquables
- Permettre l'habitat durable, réduire la précarité énergétique, et favoriser l'urbanisation raisonnée type éco quartier
- Favoriser les modes de transports écologiques et les itinérances douces

Action 3.1 Evaluer et utiliser le potentiel d'Energie Renouvelable du territoire

Objectif 2030

Augmenter la part des EnR à 20% d'ici 2030

Descriptif de l'action

1) Réaliser un cadastre solaire sur l'ensemble de la communauté de communes (bâtiments publics et bâtiments privés)

Un cadastre solaire est un outil permettant de connaître le potentiel solaire d'une zone délimitée. Pour les toitures, le cadastre indique le potentiel solaire de chaque bâtiment (KWh/m²/an) et grâce à un code couleur, les propriétaires peuvent identifier si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires.

En 2019, le SDE24 a réalisé une étude sur les potentiels photovoltaïques des bâtiments publics dans le cadre du service de Primo Conseil aux Énergies Renouvelables pour la communauté de communes et l'ensemble des communes. Suite à cette étude des rencontres auront lieu avec chaque collectivité afin d'identifier les bâtiments pour les quels le Service Energie réalisera des notes d'opportunité d'installation, donnant des indications financières et techniques sur les projets.

La difficulté réside ensuite dans des difficultés que rencontrent les collectivités pour finaliser le projet. Il s'agira donc de pouvoir les accompagner techniquement, administrativement et éventuellement financièrement dans la mise en place de panneaux sur les toitures les plus appropriées.

La CCSPN envisage également de faire réaliser un cadastre solaire sur les bâtiments privés pour avoir une vision globale sur son territoire et exploiter au maximum son potentiel en énergie solaire. Le cadastre prendra en compte les protections architecturales et veillera à une intégration paysagère de l'ensemble. Cette thématique sera traitée en partenariat avec le Grand Site Vallée de la Vézère pour les zons concernées. Les résultats du cadastre feront l'objet d'une communication afin de favoriser l'investissement des particuliers dans les panneaux solaires ou photovoltaïques.

2) Développer le solaire avec l'association citoyenne

L'association énergies citoyennes du Périgord a pour objectif l'initiation, la mise en oeuvre et la gestion de centrales citoyennes de production d'énergie électrique photovoltaïque. Son but est de développer les énergies renouvelables en Périgord et de promouvoir la sobriété énergétique.

Elle permet le regroupement de citoyens pour participer à des groupes de travail sur la thématique des EnR, financer des projets photovoltaïques pour faciliter leur développement ou encore identifier des opportunités d'installation de centrales photovoltaïques.

La collectivité travaillera en collaboration avec l'association en accompagnant le développement de projets citoyens par un soutien dans leurs actions d'animation et de sensibilisation, dans la recherche de terrains ou toitures favorables à l'installaton de panneaux. Il s'agira également d'envisager la location de toiture communales ou communautaires pour développer des projets portés par l'association.

3) Déployer le photovoltaïque en secteur agricole

La Chambre d'agriculture met en œuvre des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs.

Des accompagnements techniques ont lieu :

- Estimation du coût de raccordement d'une future installation
- Référencement des entreprises d'installations et communication aux porteurs de projet de leurs qualités/limites
- Mise en place d'un groupement d'achats (installations, mais aussi contrat de maintenance)
- Appui aux propriétaires pour le suivi de la production, la maîtrise des règles juridiques et fiscales

L'attribution d'une aide financière peut être envisagée et étudiée en fonction du retour sur investissement de l'installation.

4) Etudier le développement de la méthanisation auprès du secteur agricole et de la grande distribution

La méthanisation est un procédé permettant la production de biogaz à partir de matière organique. Elle traite les déchets des industries agroalimentaires, valorise les produits ou sous-produits des exploitations agricoles avec, in fine, un retour au sol pour la fertilisation des cultures ou prairies. Cette technique présente plusieurs avantages, tels que : la production d'énergie renouvelable, la valorisation des effluents agricoles (contribue à la réduction des émissions de GES), la création de valeur ajoutée et d'emplois.

Il existe plusieurs types de méthaniseurs qui se mettent en place : de petits autonomes sur une seule ferme, de petits collectifs sur plusieurs fermes (exemple celui de Marcillac Saint Quentin), et enfin des industriels bien plus conséquents (exemple dans les Landes). S'agissant de l'aspect financier ; Un méthaniseur calibré à 200 KWatt en production coute environ 2 Millions d'Euros. Il existe des fonds de l'Europe, de la Région et de l'Ademe, à hauteur de 20 à 30 % sur les frais d'investissement, et 70% sur les études de faisabilité.

Afin d'exploiter son potentiel, la Chambre d'Agriculture et la CCSPN mèneront une étude pour :

- Identifier les zones du territoire propices au développement de la méthanisation (ressources méthanisables, besoin en électricité, chaleur ou présence du réseau de gaz).
- Organiser des réunions de sensibilisation et d'information aux enjeux de la méthanisation à destination de porteurs de projets potentiels.

Cette mesure permettra de recenser les agriculteurs qui seraient susceptibles d'être intéressés par le développement de la méthanisation, en fonction de leur âge et du type d'exploitation, sur le territoire de la CCSPN et des communautés de communes riveraines. Il sera possible ensuite de les convier à une réunion d'information sur ce thème en présence des agriculteurs gestionnaires du méthaniser de Marcillac Saint Quentin.

La Chambre d'agriculture qui dispose d'un réseau d'experts, pourra accompagner des projets de leur émergence jusqu'au suivi des unités existantes et à la capitalisation de références.

Il est également envisagé d'approcher la grande distribution et les gestionnaires des restaurants collectifs afin de connaitre leurs problématiques et obligations en termes de gestion des déchets

alimentaires, ainsi que leur position sur le développement de la mobilité propre de leurs transporteurs.

le Lycée agricole de Coulounieix-Chamiers par ailleurs possède une installation qui permet de gérer les effluents de l'élevage de canard présent sur site, mais aussi les déchets des restaurants collectifs du Lycée, d'un collège et les invendus d'un supermarché. La CCSPN pourra organiser une rencontre et visite sur ce site.

5) Inciter l'étude d'opportunité d'intégration des énergies renouvelables dans les projets publics

Dans le cadre d'aménagements publics, les travaux réalisés engagent la collectivité sur plusieurs dizaines d'années et présentent des conséquences en matière d'énergie : coût, impact sur le climat et sur l'environnement.

Chaque aménagement est différent, il existe donc diverses opportunités en matière d'énergie. Certaines nécessitent une action directe comme la mise en place d'infrastructures telles que les réseaux de distribution de chaleur et de froid, de gaz ou d'électricité. D'autres ne relèvent pas de choix directs de la collectivité ou de l'aménageur, mais peuvent être influencées par eux (orientation des parcelles, subventions, actions de communication...).

La CCSPN souhaite inciter à la réalisation d'une étude d'opportunité d'intégration des énergies renouvelables pour chaque projet public, quelque soit sa surface.

LA FDCUMA accompagne les collectivités sur des études de faisabilité sur le solaire, le bois et la géothermie.

Ce thème est traité dans l'axe 1 (cf action 1.2).

6) Faire connaître la géothermie

Le BRGM, acteur majeur de la géothermie en France, sera en charge de faire connaître cette filière sur le territoire de la CCSPN.

Le BRGM met en œuvre une communication spécifique, s'appuyant sur un ensemble d'outils adaptés à des publics divers et variés.

Le BRGM, publie notamment des lettre d'information sur la géothermie destinées aux spécialistes et pouvoirs publics, ainsi que des guides techniques adressés aux professionnels et des guides thématiques pour le grand public.

7) Inciter à l'intégration d'une source d'énergie renouvelable pour les batiments (privés, commerciaux, association)

La Loi pour la Reconquête de la Biodiversité (article 86A) marque l'intégration du développement durable au cœur de l'architecture. Elle stipule qu'à partir du 1er Mars 2017 tous les bâtiments commerciaux ayant déposé une demande de permis de construire après le 1er mars 2017 sont obligés d'installer, au moins sur une partie de leur toiture :

- soit un procédé de production d'énergies renouvelables (comme des panneaux photovoltaïques) ;
- soit un système de végétalisation qui garantit l'efficacité thermique estivale et l'isolation du

bâtiment, et favorise la préservation et la reconquête de la biodiversité.

L'objectif est de pouvoir inciter les projets n'étant pas contraint par la loi à intégrer une source d'energie renouvelable mais surtout de pouvoir étudier leur projet dans sa globalité afin d'éviter une consommation energétique trop importante et notamment d'avoir recours à la climatisation.

Pour cela le service urbanisme instructeur et l'espace info energie mis en place au sein de la communauté de communes permettra d'orienter les porteurs de projets et de leur fournir conseils et accompagnement appropriés.

Il sera prévu de communiquer sur l'appel à projet du Département économie circulaire et énergie renouvelable.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
3.1.1	Réaliser un cadastre solaire sur l'ensemble de la communauté de communes	CCSPN	SDE24 / CAUE / ABF / Grand Site de la Vézère	10 000 € Pour les batiments privés
3.1.2	Développer le solaire avec l'association citoyenne	Energies Citoyennes du Périgord / CCSPN	Communes	
3.1.3	Déployer le photovoltaïque en secteur agricole	Chambre Agriculture / SEM		Coût internalisé au sein de la CA
3.1.4	Etudier le développement de la méthanisation auprès du secteur agricole et de la grande distribution	Chambre agriculture / CCSPN	Europe / Région / Ademe / GRDF	
3.1.5	Inciter l'étude d'opportunité d'intégration des énergies renouvelables dans les projets publics	CCSPN, FDCUMA	Communes	
3.1.6	Faire connaître la géothermie	BRGM		
3.1.7	Inciter à l'intégration d'une source d'énergie renouvelable pour les batiments (privés, commerciaux, association)	CCSPN		

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de projets d'initiative citoyenne accompagnés	0	ND	CCSPN
Nombre d'installations photovoltaïques	61	ND	AREC
Production annuelle ENR électricité photovoltaïque kWh	0,7 GWh	0	AREC
Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires photovoltaïques ou autre source d'ENR	ND	ND	CCSPN
Etudes de faisabilité/opportunité EnR	0	ND	FDCUMA
Nombre de centrales de méthanisation	1	ND	AREC

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X	X			X	X		X

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☒ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☒ Qualité de l'air	☒ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**4**	**2**	**ND**	**ND**	**+**	**+/-**

Atténuation/Adaptation

La mise en place des mesures permettra de réduire et limiter les gaz à effet de serre émis pour produire l'électricité. Cette action permettra par ailleurs de rendre le territoire plus autonome en énergie et de moins dépendre des grosses centrales de production.

Points de vigilance

Comme pour tout projet d'infrastructure, la CCSPN veillera à préserver : les espaces naturels et agricoles (privilégier l'installation sur des zones polluées ou incultes), les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), et les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le photovoltaïque en toiture. Les grands projets feront l'objet d'études d'impact.

Le bois énergie peut être source de nuisances concernant la qualité d'air. L'incitation à la mise en place d'équipement bois énergie devra être accompagnée d'informations sur la performance de ces derniers et les bons gestes à appliquer.

Action 3.2 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique

Objectif 2030

Adapter les réseaux de distribution d'énergies au changement des modes de consommation
Permettre au réseau de distribution d'énergies d'accueillir les productions d'EnR

Descriptif de l'action

Les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz appartiennent aux communes qui ont transféré cette compétence au SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies).

Le SDE 24 est donc l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble de la Dordogne.

L'exploitation des réseaux a été concédée aux organismes suivants, gestionnaires des réseaux de distribution (GRD), par des contrats de concession :

- Enedis pour l'électricité
- GrDf pour le gaz naturel
- Antargaz, Finagaz et Primagaz pour le propane

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique est assurée par le SDE 24 pour le réseau basse tension dans les communes dites « rurales », et par Enedis pour les communes « urbaines » et le réseau moyenne tension (HTA).

Les réseaux de transport sont exploités par RTE pour l'électricité et GRTGaz pour le gaz naturel.

Élément spécifique de diagnostic

<u>Réseau électrique :</u>

Linéaire de réseau de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir :

- Basse tension : 566 km
- Moyenne tension (HTA) : 378km

Le réseau électrique est marqué par une assez grande vulnérabilité aux aléas climatiques en raison de sa longueur liée à la dispersion historique de l'habitat et du boisement important du territoire.

Sur le réseau basse tension, les fils nus, supports les plus sensibles, représentent 12 % du linéaire ; le SDE 24 a engagé un programme d'éradication de ces fils nus sur son territoire de compétence.

Sur le réseau moyenne tension, les fils nus représentent 60 % du linéaire.

Les temps de coupure de fourniture sont donc en majorité dus aux incidents sur le réseau HTA.

<u>Réseaux de gaz :</u>

Le réseau de distribution de gaz naturel est peu développé sur la Communauté de communes de Sarlat Périgord Noir ; trois communes sont desservies en gaz naturel (Proissans, Sarlat-la-Canéda et Vitrac.

1 commune est desservie par des réseaux propane (La Roque-Gageac).

La consommation de gaz est majoritairement résidentielle et liée au chauffage, donc saisonnière.

1) Adapter le réseau électrique

Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension
- La sécurisation répond à un double enjeu :
  - L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur, etc)
  - L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes)

Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

L'adaptation du réseau de distribution électrique aux évolutions induites par la transition énergétique était sous la maitrise d'ouvrage d'Enedis.

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutirée au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, etc), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

Accueillir les productions d'électricité renouvelables

- Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3RENR).

Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur le poste source de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (1 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3RENR.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- Evolution des rythmes de certaines consommations
- Autoconsommation
- Recours au stockage

Dans le cadre de son projet Smart Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, sur la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

2) Adapter le réseau de gaz

Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage. Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

Accueillir les productions d'électricité renouvelables

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation

L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle rencontrera rapidement le « talon » de consommation estivale de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
3.2.1	Adapter le réseau électrique	SDE24 /	Etat	Budget annuel

		Enedis		électrification du SDE 24 Budget d'investissement des concessionnaires
3.2.2	Adapter le réseau de gaz	SDE24 / GrDF GRTGaz		

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Part du réseau basse tension sécurisé (enfoui ou torsadé)	88%	99%	SDE24
Part du réseau HTA sécurisé (enfoui ou torsadé)	40%		SDE24/Enedis
Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux			SDE24/GRD/AREC

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

2015-2020 : Programme d'éradication des fils nus

2014-2020 : Programme Pluriannuel d'investiement du SDE24

2020-2026 : Programme Pluriannuel d'investissement du SDE24

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X							X

Résultats attendus

☒ Efficacité énergétique
☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR
☐ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique
☐ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air
☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**3**	**3**	**ND**	**ND**	**SO**	**+/-**
Atténuation/Adaptation						

L'évolution et la sécurisation du réseau électrique et du réseau de gaz contribueront à l'adaptation au changement climatique sur le territoire en permettant une meilleure maîtrise de la demande en énergie. Le développement du réseau électrique aura pour action indirecte de faire diminuer les émissions de GES (substitution du pétrole à l'électricité dans les moyens de transport).
Points de vigilance
Il faudra porter attention aux travaux visant à adapter le réseau électrique et le réseau de gaz afin de limiter les impacts éventuels sur la biodiversité et les écosystèmes.

Action 3.3 Mettre en œuvre un urbanisme durable

Objectif 2030

Veiller au respect de l'environnement et encadrer la transition énergétique au travers des documents d'urbanisme

Descriptif de l'action

Les documents d'urbanisme permettent la traduction spatiale de la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.

Le SCoT est un document cadre de planification construit à partir d'un projet de territoire. En agissant au niveau du SCOT, on impulse une dynamique qui se répercute jusqu'à l'opération d'aménagement. Les orientations définissent ainsi durablement l'aménagement du territoire.

L'articulation des documents d'urbanisme avec les autres démarches territoriales est définie réglementairement. Le PLU doit prendre en compte le PCAET et être compatible avec le SCOT. Le SCOT, lui s'impose, en termes de prise en compte, au PCAET.

1) Participer à l'élaboration du SCOT du Pays de Périgord Noir

Le syndicat mixte du SCoT du Périgord Noir est compétent pour l'élaboration, **l'adoption**, le suivi et la **modification du SCoT du Périgord Noir et comprend** 6 membres : CC de Domme- Villefranche du Périgord, CC de la Vallée de l'Homme, CC du Pays de Fénelon, CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, CC Sarlat-Périgord Noir, CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède.

La prescription d'élaboration du SCoT a été délibérée le 12 octobre 2018. Les objectifs principaux ont été définis dans le cadre des thématiques retenues par les travaux collectifs antérieurs effectués dans le cadre des démarches Pays :

Thématiques	Enjeux principaux
Environnement, paysages et maîtrise du foncier	• consommation de l'espace, étalement urbain • performance énergétique • changement climatique • biodiversité • préservation des paysages
Habitat, déplacements et mobilité	• enclavement/ désenclavement • les différents types d'habitat : urbain, péri- urbain et rural • les déplacements quotidiens, l'accessibilité aux services, la mobilité des publics les plus fragiles • les centres- bourgs • les polarités principales et secondaires
Développement économique	• l'agriculture • les équipements commerciaux • les ZAE

	• le commerce et l'artisanat • le tourisme
Attractivité du territoire et équilibre du territoire (thématiques transversales)	• le développement des équipements numériques • la prise en compte des équipements de proximité externes au territoire du Périgord Noir/ interfaces avec les territoires limitrophes • le développement équilibré du territoire

La Communauté de communes portera une attention particulière à l'adéquation entre le PLUi et le futur SCOT, notamment sur les enjeux environnementaux et energétiques, mais également concernant l'intégration des éléments d'adaptation aux projets d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour se prémunir des fortes chaleurs estivales et lutter contre les îlots de chaleur urbaine : (% de surface non imperméabilisée, proposer des formes urbaines favorisant le bioclimatisme, maximiser la végétalisation des espaces etc..)

2) Elaborer et mettre en œuvre un PLUI durable

Pour que les axes définis dans le cadre du PCAET soient opérationnels il faut qu'ils transparaissent dans le PLUi. Les enjeux du PCAET seront intégrés à tous les stades d'élaboration : PADD, zonage, règlement et OAP. Cela permettra de garantir une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de limiter les impacts du réchauffement climatique et de favoriser la production d'énergies renouvelables.

Le PLUi va permettre:

- Favoriser le developpement des énergies renouvelables
- Faciliter les différentes formes de déplacement notamment les cheminements doux imposés dans les OAP
- Améliorer l'intégration des projets dans la trame verte et bleue (superficie et continuité des espaces verts)
- Intégrer la question de l'eau aux questions d'aménagement (choix d'essences adaptés minimisant le besoin d'arrosage pour les espaces plantés, promotion de la récupération d'eau de pluie, rétention à la parcelle d'EP par des solutions compensatoires, gestion à ciel ouvert du pluvial).
- Préserver strictement les espaces naturels remarquables et Intégrer la question de la préservation de la biodiversité aux questions d'aménagement (végétalisation, emprise au sol/coeff de terrain naturel préservé..)
- Favoriser les règles de construction et d'aménagement durables afin de lutter contre les îlots de chaleur, permettre l'isolation par l'extérieur, favoriser les matériaux biosourcés etc...

Ce travail s'accompagne d'une sensibilisation à toutes les etapes d'élaboration du document à destination des élus, des agents et des professionnels (promoteurs, investisseurs, architectes, constructeurs, notaires) notamment par le biais de séminaires.

Concernant la protection de la biodiversité et les espaces naturels remarquables (pelouses sèches, foret matures, zones humides etc..) , la protection s'accompagnera d'une acquisition et/ou gestion lorsque cela est possible par le CEN. Cf action 4.1 et 4.2.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
3.3.1	Participer à l'élaboration du SCOT du Pays de Périgord Noir	CCSPN	Pays Périgord Noir	
3.3.2	Elaborer et mettre en œuvre un PLUI durable	CCSPN		300 000 €

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Elaboration du SCOT	Non fait	Fait	Pays Périgord Noir
Elaboration PLUI	Non fait	Fait	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	X	0	0	0	X

PLUI approuvé en 2021

Choix du BE pour l'élaboration du SCOT 2020

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X	X						

Résultats attendus

- ☒ Efficacité énergétique
- ☒ Développement des EnR
- ☒ Adaptation au changement climatique
- ☒ Qualité de l'air
- ☒ Protection des ressources
- ☒ Réductions des émissions de GES
- ☐ Sensibilisation / Formation
- ☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**3**	**2**	**SO**	**SO**	**+**	**+**
Atténuation/Adaptation						

Cette action touchera les deux volets. Elle permettra ainsi de limiter les émissions de GES notamment en favorisant les énergies renouvelables et les déplacements doux. Elle contribuera également à l'adaptation à travers les choix concernant la végétalisation et les surfaces non imperméabilisées
Points de vigilance
Pas de point de vigilance particulier

4.4. AXE 4 – PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITE

La biodiversité

La Communauté de Communes est un territoire rural, riche en faune et en flore. Les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont aujourd'hui reconnus. Il existe un risque d'extinction de 20 à 30% des espèces animales et végétales si la température augmente de plus de 2,5°C. L'intercommunalité est riche en biodiversité et espaces naturels variés. Elle comprend différentes zones à hautes valeurs écosystémiques protégées au niveau national et mondial :

- 4 sites classés Natura 2000 qui couvrent plus de 15 000 ha
- 7 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique)
- Le bassin de la Dordogne est classé au réseau mondial des « Réserves de biosphère » par l'UNESCO depuis le 11 Juillet 2012
- La vallée de la Dordogne fait aussi l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Les zones humides

La CCSPN est un territoire vallonné aux nombreux cours d'eau, coteaux calcaires et zones humides. Les zones humides assurent différentes fonctions : fonctions hydrologiques (rôle d'éponge), fonctions biogéochimiques (rôle de filtre), fonctions écologiques (rôle de réservoir de biodiversité). Ainsi, elles constituent une zone tampon lors des crues en absorbant le surplus d'eau et en apportant un espace de stockage et de liberté du cours d'eau. Par ailleurs, lors de périodes de basses eaux, le niveau des cours d'eau est maintenu grâce à la restitution de l'eau retenue dans ces zones humides. Les zones humides et particulièrement leur sol sont également de véritable puits de carbone naturels contribuant ainsi à la limitation du réchauffement climatique global. Les zones humides sont de véritables amortisseurs du changement climatique.

Ces milieux humides sont des milieux naturels particulièrement menacés (50% des zones humides ont disparues en France en 30 ans), qu'il est nécessaire de préserver.

Selon l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, les zones humides à caractère patrimonial d'un point du vue biodiversité, sont pour la plupart inventoriées et connues. Elles peuvent être actuellement protégées à travers des dispositifs comme les Réserves naturelles ou identifiées au sein d'autres dispositifs tels que Natura 2000 ou les ZNIEFF. Ces derniers dispositifs n'assurent pas la protection des zones humides et donc des services écosystémiques rendus. Il existe également un grand nombre de zones humides que l'on peut qualifier « d'ordinaires » qui participent au fonctionnement hydrologique, biogéochimique et écologique des hydrosystèmes.

La forêt

La forêt joue un rôle majeur en termes de paysages, de biodiversité, de tourisme, de séquestration du carbone, et d'activité économique sur le territoire. Sur le territoire de la CCSPN, elle couvre 53% de la surface du territoire.

La forêt est vulnérable, de nombreux éléments peuvent la dégrader : incendie, manque d'eau, activités humaines, etc. De plus, la forêt fait face à un fort dépérissement des châtaigniers principalement dû au vieillissement des souches et au stress hydrique auxquelles ils sont soumis. Une réflexion sur l'adaptation de la forêt au dérèglement est donc nécessaire.

A l'heure actuelle, la forêt est très morcelée et en grande partie détenue par des propriétaires privés.

En revanche des filières d'exploitation existent sur le territoire, notamment pour le pin maritime, le châtaignier et le chêne, ce qui favorise la production forestière.

Les risques naturels

Les deux principaux risques naturels répertoriés sur la CCSPN sont : Inondation et Feux de forêt

Le risque d'inondation est notamment identifié comme fort au regard de la vulnérabilité du territoire au changement climatique. En effet ce risque s'accroît au fil du temps, avec 20 inondations recensées entre 1982 et 2015.

Le risque de feu de forêt est important et contraint fortement l'urbanisation. L'Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie (DFCI) regroupe 4 Unions Départementales et rassemble un grand nombre d'associations syndicales autorisées. Ses missions portent sur la prévention et la mise en valeur du massif forestier. Plusieurs missions lui sont affectées concernant la défense des forêts contre les incendies : l'aménagement, la création et la mise aux normes des ouvrages dédiés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie et à la desserte forestière.

Action 4.1 Protéger la ressource en eau potable et les zones humides

Objectif 2030

Mobiliser l'ensemble des acteurs pour préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative

Descriptif de l'action

L'eau est indispensable à la vie. Bien que la Terre soit recouverte d'eau, une infime partie est utilisable pour la consommation humaine.

« Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience de plus en plus forte des pressions que l'être humain exerce sur l'eau et les milieux aquatiques et du nécessaire équilibre à maintenir entre ses besoins et la capacité de ces systèmes à y répondre. Si la préservation des milieux aquatiques et de l'eau ainsi que les risques qui lui sont liés, font l'objet de politiques publiques, leurs articulations avec les dynamiques et enjeux socioéconomiques des territoires peuvent se révéler complexes et donc difficiles à appréhender. » (source : eau-adour-garonne)

L'agence Adour Garonne a commandité une étude « Garonne 2050 » afin de pouvoir anticiper les enjeux et les impacts des changements globaux. A l'horizon 2050, les débits naturels d'étiage seront réduits de moitié pour le bassin de la Garonne. Le diagnostic sur le territoire montre que le déficit en eau s'élève déjà aujourd'hui à 200-250 millions de m3 à l'étiage et pourrait atteindre entre 1 à 1,2 milliard de m3 si rien n'est entrepris.

L'ensemble des acteurs (collectivités, agriculteurs, habitants…) doivent agir dans le même sens pour préserver cette ressource.

1) Préserver la ressource en eau potable

Un renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable sur la ville de Sarlat la Caneda sera planifié et coordonné avec les travaux de voirie par la CCSPN. La priorisation des réseaux à renouveler sera déterminé en fonction de l'âge des réseaux et leur caractère structurant.

Ces travaux se feront également en coordination avec les Syndicats d'Eau potable qui renouvellent 1% du linéaire chaque année. La gestion des programmes de renouvellement est confiée, pour les communes de Tamnies et Marquay, au SIAEP des deux rivières. Les communes de Beynac, Saint Andre Allas et Saint Vincent de Cosse sont en gestion directe, tandis que les communes de Marcillac, Proissans, Sainte Nathalène, Saint Vincent le Paluel, Vitrac, La Roque Gageac, Vezac, et le sud de Sarlat (La Canéda) sont confiées au SIAEP du Périgord Noir.

L'objectif étant de pouvoir travailler ensemble pour connaitre les programmations sur chaque commune, et leurs objectifs de renouvellement.

2) **Financer des récupérateurs d'eau de pluie**

Les communes souhaitent aider la mise en place de système de récupérations d'eaux pluviales, hors sol ou enterré. La collectivité pourrait prendre en charge 10% de la facture de l'investissement avec un plafonnement de l'aide à 500€ dans la limite de 10 projets par an (Modalités variant selon les communes).

Afin de mettre en place cette mesure, les communes intéressées rédigeront en 2020 une convention fixant les modalités précises d'attribution de la subvention.

3) Quantifier et optimiser la ressource en eau et notamment dans le secteur agricole

La Chambre de l'Agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le Département ont souhaité préciser et poursuivre les travaux de prospective engagés les années précédentes pour gérer au mieux la problématique de l'adéquation entre l'agriculture et climat en Dordogne à l'horizon 2050. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un rapport en mai 2018 comprenant un plan d'action dont des actions vis à vis de la ressource en eau (fiches action 5, 5.1 et 6 du plan départemental).

Ainsi un premier travail consistera à identifier les impacts des prélèvements en eau sur les eaux souterraines et superficielles pour identifier des pistes d'optimisation de la ressource. Un focus sera fait sur les plans d'eau déjà existants. Cette étude menée sur l'ensemble des usages cCollectivités, habitants, pecheurs, agri etc..) permettra de partager un socle commun de connaissances qui servira de base pour prendre les décisions adéquates. Un deuxième travail programmé est la diffusion de connaissances en matière d'optimisation de l'irrigation à l'échelle d'une exploitation via un travail sur le matériel d'irrigation, des tests sur le stockage du sol et un pilotage de l'irrigation.

4) Restaurer et entretenir des cours d'eau

Les cours d'eau sont des milieux dynamiques dont la qualité de vie dépend de nombreux facteurs. Leur entretien et leur aménagement sont nécessaires pour se prémunir des inondations, pour maintenir la biodiversité, préserver durablement les activités en lien tel que l'agriculture, le nautisme, et améliorer ou maintenir la ressource en eau en qualité et quantité sur nos territoires .

La CCSPN se situe sur deux grands bassins versants : celui de la Dordogne Karstique et celui de la Vézère.

Les cours d'eau présents sur le territoire de la CCSPN sont les suivants : l'Enéa, la Massoulie, le Langlade, le Merdansou, le Farge, la Cuze, la Petite Beune, la Grande Beune, la Beune d'Allas, le Paradoux, le Puymartin, le Bardenat, l'Estampe, le Salignac, le Mazerat, la Peyre, la Coste, la Seignolle, le Pontou, le Treuil, le Béringot, le Brudou, la Bulide, la Borgne, la Dordogne…

Et selon le site SIO, adour-garonne.eaufrance.fr, seule la Cuze n'est pas classée en bon état mais jugé comme une " masse d'eau fortement modifiée".

La CCSPN délègue sa compétence GEMAPI aux syndicats suivants, le SMBVVD (Syndicat Mixte du Bassin de la Vézère en Dordogne) et au SMETAP Rivière Dordogne (Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection) afin d'assurer la gestion de ces deux rivières et leurs affluents.

La CCSPN a gardé en gestion propre le bassin versant de la Cuze et de l'Enéa. Concernant l'Enéa, le programme de gestion est réalisée en partenariat avec la CC du Pays de Fénélon.

La Cuze a d'ores et déjà fait l'objet d'un plan de gestion déclaré d'intérêt général de janvier 2009 à janvier 2016, afin d'améliorer l'état écologique, qualitatif et quantitatif du ruisseau, par des mesures d'entretien des berges , de la ripisylve et de plantation de ripisylve. Un suivi continu des projets et un accompagnement des propriétaires riverains est mené par le technicien rivière de la CCSPN. Un projet de nouveau plan de gestion pourrait voir le jour avec des opérations en milieu plus urbains que le précédent plan.

Le bassin Versant de l'Enéa fait 120 km2 et comprend 6 ruisseaux principaux. Ce bassin fait l'objet d'un programme pluriannuel de gestion sur 5 ans, déclaré d'intérêt général en mars 2017 et regroupe 20 actions sur 5 thématiques : qualité des milieux aquatiques, quantité et qualité des eaux,

gestion de la ripisylve et des cours d'eau, risque d'inondation et valorisation des milieux.

La CCSPN organisera des ateliers à destination des riverains et scolaires sur les aménagements et les milieux naturels. Des visites de sites après travaux de renaturation avec des propriétaires potentiellement concernés sur d'autres tronçons pourront également avoir lieu.

5) Gérer durablement les zones humides

"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année." (article L211-1 du code de l'environnement). Les zones humides (marais, tourbières, prairies humides, lagunes, …) se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales et jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Cette mesure regroupe toutes les démarches visant à gérer durablement les zones humides : protection, aquisition, et gestion.

Des dispositions sont prises également au sein du PLUi afin de les protéger strictement (zone naturelle stricte, trame verte et bleue).

Afin de protéger efficacement ces espaces, il est nécessaire d'aller plus loin dans le recensement de ces zones, et c'est le projet de la Maison numérique de la biodiversité qui viendra compléter le travail déjà réalisé par le CEN, Epidor et les services de la DDT notamment.

Des rencontres seront organisées avec les collectivités concernées afin de porter à connaissance les zones humides sur leur commune en 2020.

En termes d'acquisition, la Région Nouvelle Aquitaine se fixe un objectif d'acquérir 2500 ha sur son territoire d'ici à fin 2021 par le biais du travail du CEN. Le CEN mais aussi les communes envisagent donc d'acquérir, certains de ces espaces. La gestion sera ensuite assurée par le CEN ou par une co-gestion avec les collectivités. La CCSPN, les communes, et le CEN peuvent s'appuyer sur la veille foncière avec la SAFET d'ores et déjà mis en place pour identifier les parcelles en vente. Une animation active sur les terrains, à la rencontre des propriétaies d'espaces remarquables sera réalisée par les partenaires.

Le CEN conseillera les propriétaires non vendeurs à une meilleure gestion de ces espaces.

Enfin des actions seront menées vis à vis du public, notamment via le programme rivière en cours.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
4.1.1	Préserver la ressouce en eau potable	Ville de Sarlat / Communes	CCSPN / SIAP	
4.1.2	Financer des récupérateurs d'eau de pluie	Communes		
4.1.3	Quantifier et optimiser la ressource en eau et notamment dans le secteur agricole	Chambre d'agriculture	AEAG / DDT / Association des irrigants	
4.1.4	Restaurer et entretenir des	CCSPN /	Agence de l'eau	Prévisonnionel de

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
	cours d'eau	Syndicats rivière	Adour Garonne	450 000 € HT sur 5 ans pour le PPG Enéa
4.1.5	Gérer durablement les zones humides	CCSPN / CEN	Maison de la biodiversité	Acquisition foncière financeer jusqu'à 80 % pour la collectictivité et jusqu'à 100 % pour le CEN.

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Rendement réseau d'AEP de la ville de Sarlat	Entre 72,50 % et 72,70 % (source : services.eaufrance) 4,36 m3/j/km (source RA Véolia 2018	0	Ville de Sarlat(RPQS)
Indice linéaire de perte réseau du réseau d'AEP de la ville de Sarlat	Entre 2,10 m3/km/j et 4,59 m3/km/j (source : services.eaufrance)	0	Ville de Sarlat (RPQS)
Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financés		ND	CCSPN et communes
Suivi qualité de la Cuze et de l'Enéa	Enéa: Bon état Cuze: état fortement modifié		SIO, CCSPN (Cuze: arrêté de suivi qualité chimique et biologique en lien avec STEP; Enéa suivi biologique)
Nombre d'actions de sensibilisation à l'entretien des cours d'eau réalisées		ND	CCSPN et syndicats de rivière
Surfaces en ha des zones humides acquises par les collectivités ou le CEN sur le territoire de la CCSPN		ND	Communes, CCSPN, CEN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

2020 : rédaction d'une convention sur les modalités de subvention des récupérateurs d'eau de pluie

2020: animation et sensibilisation des communes sur l'acquisition des ZH par le CEN, debut des acquisitions

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	**Agriculture**	Déchets	Industrie	Énergie
X				**X**			

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☒ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☐ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	**3**	**3**	**SO**	**SO**	**SO**	**+**

Atténuation/Adaptation
La préservation de la ressource en eau sera essentielle dans l'adaptation au changement climatique.

Points de vigilance
Aucun point de vigilance identifié

Action 4.2 Valoriser la forêt

Objectif 2030

Accompagner les acteurs dans une gestion durable de la forêt

Descriptif de l'action

La forêt est un espace naturel qui joue de nombreux rôles : maintien de la biodiversité, séquestration carbone, cycle de l'eau, érosion...). Elle occupe 50% de la surface du territoire.

Il est donc indispensable de veiller à sa bonne gestion localement.

En parallèle, la CCSPN agit à l'international via une coopération décentralisée avec la commune de Dondon en Haïti. Les actions de reboisement prévues permettront de préserver la ressource en eau des captages d'eau potable, de limiter l'érosion des terres et les conséquences des inondations, et augmenteront la séquestration carbone.

1) Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements

La forêt est détenue à 95% par des propriétaires privés et 53% de ces propriétés font moins d'un hectare. Afin d'entretenir au mieux ce milieu, de nombreux éléments sont à connaître. Il s'agit d'informer les propriétaires forestiers pour une gestion durable.

C'est un des rôles du CRPF. La Région va financer des postes de techniciens forestiers dans les mois qui viennent. La CCSPN appuiera le CRPF pour qu'un poste soit dédié au département de la Dordogne.

Cet accompagnement humain est très qualitatif mais ne permet pas de toucher la majorité des propriétaires. Il s'agit donc également de communiquer via des plaquettes ou des sites internet. Dans un premier temps, les documents déjà existants seront répertoriés et analysés (plaquette du Département, ceux réalisés dans le cadre de la charte Sud Périgord...). Un document "idées reçues" élaboré par les partenaires que sont la Chambre d'Agriculture, l'ONF, le CNPF, le Département et la DFCI dordogne sera également diffusé et mis à disposition par la CCSPN.

L'association FOGEFOR 24 en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CRPF, réalise des formations à destination des propriétaires forestiers. L'objectif est que les propriétaires soient capables de décider eux-mêmes de l'orientation de la gestion de leur patrimoine boisé. Il s'agira ici pour la CCSPN de communiquer sur ces formations auprès des propriétaires fonciers par le biais des moyens de commnication à sa disposition ou lors de conférences/ateliers sur le thème de la forêt.

En parallèle, la CCSPN organisera notamment avec la structure COOP&BAT, une conférence sur la structuration de la filière bois locale et abordera notamment la gestion des boisements (cf action 5.5).

2) Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale

Lancé en avril 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label Bas Carbone répond à la demande d'acteurs souhaitant compenser de manière volontaire leurs émissions en soutenant des projets sur le territoire national, dans le cadre de la neutralité carbone.

Cette démarche volontaire concerne deux types d'actions : l'augmentation de la séquestration

carbone et la réduction des émission de gaz à effet de serre.

A ce jour trois méthodes ont été validées pour réduire les émissions de GES :

- Le boisement de terres agricoles et friches
- La reconstitution de forêts endommagés (tempêtes, incendies,…)
- La converstion de taillis en futaie

La CCSPN en collaboration avec la CCVH mettra en place un plan de communication à destination des entreprises, association et résidents, détaillant l'intérêt de la compensation sur le territoire. Ceci sera réalisé conjointement avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Grand Site Vallée de la Vézère, dont le volet paysager est une de ses priorités d'actions.

3) Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide

Plusieurs espaces naturels sont à la croisée du monde forestier et de celui des cours d'eau. Il en est ainsi de la ripisylve et des zones humides en forêt. La ripisylve correspond à l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. Ces zones jouent des rôles très importants et notamment participent au maintien d'une biodiversité riche et variée.

Mais ces endroits ne sont pas simples à gérer. De nombreux paramètres rentrent en jeu : la réglementation (loi sur l'eau), les espèces d'arbre adaptées (type de racine, hauteur, diversité..), l'entretien de la végétation existante, la lutte contre les espèces invasives, le coût d'investissement... Une solution adaptée pour la rentabilité de la zone forestière peut provoquer des dégâts importants au niveau du cours d'eau.

Un groupe de travail sera mis en place afin d'échanger sur les interactions, les problématiques et les solutions possibles. Il regroupera les techniciens forestiers (CRPF, Département), les techniciens rivières (CCSPN, syndicat de rivière) et le CEN.

Suite au travail et aux données recensées par la Maison de la Biodiversité du Département, il sera également possible de préserver les forêts matures et anciennes, et/ou humides remarquables et de les faire acquérir par le CEN qui sera ensuite responsable de la gestion.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
4.2.1	Mettre en place une animation et une communication favorisant la gestion forestière et la régénération des peuplements	CRPF / CCSPN	Département	Technicien forestier du CRPF: 60 000 €/an
4.2.2	Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale	CCSPN / CRPF	CCVH / OT	Frais de communication
4.2.3	Adapter la gestion de la forêt en milieu remarquable et milieu humide	CCSPN	Département / CRPF / Syndicats rivière / CEN/ CTPN	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur

tCO2 séquestrées via le label Bas Carbone	0	ND	CNPF
Nombre de projets bénéficiant du label Bas Carbone	0	ND	CRPF
Nombre de réunions du groupe de travail - forêt, rivière et zones humides	0	1/an	CCSPN - service environnement
Nombre de propriétaires accompagnés	ND		CRPF
Surface de Forêt remarquables acquise et gerée par le CEN sur le territoire communautaire	0		CEN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Energie
X							

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**3**	**3**	**SO**	**SO**	**+**	**+**
Atténuation/Adaptation						
La préservation de la forêt sera essentielle dans l'adaptation au changement climatique.						
Points de vigilance						
Aucun point de vigilance identifié						

Action 4.3 Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire

Objectif 2030

Protéger la population des effets du changement climatique

Descriptif de l'action

1) Lutter contre les îlots de chaleur et l'inconfort thermique estival

Un îlot de chaleur est un endroit où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Lutter contre ce phénomène est un moyen d'atténuer les conséquences locales du dérèglement climatique. En effet, les effets de ces îlots sont d'autant plus importants lors de canicules, lesquelles devraient augmenter en intensité et en nombre avec les changements climatiques. Ces îlots ont des impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

Si on ne limite pas ce phénomène le nombre de climatisation risque de se multiplier, allant à l'encontre de toutes les démarches d'atténuation.

Des mesures réalisées par le CAUE sur le département de la Dordogne ont permis de relever des différences de plus de 10° entre une zone de parking et un parc végétalisé. Il est donc nécessaire de proposer des solutions pour abaisser la température dans ces secteurs à risque.

La CCSPN souhaite donc recenser des potentiels ilôts de chaleurs existants afin d'y rémedier et éviter la création d'autres éventuels. Ce sera notamment le cas, via une "balade urbaine" organisée avec le CAUE dans le centre ville de Sarlat qui permettra d'identifer les zones à risques et de sensibiliser les élus à ce phénomène.

La végétalisation de la ville est une solution efficace pour lutter contre ce phénomène en créant à la place des îlots de fraîcheur.

Cette thématique est inscrite dans le PADD du PLUi (objectif 3 de l'axe 2):

- « Intégrer le végétal dans les futurs secteurs de développement urbain en préservant des espaces vert, en lien avec les espaces naturels structurants »
- « Protéger les principaux arbres remarquables ou alignements d'arbres au sein des espaces urbains, éléments de biodiversité en ville »

Un travail sera également réalisé au sein du PLUi en cours d'élaboration afin de favoriser les matériaux de construction à faible capacité d'absorption et de stockage de la chaleur (béton pêle, gravier gris…).

La restauration du cours d'eau « la Cuze » à ciel ouvert ponctuellement dans le centre urbain de Sarlat permettra également de créer des îlots de fraicheur (cf. Mesure 3 de cette même fiche action).

2) Anticiper les risques incendie

De nombreuses communes du territoire présentent un risque fort de feu de forêt (carte des risques – DDRM, 2014). Le principal acteur pour la lutte contre les inciendies est le syndicat mixte ouvert DFCI 24 (Défense de Forêt contre les Incendies) qui a été créé en août 2018. Il a pour missions principales de renforcer les ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière, de cartographier les zones à risques et de communiquer sur le risque incendie. Le fait d'adhérer au syndicat permet d'avoir un

accès à un technicien animateur forestier. En 2019, 6 communes sont adhérentes à ce syndicat. L'objectif étant que l'ensemble des communes y adhérent.

Afin d'anticiper ces risques, la CCSPN a choisi de travailler sur 3 axes :

- Dessertes forestières (DFCI et Maison de la Biodiversité)

Les dessertes forestières facilitent les interventions en forêt. Elles sont indispensables aux pompiers pour la maîtrise des feux et permettent de limiter la propagation des incendies.

Une étude de l'existant sera réalisée dans un premier temps puis un plan de création sera défini.

- Communication sur le débroussaillement

Il est également indispensable que chaque propriétaire forestier connaisse ses droits et devoirs et les bonnes pratiques liées aux risques incendie.

La CCSPN travaillera avec les acteurs de la forêt et de la lutte contre l'incendie pour communiquer sur le débroussaillement et la gestiond des boisements de manière général cf action 4.1.

- Pastoralisme

« Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux » (source : Association Française de Pastoralisme).

En contribuant à la maîtrise de l'embroussaillement, cette pratique améliore l'autonomie alimentaire des troupeaux et réduit le risque incendie. Les zones défrichées font office de pare feu et permettent aux pompiers d'intervenir avant que les incendies s'étendent.

Depuis 2011, le Pastoralisme a été relancé en Dordogne : 5 Associations Foncières Pastorales Libres ont été crées.

La CCSPN soutiendra le développement de cette pratique (communiquer sur ses avantages, mettre en relation les acteurs, se porter garant éventuellement lors d'achat de matériel spécifique, etc).

3) Limiter le risque inondation

Le risque inondation est pris en compte à plusieurs niveaux et dans différentes actions.

Le PLUi intègre la gestion du risque inondation, notamment dans les choix d'aménagement. En effet, les zones humides identifiées par le CEN et les services de l'Etat, et non déjà identifiées dans les PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), sont également préservées de toute construction.

Les programme d'entretien et de restauration des cours d'eau (cf action 4.1) contribuent de manière générale à diminuer les risques d'inondation. Des mesures concrètes sont également prévues afin de répondre à des problèmes récurrents. Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin de l'Enéa (2015 – 2020), deux actions traitent directement de la problématique :

- Mis en place un système de suivi du bon écoulement des eaux au niveau des infrastructures (ponts, cadres-béton, buses..) en lit mineur afin de limiter l'accumulation d'embâcles et la dégradation des ouvrages, et de ce fait limiter le risque inondation
- Réalisation d'une étude hydraulique du Merdansou au niveau de Sainte-Nathalène (secteur proche bourg), avec la possibilité d'acquisition foncière d'un ancien plan d'eau afin de créer

une zone humide d'écrêtage de crue, en amont de la zone problématique.

Afin de limiter le risque inondation dans le centre-ville de Sarlat, il a été décidé de privilégier la restauration du cours d'eau la Cuze à ciel ouvert. Ainsi dans le programme d'intervention sur la Cuze en souterrain il est prévu, sur 3 linéaires du secteur du Pontet, de sécuriser les réseaux souterrains et de retrouver un ciel ouvert sur des portions de la CUZE associée à un ripisylve. Ceci créera par ailleurs un îlot de fraicheur.

4) Lutter contre la prolifération du moustique tigre

Le moustique tigre (Aedes albopictus) est une espèce invasive de moustique. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue et le chikungunya. Il est installé en Dordogne depuis 2015.

De nombreux gites larvaires se situent dans les propriétés privées. Chaque habitant, par des gestes simples peut lutter contre ces moustiques.

Le service espaces verts de la ville de Sarlat et la CCSPN communiqueront sur les bons gestes (vider les coupelles sous les pots de fleurs, ranger les jouets à l'abri de la pluie, couvrir les récupérateurs d'eau de pluie avec un voilage moustiquaire…) et continueront les réunions de sensibilisations auprès des agents, élus, écoles et publics déjà lancées en 2019.

La ville de Sarlat étudiera également l'intérêt de la mise en place de nichoirs à chauve-souris. Plusieurs communes ayant déjà fait ce choix (par exemple Marmande), un retour d'expérience sera réalisé avant de prendre une décision.

5) Adapter la gestion des nouveaux espaces verts au changement climatique

La végétation en ville a de nombreux avantages tel que la lutte contre les îlots de chaleur citée plus haut mais elle peut présenter des inconvénients si tous les paramètres ne sont pas pris en compte (besoin en eau, caractère allergène…).

« L'allergie est un problème de santé publique qui touche une partie importante de la population. En France 10 à 20% de la population est allergique au pollen. Les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant. Près de 2000 décès sont enregistrés chaque année à cause de l'asthme. » (source : www.vegetation-en-ville.org).

Le service Espace Vert de la ville de Sarlat et les agents de communes poursuivront les actions engagées dans le cadre de l'A21 et des chartes O pesticides mises en œuvre par le passé. Les services pourront se serviront du guide *Végétation en ville du* Réseau National de Surveillance Aérobiologique pour le choix de leurs plantations.

Les communes ayant un projet de création ou de restructuration d'espace vert seront accompagnées par le service espace vert de la ville de Sarlat, afin d'aider les élus et agents communaux à intégrer la problématique du changement climatique dans la conception de l'aménagement (le choix des espèces, gestion de l'eau...).

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
4.3.1	Lutter contre les îlots de chaleur et l'inconfort thermique estival	Communes / CCSPN	CAUE	balade urbaine: 1500€ (CCSPN)
4.3.2	Anticiper les risques incendie	Communes / CCSPN	Chambre d'Agriculture / DFCI	
4.3.3	Limiter le risque inondation	Ville de Sarlat / CCSPN	Syndicats de rivière / Communes	Inclus dans budgets concernés
4.3.4	Lutter contre la prolifération du moustique tigre	Communes / CCSPN	Ville de Sarlat	Budget fonctionnement service
4.3.5	Adapter la gestion des nouveaux espaces verts au changement climatique	Communes / CCSPN		Budget fonctionnement service

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de balades urbaines réalisées	0	ND	CAUE
Linéraire de dessertes forestières	ND	ND	MNB - DFCI
Surface couverte par la pratique du pastoralisme sur le territoire		ND	Chambre d'agriculture
Nombre d'arrêtés communaux de catastrophes naturelles			CCSPN
Nombre d'actions de communication pour lutter contre le moustique tigre	0	0	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
2020 : 1ere balade urbaine					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	**Agriculture**	Déchets	Industrie	Energie
X				**X**			

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☒ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☐ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☒ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	**3**	**3**	**ND**	**ND**	**SO**	**+**
Atténuation/Adaptation						
Cette fiche action concerne des mesures d'adaptation au réchauffement climatique.						
Point de vigilance						
Les dessertes forestières peuvent être défavorables à la biodiversité.						

4.5. AXE 5 – ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'agriculture

L'agriculture est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre (21%) et il est le cinquième en ce qui concerne les consommations énergétiques. Environ 25% de la surface de la communauté de Communes sont des terres agricoles ; l'agriculture y est très diversifiée.Les chefs d'exploitation sont relativement âgés puisqu'environ 50% ont plus de 55 ans. On note également une forte diminution du nombre d'exploitations : moins 42% en 5 ans.

La Chambre d'agriculture a mené une étude sur l'agriculture en lien avec le changement climatique en Dordogne : prospective à l'horizon 2050. Un plan d'action a ainsi été réalisé.

Les déchets

Les lois pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV) et sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) entrainent de profonds changements sur la gestion des déchets. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte comprend plusieurs mesures concernant directement tous les déchets des particuliers et des professionnels, pris en charge par les collectivités :

- Réduire de 30 % l'enfouissement des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025
- Généraliser progressivement la tarification incitative (15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025)

Pour le Département de la Dordogne, le tonnage des déchets enfouis doit passer de 120 000 tonnes enfouis en 2010 à 60 000 tonnes en 2025.

Un territoire touristique

Le Périgord Noir est l'une des destinations préférées des français et des étrangers avec près de 2 millions de visiteurs par an. La gastronomie et la qualité de vie y sont mondialement reconnue avec notamment la truffe. Ville d'Art et d'histoire, Sarlat détient le record de densité en monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire national avec 65 monuments et immeubles protégés. Son centre historique fait aujourd'hui l'objet de multiples protections : un Secteur Sauvegardé, et un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Les vallées de la Dordogne et de la Vezère mais aussi les nombreux sites préservés d'un point de vuen environnemental, paysager ou arhictural en font une destination incontournable.

Le territoire dispose d'une offre en hébergement touristique remarquable, disséminée sur l'ensemble de son territoire :

- 40 hôtels dont un hôtel 5 étoiles
- 35 campings
- 4 résidences de tourisme

Le tourisme représente 35% de l'économie du territoire avec près de 50% des emplois.

Action 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique

Objectif 2030

Sécuriser la production agricole du territoire et développer des cultures plus respectueuses de l'environnement et de la santé

Descriptif de l'action

Cette fiche action ne traitera pas des actions menées dans l'objectif d'une optimisation et une préservation de la ressource en eau qui est abordé dans la fiche 4.1 .

1) Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs

Le regroupement des agriculteurs est une force qui leur permet de faire face à des problématiques de plus en plus complexes. Cela leur permet de favoriser les échanges en se rassurant quant au changement des pratiques, de mutualiser les risques liés à l'innovation et de créer de l'émulation.

La loi d'avenir sur l'agriculture, favorise le financement des actions portées par des groupes d'agriculteurs à travers des Groupements d'intérêt Economique et Ecologique (GIEE).

Au niveau national, il existe une association BASE (Biodiversité, Agriculture, Sol & Environnement) qui est un réseau d'échange d'agriculteurs et de techniciens qui mettent en œuvre l'agriculture de conservation.

Sur les coteaux sarladais, à ce jour, un test de changement de pratique est réalisé par 20 exploitants en polyculture élevage avec l'accompagnement du CRDA du Périgord Noir (antenne locale de la Chambre d'agriculture). Les agriculteurs se sont engagés dans des mesures concretes et ne travaillent qu'au minimum leurs sols (sans les retourner) afin de réduire les émissions de carbone et protéger le sol et les ressources en eau.

L'objectif de la Chambre d'agriculture (CA) et du CRDA est d'aborder par la mise en réseau des exploitants certains sujets comme:

- La mise en place d'intercultures pour éviter les sols nus hivernaux et des prairies naturelles (importante séquestration carbone).
- Le développement des prairies naturelles par introduction de céréales, sur cultures permanentes (légumineuse type luzerne ou trefle) à la place du soja (onéreux et cultures impactantes sur l'environnement). Cette pratique induit un travail minimum du sol, limite les émissions de CO2 par le non retournement du sol, et augmente la matière organique du sol tout en réduisant les apports d'azote minéral
- Le choix des cultures peu consommatrices d'eau
- Les techniques d'irrigation
- La réduction de l'usage des engrais minéraux et des pesticides
- L'agroforesterie
- La mise en place de haie

Un travail sera également engagée sur le bilan carbone des fermes, avec la mise en place d'une mesure par exemple de la sequestration carbone avant et apres changement de pratique.

Des projets tel que « Life Beef Carbon » évaluent également de nouvelles pratiques afin de diminuer

l'empreinte carbone de la viande bovine, il s'agira de communiquer sur cette démarche.

La Chambre d'agriculture accompagnera également les agriculteurs pour lutter contre l'ambroisie avec des méthodes respectueuse de l'environnement.

Nota : l'optimisation de la ressource en eau au niveau de l'agriculture est intégrée dans l'action 4.1

2) Adapter les cultures au climat

La fiche action 3 « Approfondissement des connaissances du changement climatique sur l'agriculture – expérimentation sur l'adaptation » du plan d'action de la Chambre d'agriculture élaboré avec les services de la DDT et du Département, vise à mobiliser la communauté scientifique (experts, universités) afin de mener des études plus spécifiques aux particularités du département (climatologie, pédologie, filières de production...) et sur des territoires plus ciblés.

La Chambre d'agriculture listera, en partenariat avec les acteurs du monde agricole, les problématiques à anticiper et les connaissances à approfondir. Deux axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

- Avoir une meilleure connaissance des effets du changement climatique sur les prairies, la viticulture, et l'arboriculture, et la mise en application sur un territoire plus restreint
- Examiner d'autres pistes en climatologie et pédologie (identifier les couloirs d'orage, passage de froid, connaissances sur les ilots de chaleur, optimiser le potentiel des sols), caractérisation de futurs risques (pressions parasitaires).

La CA aura également pour mission de :

- Prioriser les sujets d'études et les proposer aux différentes universités
- Commander des études auprès d'experts
- Proposer des sujets d'expérimentation auprès de groupements d'agriculteurs

La fiche action 4 de ce même plan d'actions « Des filières agricoles périgourdines actrices de l'adaptation au changement climatique » a pour objectif de sensibiliser les acteurs des filières (coopératives, négoces, associations de producteurs...) aux enjeux liés au changement climatique et à son impact sur les productions agricoles (filières noix, chataignes…).

Ceci, afin qu'ils puissent entreprendre des évolutions de systèmes, du développement de nouvelles filières répondant aux nouvelles contraintes et opportunités issues du changement climatique.

Pour cela, la CA :

- Communiquera lors des AG de chacune des associations, syndicats, fédérations, coopératives et négoces sur l'état du changement climatique et son impact sur les productions périgourdines.
- Organisera des journées de démonstration de démarches innovantes permettant de s'adapter au changement climatique ou animation d'une démarche prospective au sein de la structure
- Elaborera des outils de communication spécifiques vers les agriculteurs du territoire.

3) Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques

La CCSPN apportera un appui à la communication de la Chambre d'agriculture sur le thème de la valorisation des agriculteurs ayant des pratiques de cultures innovantes, adaptées au changement climatique et respectueuses de l'environnement. En collaboration avec d'autres collectivités, la CCSPN financera le film « chemin faisant » produit par des agriculteurs et retraçant l'histoire d'agriculteurs ayant changé de pratiques.

La CCSPN communiquera et sensibilisera le grand public aux bonnes pratiques des exploitants du territoire par les outils qu'elle a à sa disposition (site internet, lettre, presse..) et lors de manifestations ou conférences qui se rapprochent du sujet. Ce travail sera réalisé égaelement en partenariats avec les acteurs concernés (institutions publiques diverses, association..).

4) Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio

La Chambre d'agriculture et Agrobio accompagnent les agriculteurs dans leur conversion en agriculture biologique, par un appui technique et administratif.

Les deux organismes proposent des visites de terrain et des diagnostics, afin de réaliser un bilan de l'exploitation, assurer la conversion d'un point de vue réglementaire, technique et économique et maîtriser la planification des démarches. La chambre d'agriculture informe ainsi sur les aides financières possibles (PAC ou autre). Cette prestation est gratuite pour l'exploitant (aide de la Région dans le cadre du « Plan Ambition Bio »).

Elles informent également à travers leurs outils de communication respectifs

La CCSPN apportera son appui à ses démarches et organisera des visites de fermes d'exploitants ayant réussi leur conversion en agriculture biologique notamment.

5) Encourager la mise en place d'une filière chanvre

L'une des priorités du Conseil Régional est de développer les filières vertes locales et notamment, les agro-matériaux et l'écoconstruction, identifiés comme ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir.

Dans ce cadre, en février 2019 est paru un rapport rédigé par Karibati, société coopérative experte du bâtiment biosourcé, sur les perspectives de développement de la filière chanvre en Nouvelle Aquitaine. Il en ressort que cette filière présente un véritable potentiel encore inexploité. En effet, la filière chanvre est dynamique et bien positionnée sur des marchés tels que : le textile, le bâtiment, l'alimentation humaine et le bien-être. La Nouvelle Aquitaine est une des régions les plus prometteuse pour le développement de cette filière grâce à un tissu de porteurs de projets uniques. Le modèle de développement présente de nombreux avantages, il permet :

- Une répartition équitable de la valeur économique en préservant la rémunération des agriculteurs
- De disperser la culture sur différents territoires ruraux
- Éventuellement de faire émerger des « champions » régionaux qui pourraient devenir des acteurs clefs de développement de la filière

La culture du chanvre est intéressante sur de multiples points; elle resiste bien à la sécheresse, nécessite peu d'eau et d'intrants chimiques, restitue l'azote dans le sol et augmente les rendements du sol. Elle est facile à cultiver et s'adapterait parfaitement sur le territoire notamment en

subsitution aux terres intitalement cultivées en tabac.

Son développement nécessite cependant un véritable portage politique, une animation régionale indispensable, ainsi que des financements pour investir dans les projets phares encore en phase de développement. Les projets liés à la filière chanvre sont extrêmement prometteurs et seraient susceptibles d'induire de nombreux impacts directs ou indirects, bénéfiques pour la région Nouvelle Aquitaine.

La culture et les débouchés mis à part, la difficulté réside dans la constitution de la filière, par manque aujourd'hui d'acteur économique en charge de la transformation du produit. L'objectif des collectivités engagées dans des PCAET (CCSPN, CCVH, Agglomération de Bergerac) est de pouvoir résoudre ce fait et développer correctement la filière sur le territoire avec l'aide de la Chambre d'agriculture et de la Région .

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.1.1	Encourager le changement des pratiques agricoles par la mise en réseau des agriculteurs	Chambre d'agriculture		
5.1.2	Adapter les cultures au climat	Chambre d'agriculture / DDT / CD		
5.1.3	Faire connaître la profession agricole et valoriser les bonnes pratiques	CRDA / CCSPN	Chambre d'agriculture	
5.1.4	Accompagner les agriculteurs volontaires dans leur passage en bio	Chambre d'agriculture / AGROBIO	CCSPN	
5.1.5	Encourager la mise en place d'une filière chanvre	CCSPN / Chambre d'Agriculture	Région / Autres intercommunalités riveraines / Agglomération de Bergerac	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de manifestation des agriculteurs tests du sarladais			Chambre agriculture
Nombre d'agriculteurs certifiés AB			Chambre d'Agricutlure, Agrobio
Nombre de diagnostics de pré-conversion bio			Chambre agriculture
Nombre de manifestations communautaires en lien avec la valorisation des bonnes pratiques agricoles	0		CCSPN

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	**Agriculture**	Déchets	Industrie	Energie
				X			

Résultats attendus

- ☐ Efficacité énergétique
- ☐ Développement des EnR
- ☒ Adaptation au changement climatique
- ☒ Qualité de l'air
- ☒ Protection des ressources
- ☒ Réductions des émissions de GES
- ☒ Sensibilisation / Formation
- ☐ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**3**	**3**	**ND**	**ND**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation

Le changement des pratiques agricoles répondra à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- L'atténuation des émissions du secteur majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents)
- L'adaptation du secteur via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution des cultures et pratiques

Les mesures participeront en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. Elles auront également un impact économique favorable en aidant à la pérennisation des exploitations et la réduction de la consommation en eau.

Point de vigilance

Pas de point de vigilance identifié

Action 5.2 Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement

Objectif 2030

Augmenter la production alimentaire locale et faciliter le circuit d'approvisionnement, réduire l'impact carbone de la restauration collective

Descriptif de l'action

L'alimentation a un fort impact sur le dérèglement climatique (transports de marchandises, consommations énergétique des produits hors saisons, émissions de GES des élevages…) ce qui entraîne des conséquences importantes pour la biodiversité, les cultures et l'élevage.

1) **Etablir un diagnostic et un suivi de la part d'approvisionnement local et bio de la restauration collective publique**

Les repas servis en restauration collective devront, d'ici le 1er janvier 2022, compter 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. C'est ce que prévoit en effet l'article 24 de la loi dite EGalim du 30 octobre 2018. Un décret publié au Journal officiel du 24 avril 2019 vient pour sa part apporter notamment un certain nombre de précisions sur les catégories de produits durables de qualité.

La loi Alimentation du 30 octobre 2018 impose un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires.

Selon le site Cantine Verte, "les enfants mangent au moins deux fois trop de viande dans les cantines scolaires". "À lui seul, l'élevage industriel est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial". Enfin, un menu végétarien serait 20 à 30 % moins cher qu'un menu à base de viande et serait également plus avantageux en matière de gaspillage.

Cette action permet une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication et à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèse (responsables de plus de 20% du bilan carbone total de l'achat alimentaire). Un régime réduisant la consommation de viande et de produits laitiers au profit d'une augmentation des aliments végétaux permettrait de réduire l'empreinte carbone.

Les cantines du territoire ont d'ores et déjà atteint l'objectif de 20% de produis locaux et bio via notamment les actions passées menées dans le cadre de l'Agenda 21. Certaines cantines atteignent d'ores et déjà une part d'approvisionnement en produits locaux et bio de l'ordre de 50 à 80%.

Afin de réduire d'avantage l'impact carbone de la restauration collective, la CCSPN établira avec l'aide des communes un bilan des actions menées dans chaque cantine, et identifiera les points de blocage éventuels pour celles qui n'arrivent pas à augmenter cette part d'approvisionnement en circuits courts. Des actions de sensibilisation, de formation seront prévues si nécessaires pour les communes en ayant besoin.

Des contacts seront pris pour échanger avec les autres acteurs du territoire sur leurs actions (département – collège, région – lycée, hôpital…).

2) Former à la cuisine des produits de saisons et bio (population et personnel des cantines)

Peu de personnes font le lien entre leur régime alimentaire et le changement climatique. Pourtant, s'il y a bien un endroit où les personnes peuvent directement agir c'est dans leur assiette.

En 2016, dans le cadre du développement social local, le CIAS a participé à la création du jardin partagé « Les Jardins de la Colombe » qui sont animés par un collectif d'habitants du quartier du Colombier. De ce projet découle la mise en place en 2018 des ateliers cuisine animés par le CIAS. Ces ateliers s'articulent autour de la santé (avec les diététiciennes de l'Hôpital), de la consommation (budget, environnement), et du partage (cuisine du monde/régionale). Les Jardins de la Colombe fournissent des légumes de saison aux ateliers, les déchets organiques provenant de la confection des recettes sont déposés dans le composteur collectif (le premier à avoir été installé sur Sarlat) du jardin partagé, le compost est ensuite utilisé pour amender la terre.

Des ateliers cuisines ont également lieu à la résidence autonomie, dans les locaux de la Pelle aux Idées et dans les communes de l'intercommunalité. Fort du succès rencontré, le CIAS envisage un projet de dédoublement des groupes.

Une session de formation dédiée au personnel des cantines du territoire communautaire a été réalisée dans le cadre de l'Agenda 21 par Agrobio Périgord. Cette formation avait pour objet l'alimentation bio et leur utilisation en restauration collective.

Une analyse des besoins sera effectuée et si nécessaire une nouvelle session sera programmée suite à la mesure 5.2.1.

3) Développer la production maraîchère

La Chambre d'Agriculture a pour objectif de développer sur le territoire la culture à grande échelle de légumes de plein champ (cf action 4.1 du plan action de la chambre d'agriculture « Mise en place d'une nouvelle filière : les légumes de plein champ »).

La CCSPN contribuera à favoriser la transmission et l'acquisition de terres notamment via la CLIT (Commission Locale Installation Transmission), structure portée par la Chambre d'Agriculture et financée en partie par les communautés de communes.

4) Etudier la faisabilité de la création d'une légumerie sur le territoire communautaire

La volonté de fournir la restauration collective en fruits et légumes issus de l'agriculture locale se heurte à un problème : le manque de temps et de moyens pour les cantines dans la préparation des produits bruts fournis par les producteurs locaux. La légumerie est un outil collectif de transformation de la production maraichère locale. C'est l'atelier où l'on lave, on trie, on épluche, on découpe et on emballe les légumes. On y gère la conservation de produits, mis à froid, congélation, blanchiement ou mise sous vide.

La création d'une légumerie pourrait permettre également d'établir un lien entre les agriculteurs locaux et la restauration collective. Il s'agira de travailler avec l'ensemble des acteurs pour augmenter la consommation de produits locaux : Chambre d'Agriculure, Agrobio, plateforme départementale Manger Bio Périgord, collectif Les pieds dans le plat, AMAP, maisons des producteurs…

5) Sensibiliser les acteurs du territoire à la résilience alimentaire et à la mise en place d'un Plan Alimentaire de Territoire (PAT)

Des animations (conférences, ateliers…) seront organisées sur le thème de la résilience alimentaire du territoire avec des experts pour sensibiliser l'ensemble des acteurs.

Il pourrait être envisagé par la suite de mettre en place un Plan Alimentaire de Territoire (PAT) à l'échelle du territoire ou du Pays. Un PAT s'appuie « sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire » (https://agriculture.gouv.fr).

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.2.1	Etablir un diagnostic et un suivi de la part d'approvisionnement local et bio de la restauration collective publique	CCSPN / Communes	Département / Région / Hôpital / Chambre Agriculture / Agrobio	Fonctionnement interne
5.2.2	Former à la cuisine des produits de saisons et bio (population, personnel des cantines)	CCSPN / CIAS	Communes	Non déterminé
5.2.3	Développer la production maraichère	Chambre d'Agriculture / DDT / Département	CCSPN / Communes	Budget chambre d'agriculture Adhésion CCSPN au CLIT : 1000€
5.2.4	Etudier la faisabilité de la création d'une légumerie sur le territoire communautaire	CCSPN	Chambre d'Agriculture / Agrobio / Manger Bio Périgord / …	A définir
5.2.5	Sensibiliser les acteurs du territoire à la résilience alimentaire et la mise en place d'un PAT	CCSPN/ Chambre d'Agricutlure	Autre strucutres publiques	

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
% de bio dans l'ensemble des cantines scolaires	à déterminer par commune	Minimum 30%	Communes
% de produits locaux pour l'ensemble des cantines scolaires	à déterminer par commune	Minimum 50%	Communes
Nombre de communes proposant à minima un repas végétarien par semaine dans les cantines scolaires	cf questionnaire commune	1 à 2 / semaine	Communes
Nombre d'habitants formés à la cuisine locale et de saison	30	ND	CIAS
Nombre de personnel dans les cantines formées		ND	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

2020 : bilan des actions menées dans les cantines scolaires

2020 : début des actions de sensibilisation à la résilience des territoires

2021 : étude de faisabilité d'une légumerie à l'échelle du territoire

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	**Agriculture**	Déchets	Industrie	Énergie
				X			

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Protection
☐ Qualité de l'air	☒ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**2**	**2**	**ND**	**ND**	**+**	**0**

Atténuation/Adaptation

L'augmentation de la production et de la consommation de produits locaux et de saison permettra de faire diminuer la distance et les temps de transport des marchandises et ainsi de réduire les émissions de GES, et augmenter la résilience du territoire d'un point de vue alimentaire.

Point de vigilance

Pas de point de vigilance identifié

Action 5.3 Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique

Objectif 2030

Sensibiliser les entreprises aux enjeux du développement durable et faciliter leur changement de pratiques

Descriptif de l'action

1) Faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et sensibilisation

Il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique :

- Formation de la CCI : économie circulaire, démarche RSE pour les entreprises
- Accompagnement par la CCI sur des diagnostics énergies ou sur les flux (programme gagnants sur tous les coûts et autre)
- Réunion de sensibilisation dispensées par la CCI, auprès des commerçants et des industries
- Formation de thermicien dans l'industrie avec le programme Prorefei développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)

La CCSPN fera de la communication sur ces accompagnements pour sensibiliser un maximum d'entreprises.

La CCSPN organisera des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du développement durable (de la maîtrise de l'énergie et du développement des EnR particulièrement).

2) Concerter la grande distribution sur leurs démarches éco-responsables

La CCSPN mènera une étude auprès de la grande distribution et des restaurants collectifs pour recueillir des données notamment sur la mobilité de leurs transporteurs afin d'étudier des solutions permettant de diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

La mise en place de parking de frêt extérieur à Sarlat pourra être envisagé afin de limiter la circulation des camions en centre ville de même que la mise en place de services mutualisés de livraison en prenant l'exemple de la ville de la Rochelle et en partenariat avec les commerçants concernés. Il faudra envisager le chiffrage et le portage financier d'un tel aménagement.

Un travail sera également mené avec la grande distribution et les restaurants collectifs sur la valorisation des déchets alimentaires pour la méthanisation et sur le recyclage/tri des emballages et sur la mise en place et l'utilisation d'énergie renouvelable (ombrière photovoltaîque, auto-consommation…)

3) Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches éco-responsables

Il s'agira de mettre en place des instances de concertation avec les entreprises et les commerçants via leurs associations notamment (AIS, et Avenir Sarlat) pour les aider dans leur démarches éco responsables.

Concernant la mobilité des salariés, la collectivité pourra ainsi présenter aux entreprises les

différentes possibilités existantes : encourager le covoiturage, mettre en place un plan de mobilité inter entreprise, attribuer un forfait mobilité durable à leurs salariés, acheter des vélos (hydrogène ou électrique) pour les mettre à disposition de leurs salariés….

La collectivité accompagnera également les entreprises et commercants dans la gestion de leurs déchets : limiter les emballages, et dechets à usage unique, etc.

En effet, chaque année, les pays de l'Union européenne produisent près de 25 millions de tonnes de déchets en plastique, qui mettent des dizaines d'années à disparaitre. Pour limiter ces déchets plusieurs textes ont été votés ces dernières années. La loi sur la transition énergétique et la croissance verte a ainsi interdits les sacs de caisse en plastique à usages uniques. L'interdiction du plastique va s'étendre avec la directive européenne (2019/904) avec notamment l'interdiction de la mise sur le marché de plusieurs produits en plastique à usage unique (pailles, couverts et assiettes, touillettes à café, cotons tiges…dès 2021. Au-delà des interdictions réglementaires, de nombreuses possibilités d'amélioration existent.

La collectivité et l'office de tourisme rendront plus visible les acteurs engagés dans les labels afin de valoriser ces pratiques auprès des visiteurs et de la population.

Enfin, une monnaie locale Aquí a été lancée en 2018 sur les secteurs de Sarlat, Terrasson, Montignac et Bergerac. Cette Monnaie Locale Complémentaire, non spéculative, destinée à circuler sur un territoire défini et à échelle humaine, a pour objet de permettre entre autre de consolider, enrichir et préserver le lien social. Des réflexions seront menées sur le rôle que peut jouer cette monnaie dans les démarches du PCAET.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.3.1	Faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et de sensibilisation	CCSPN	CCI / ATEE / Ademe / Office de tourisme	
5.3.2	Concerter la grande distribution sur leur démarches éco-responsables	CCSPN	Grande distribution	
5.3.3	**Tr**availler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches éco-responsables	CCSPN / AIS / Avenir Sarlat		

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques	0	ND	CCSPN
Nombre d'accompagnement pour des démarches de transition écologique auprès d'entreprises	ND	ND	CCI, ATEE
Nombre de réunions de concertation avec la grande distribution et les restaurants collectifs	0	ND	CCSPN

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'actions pour limiter les déchets dans les commerces	0	ND	Association de commercants

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Ces mesures auront lieu tout au long du PCAET.					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	**Transports**	Tourisme	Agriculture	**Déchets**	**Industrie**	Énergie
		X			**X**	**X**	

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2	**4**	**4**	**SO**	**SO**	**SO**	**0**
Atténuation/Adaptation						
Il s'agit de diminuer la mobilité, l'émission de déchets et la consommation d'énergie liées aux activités des commerces et industrie du territoire tout en maintenant l'activité.						
Point de vigilance						
Pas de point de vigilance identifié						

Action 5.4 Contribuer à la réduction des déchets

Objectif 2030

Diminuer l'enfouissement des déchets de 50% d'ici 2025 par rapport à 2010
Augmenter la valorisation des déchets de 21 % d'ici 2025 par rapport à 2015
Diminuer la production annuelle de déchets

Descriptif de l'action

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale qui a été créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets de la Dordogne. Il est en charge du transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers pour 505 communes de Dordogne.

Depuis 2015, il assure également la collecte et la gestion des déchèteries des adhérents à leur demande. Le SMD3 et le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir (SICTOM) sont les deux syndicats auxquels adhère la communauté de Communes. A noter que le SICTOM est adhérent au SMD3.

Afin de réduire à la source les déchets mais aussi tendre vers une part toujours plus importante de déchets triés et recyclés, le Sictom du Périgord Noir a initié, ces dernières années, de nombreuses actions : campagnes de communication ; distribution à tous les foyers de guides du tri ; densification des filières de tri dans les déchèteries ; distribution de composteurs individuels à plus de 8 000 foyers afin de valoriser les déchets fermentescibles ; lancement de composteurs collectifs ; mise en oeuvre des nouvelles modalités de collecte des déchets ; adoption de nouveaux gestes de tri….

1) Inciter au compostage

Le SICTOM distribue gratuitement des composteurs aux citoyens le demandant.

Le SICTOM, l'Office de Tourisme et la CCSPN mèneront des actions de sensibilisation/communication autour du compostage auprès des habitants, écoles, structures publiques ou privées et acteurs du tourisme.

Le SICTOM avec les communes et les CCSPN réfléchiront à la mise en place des composteurs collectifs supplémentaires, comme cela a été fait sur le quartier du Colombier à Sarlat.

Le SMD3 a prévu dans son schéma stratégique de renforcer la pratique du compostage pour les particuliers et les professionnels notamment pour le secteur de la restauration et du tourisme. Le développement de plateformes collectives de proximité, maillant de manière adaptée le territoire de la communauté de Communes sera envisagé.

2) Recycler et valoriser les mégots

Selon l'organisme de statistique Planetoscope, 4 300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés chaque année dans la nature. Un mégot contient des substances extrêmement polluantes (l'acétate de cellulose, goudron, ammoniac, radium,…) et peut mettre jusqu'à 12 ans avant de se dégrader totalement. Afin de limiter les impacts de ce fléau sur l'environnement, le recyclage des mégots commence à se développer en France.

Le SICTOM travaillera en relation avec une association (MéGo,…) pour installer des cendriers sur des

places fréquentées. Une fois collectés par l'association, les mégots seront triés, broyés, dépollués, séchés, pressés afin de faire des plaques de plastique recyclées. Pour un ordre d'idée, 40 000 mégots sont nécessaires pour une plaque de plastique de 60 cm x 60 cm x 1 cm d'épaisseur.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le Sictom du Périgord Noir propose désormais aux 60 communes ainsi qu'aux professionnels du territoire l'acquisition de cendriers muraux fabriqués en Nouvelle Aquitaine au prix unitaire de 154€ H.T., (qui seraient vidés par leur soin dans un fût dédié dans l'une des déchèteries locales).

Le Sictom prendra en charge la centralisation des mégots récupérés ainsi que les frais de traitement estimés à environ 400€ H.T. par trimestre.

Les cendriers ont la particularité d'allier l'utile à l'agréable, car les propriétaires pourront l'utiliser afin de poser une question de manière ludique aux personnes fréquentant les lieux. En effet, dans la partie haute vitrée les usagers pourront voter en choisissant d'évacuer leur mégots dans la colonne A ou B des réponses.

3) Réduire la quantité de déchets enfouis

Cette mesure correspond au projet A1 et B2 du schéma stratégique du SMD3.

Les actions programmées par le SMD3 sur le territoire sont notamment :

- Sensibiliser les habitants pour qu'ils agissent sur leurs gestes quotidiens et ceux en direction des déchetteries
- Réduire la production de textiles sanitaires usagés
- Sensibiliser les professionnels en mettant l'accent sur le secteur du tourisme

4) Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements

La collecte des déchets nécessite des déplacements en camions-benne qui consomment beaucoup de carburant. En optimisant les déplacements de ces camions, on limitera leur consommation et l'émission de polluants dans l'air. Les nuisances sonores engendrées seront quant à elles réduites. Le SMD3 et le SICTOM vont réorganiser le plan de collecte.

Il est prévu plus de 7 000 000 € d'investissement sur 3 ans (aménagements des points de collectes, ivéhicules, mise en place de la Redevance Incitative)

5) Optimiser la gestion des déchets végétaux

Le SICTOM avec les collectivités (CCSPN et communes) étudie la possibilité de mettre en œuvre un service de broyage destiné aux particuliers. L'idée étant de facturer le service de broyage chez le particulier qui garde le broyat.

Il est également envisagé par la structure de mettre en place la vente du compost issu du traitement des déchets végétaux aux agriculteurs locaux et venir ainsi en substitution d'intrants chimiques.

6) Soutenir l'économie circulaire et le recyclage

L'intercommunalité veillera à faciliter le travail des associations oeuvrant dans le recyclage et l'économie circulaire.

A ce jour, la ressourcerie recyclerie les Récup'acteurs organisent sur le secteur du Périgord Noir, la

récupération, valorisation, vente, et apprentissage de savoir faire par l'échange, l'animation et l'éducation sur les gestes environnementaux. Deux sites sont présents sur Sarlat.

L'association Asso'lidaire a pour but de promouvoir un modèle local alternatif, favorisant le lien social en milieu rural, par le biais de différents leviers:

- Favoriser le lien social: Échanges de biens/services/savoirs/savoir-faire par la création et la gestion d'un SEL (Système d'Échange Local),
- Organisation de manifestations diverses: gratifiera, concerts, trocs, etc... respectant la biodiversité, et proposons d'autres manières de vivre en territoire rural en lien avec les problématiques environnementales actuelles
- Favoriser la mise en valeur des dynamiques existantes: Création d'un Annuaire des initiatives locales qui enrichissent le territoire; Projets en réflexion: coopérative d'achat, plateforme de vente partagée, ...

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.4.1	Inciter au compostage	SICTOM	Communes / CCSPN / OT	Sictom: 22 000 €
5.4.2	Recycler et valoriser les mégots	SICTOM	Communes / association	1000 €/an
5.4.3	Réduire la quantité de déchets enfouis	SMD3 / SICTOM		15 000 €
5.4.4	Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements	SICTOM	SMD3	7 000 000 sur 3 ans
5.4.5	Optimiser la gestion des déchets végétaux	SICTOM	SMD3	En étude
5.4.6	Soutenir l'économie circulaire et le recyclage	Associations locales	CCSPN	Non déterminé

Indicateur	**Valeur 2019**	**Objectif 2025**	**Producteur**
Nombre de composteurs collectifs installés	A 1	ND	SICTOM
Nombre de cendriers pour le recyclage installés	0	ND	SICTOM
Quantité de mégots valorisés	0	ND	SICTOM
Nombre de sessions de sensibilisation effectuées	SICTOM : Scolaire : 40 animations du 01/09/19 au 01/01/20 Grand public : 24 sessions de sensibilisation	ND	SITCOM / CCSPN
Nombre de recycleries	1 : Les Recup'acteurs à Sarlat	ND	CCSPN
Volume de production de déchets	28 051,89 tonnes en 2019 soit 682,36 kg/ habitant/an	ND	SICTOM
Volume de déchets enfouis	14 608,13 tonnes soit 355,34kg/Hab/an	ND	SICTOM
Volume de déchets valorisés	13 443,76 tonnes	ND	SICTOM

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Distance parcourue par les camions-bennes	Du 01/07/218 au 30/03/2019 390 638 km	ND	SICTOM
Émissions de GES liées au transport des déchets	569T de CO2	ND	SICTOM
Consommations d'énergie liées au transport des déchets	216 939 L de carburant (1070km/jour en moyenne).	ND	SICTOM

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

2020 : Début de l'opération pour le recyclage des mégots

2021 : Instauration de la redevance incitative

2021 : Mise en place du service de broyage

Secteurs d'activités concernés

Résidentiel	Tertiaire	Transports	**Tourisme**	Agriculture	**Déchets**	Industrie	Énergie
X			**X**		**X**		

Résultats attendus

☐ Efficacité énergétique
☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR
☐ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique
☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air
☐ Protection de la santé

Analyse de l'action

Priorité/ 5	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	**4**	**3**	**SO**	**ND**	**+**	**+**

Atténuation/Adaptation

Réorganiser la collecte et optimiser les déplacements des camions-benne permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le développement du compostage et l'optimisation de la gestion des déchets verts constitue une adaptation au changement climatique car cela permettra l'utilisation de compost pour augmenter les apports « nutritionnels » des sols.

Point de vigilance
Pas de point de vigilance identifié

Action 5.5 Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement

Objectif 2030

Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire
Développer l'éco-tourisme
Fédérer l'ensemble des acteurs sur l'enjeu environnemental

Descriptif de l'action

Le tourisme est la principale activité économique du territoire. Près de 2 millions de visiteurs sont venus en 2015.

Mais ce secteur a des impacts significatifs sur l'environnement. Il peut apporter des contributions positives par l'apport financier permettant de préserver des zones par exemple mais il génère également des impacts négatifs (pollution de l'air du fait de sa mobilité, consommations de ressources, élaboration de déchets, dégradation de la végétation…).

Grâce à l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » les Offices de Tourisme Sarlat Périgord Noir – Pays de Fénelon et la Région Nouvelle-Aquitaine sont devenus partenaires pour le développement de projets structurants sur les 2 territoires de 2015 à 2020.

La Région Nouvelle Aquitaine a adopté en 2018 un Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL). Son objectif est de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première destination touristique durable de France.

La Mission des Offices de tourisme de la Nouvelle Aquitaine (MONA) est un organisme partenaire du Conseil Régional et la tête de réseau des Offices de tourisme (OT) de la région Nouvelle-Aquitaine. En avril 2019, les directeurs d'OT se sont réunis pour échanger sur le thème du changement climatique et de l'engagement des destinations pour la planète. De nombreuses bonnes pratiques en sont ressorties.

1) Mettre en place une politique de tourisme durable

L'office du tourisme Sarlat Périgord Noir a pour projet de mettre en œuvre une politique de tourisme durable sur le territoire communautaire.

Ce projet prendra en considération les actions déjà engagées par ses soins (comme le développement des activités de pleine nature : randonnée, canoe ou autre) mais aussi celles mises en œuvre en collaboration avec les autres acteurs publics (vélo route voie verte, navette dans les campings, bus pour les touristes par la Région, tri des déchets…).

Le travail consistera de ce fait à identifier les actions possibles pour aller plus loin et de les structurer: optimiser les ressources locales, accompagner les professionnels dans l'évolution des métiers et l'innovation au service du tourisme durable, favoriser une meilleure répartition des flux sur le territoire, cibler prioritairement les clientèles qui présentent le meilleur rapport rentabilité/impact environnemental et social, introduire des indicateurs de performance environnementale…..

L'office s'appuiera pour cela sur le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Région. Cette dernière peut entre autre proposer des partenariats (type appel à projet, outils techniques et financiers) avec les territoires et acteurs économiques.

L'OT pourra également suivre des formations proposées par la MONA tel que «prendre en main sa

stratégie de tourisme durable ».

2) Inciter les touristes à limiter leurs impacts environnementaux

L'Office du Tourisme, la CCSPN, la Région et les acteurs privés qui le souhaitent travailleront ensemble afin de sensibiliser les touristes sur les enjeux environnementaux et les impacts de la fréquentation touristique. Il s'agit :

- d'inciter les touristes à prendre conscience des équilibres fragiles qui sont en oeuvre, sans les culpabiliser ;
- de leur indiquer les possibilités existantes pour limiter leurs impacts (navette, covoiturage, partenaires écolabelisés, politique déchets, marchés de produits locaux…). L'office s'appuyera sur la Région qui, dans son SRDTL, a prévu de travailler sur les écogestes et des outils d'information et de sensibilisation.
- de les informer également, avec la CCSPN, des engagements pris par le territoire envers la préservation de l'environnement et des démarches associées (mobilité, valorisation des produits locaux, protection des zones humides, recyclage des mégots…).

Cela se matérialisera par des expositions, des brochures d'explication sur le tri des déchets, des panneaux explicatifs des zones humides, des ateliers au sein de l'office du tourisme, des opérations zéro mégots, des codes de bonnes conduites …

3) Adopter une démarche exemplaire au sein de l'office du tourisme Sarlat Périgord Noir

La structure souhaite poursuivre les efforts déjà mis en place par les services et engager une démarche exemplaire globale dans son fonctionnement interne (communication durable, gestion des achats, écogestes, déplacements, télétravail…).

Elle s'appuiera pour cela entre autre sur les bonnes pratiques recensées et les moyens mis à disposition par la MONA : formations (gérer sa structure de manière éco-responsable ou écologie numérique, pollution digitale et outils libre : re-devenons acteurs), diagnostic, plan d'action…

Elle souhaite imposer aux partenaires de tous les événements portés ou soutenus par l'OT, un cahier des charges visant à réduire l'impact environnemental et notamment la production de déchets.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.5.1	Mettre en place une politique de tourisme durable	OT	CCSPN / Région / Comité Départemental du Tourisme / MONA	Non determiné
5.5.2	Inciter les touristes à limiter leurs impacts environnementaux	OT	CCSPN / Région	Non determiné
5.5.3	Adopter une démarche exemplaire au sein de l'Office du Tourisme Sarlat Périgord Noir	OT	MONA	Non determiné

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur

Nombre d'actions de sensibilisation autour du tourisme durable auprès des touristes	ND	ND	Office du Tourisme Sarlat Périgord Noir
Quantité de papier utilisé (prospectus, documents de communication..)	ND	ND	Office du Tourisme Sarlat Périgord Noir

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Cette action se déroulera tout au long du PCAET.					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	**Tourisme**	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
			X				

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☒ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☒ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	**2**	**3**	**ND**	**ND**	**+**	**+**
Atténuation/Adaptation						
Les mesures décrites dans cette action permettront d'atténuer les impacts de ce secteur sur l'environnement.						
Point de vigilance						
Pas de point de vigilance identifié.						

Action 5.6 Soutenir la filière bois

Objectif 2030

Développer l'activité économique autour de la filière bois

Descriptif de l'action

1) Mieux structurer la filière bois sur le territoire

Plusieurs actions seront menées afin de soutenir la filière bois :

- Inciter à l'utilisation du bois local

Le bois local peut être utilisé pour réaliser plusieurs type de produits finis (mobilier extérieur, poteaux pour baliser les sentiers, palissades, terrasses, bardage, cabane dans les arbres, construction de maison selon le type poteau-poutre…).

La CCSPN avec l'aide des structures concernées valorisera les possibilités qu'offrent l'utilisation du bois local. Elle utilisera pour cela le guide réalisé dans le cadre de la charte forestière Sud Périgord. Ce guide promeut les savoir-faire des entreprises locales et des bois locaux au travers du bois construction, du bois aménagement et du bois énergie. Il y avait également un projet d'annuaire par produit afin que les potentiels acheteurs puissent savoir où se procurer les produits. La CCSPN communiquera sur le guide et étudiera la création de l'annuaire avec les acteurs concernés.

La collectivité prendra également en compte l'utilisation du bois local dans ses marchés notamment pour les mobiliers exterieurs.

Il s'agira de réfléchir à la mise en réseau des gestionnaires, opérateurs, propriétaires et des artisans du bois (menuisiers, ébénistes) notamment pour valoriser le bois d'œuvre des essences précieuses (noyer, merisier, alisier). En effet, les propriétaires regrettent de ne pouvoir valoriser ce bois d'œuvre qui finit en bois de chauffage faute de marché important, et les artisans locaux se plaigent de ne pouvoir en trouver. Confronté à la même problématique, une association béarnaise a fondé « la maison du meuble bérnais » pour pallier à cette situation. Un exemple à étudier avec l'ensemble des partenaires.

L'utilisation du bois et techniques lcoales sont également à valoriser auprès des architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs via l'aide notamment d'interbois qui apporte un soutien dans ce domaine.

Des animations seront organisées par la Communauté de communes dans ce but, et notamment une conférence interactive et participative avec COOP&BAT (Société œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire) et traitera du thème "Vers une filière bois locale plus structurée" avec l'intervention des acteurs appropriés.

- Augmenter la part du bois énergie sur le territoire

La FDCuma réalise gratuitement des pré-études de faisabilité sur l'intégration des énergies renouvelables (dont le bois énergie) auprès des EPCI, des communes et des entreprises.

La FDCuma reviendra voir les entités du territoire pour lesquelles elle a réalisé des études qui n'ont pas abouti afin d'en comprendre les raisons et éventuellement de les actualiser.

Elle animera également des ateliers de sensibilisation des EnR auprès des collectivités et/ou des entreprises pour le développement du bois énergie en collaboration avec la CCI.

Par ailleurs, le conseil du département lance un appel à projet sur les ENR (bois, méthanisation,…) pour les associations et les entreprises.

A titre d'information, la Région a inscrit dans la feuille de route « Neoterra » : « Développer les compétences dans les métiers de la forêt et du bois : lycées professionnels, filière construction, ingénierie de la construction, ingénierie agronomique… »

2) Etude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord

Dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie Bassin de Brive- Périgord, les collectivités du Périgord Noir ont élaboré un programme d'actions qui doit encourager la structuration et le développement des activités.

La fiche 7 du programme détaille l'engagement du territoire dans une étude opérationnelle « cluster bois » afin de :

- Favoriser la mise en synergie des entreprises, les projets collaboratifs, dynamiser la filière de l'amont à l'aval pour soutenir la compétitivité
- Fédérer les acteurs et promouvoir la filière
- Définir un plan de développement des entreprises de la filière

L'action sera portée par le Pays du Périgord Noir et comprendra plusieurs volets :

- Étude ressource : recensement cartographié des essences et de leur état sanitaire
- Étude filière : repérage des acteurs de la filière, de leur mode de fonctionnement.
- Définition d'un plan d'action concerté : élaboration d'une stratégie entre les acteurs de la filière et les collectivités pour soutenir l'activité de la filière.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.6.1	Mieux structurer la filière bois sur le territoire	CCSPN	Interbois / FDCuma / COOP&BAT	Frais d'animation (2000 € la conférence (CCSPN))
5.6.2	Etude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord	Pays du Périgord Noir	Région / Banque des Territoires	Coût envisagé de l'action : 42 000 Euros HT Région = 40% BdT= 30% Autofinancement = 30%

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Création d'un annuaire	Non	Oui	CCSPN
Nombre d'études de préfaisabilité bois réalisées	ND	ND	FDCUma
Nombre de « réseaux bois » sur le territoire	ND	ND	FDCUma
Nombre d'ateliers de sensibilisation au bois énergie	ND	ND	FDCUma
Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche de Cluster bois	ND	ND	Pays du Périgord Noir

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
2021 : Etude opérationnelle cluster bois sur le bassin Brive Périgord					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	**Industrie**	**Énergie**
						X	**X**

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☒ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**4**	**4**	**SO**	**SO**	**SO**	**0**

Atténuation/Adaptation

Le bois d'œuvre est l'exploitation du bois la plus efficace dans la fixation du carbone sur le long terme.

Le soutien de la filière concernant le bois énergie joue un rôle contre le changement climatique dans la substitution d'énergie fossile.

Point de vigilance

Le traitement de la qualité de l'air au niveau des chaufferies bois de même que la provenance du bois devra être clairement analysé au moment de l'étude puis de la mise en œuvre afin de ne pas entrainer de nuisances.

Il existe un risque de surexploitation de la ressource et d'incidences défavorables sur la biodiversité.

4.6. AXE 6 – COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Il implique d'organiser le suivi des actions mais aussi d'évaluer leurs impacts sur le territoire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est décrit dans le décret du 28 juin 2016. A ce titre, le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE24) centralisera l'information à l'échelle du Département pour les collectivités ayant réalisé un PCAET. L'objectif est de faciliter le suivi et permettre un échange d'information mutualisé entre les collectivités.

Le dérèglement climatique est une réalité avérée. Hors du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des institutions mettent en œuvre des actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie : la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Département, le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE24), des associations, et bien d'autres.

Encore aujourd'hui, une majorité de la population ne se sent pas concernée par ce sujet et ne s'en est pas saisie. Une mobilisation étant encore fragile, il est important d'informer la population.

La Communauté de Communes a décidé volontairement de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, elle se doit d'accompagner tous les acteurs. C'est pourquoi, elle a souhaité intégrer dans son plan d'action, une action dédiée à la définition d'un plan de concertation pour accompagner tous les acteurs dans la démarche.

Action 6.1 Piloter le PCAET

Objectif 2030

Faire vivre le PCAET et assurer sa réalisation à travers une animation de l'ensemble des acteurs du territoire

Descriptif de l'action

1) Animer l'ensemble des acteurs du PCAET

En interne, le PCAET sera coordonné par la responsable du PCAET qui devra ainsi :

- Animer le PCAET et la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et de participer aux événements d'information et d'émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

Afin de réaliser ce travail, la responsable PCAET pourra s'appuyer sur les deux instances qui ont été créées pour élaborer le PCAET et qui continueront leurs missions au travers la réalisation du programme :

- Un comité de pilotage (COPIL) aura pour but de suivre et piloter l'avancement du PCAET et sera en charge des décisions stratégiques. Il est composé :

De membres de l'intercommunalité :

- Le Président de la Communauté de communes
- Les élus intercommunaux référents au PCAET
- La direction (DGS, Secrétaire générale, DST)
- La responsable en charge du PCAET

Des partenaires :

- Un représentant de la DREAL
- Un représentant de l'ADEME
- Un représentant de la DDT
- Un représentant du SDE24
- Un représentant du Région Nouvelle Aquitaine
- Un représentant du Département de la Dordogne

Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an pour suivre l'avancement du programme d'actions et faire des propositions de modifications d'actions si nécessaire.

- Une commission élargie PCAET

Cette commission est constituée des membre du COPIL et élargie aux partenaires (chambres consulaires, organismes privés, associations, etc..) en charge des actions du PCAET.

Elle se réunira tous les ans afin de faire un point sur l'avancement des actions, collecter les

indicateurs et faire remonter les difficultés ou succès dans la mise en œuvre des actions.

- Animation propre des actions

Plusieurs services de l'intercommunalité interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées, le CIAS, l'office de tourisme, les services RH, Achats, Bibliothèques, petite enfance, communication, etc...

La réalisation des actions se feront dans la mesure du possible par une équipe projet regroupant les différentes parties afférentes au sujet. Ainsi, plusieurs actions seront réalisées directement par les acteurs porteurs de projets, la chambre d'agriculture, la CCI, le SDE24, associations environnementales, associations d'entreprises et commerçants, CRPF, collectifs citoyens, etc...

L'animation s'accompagnera de communications spécifiques, y compris, la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

2) Suivre l'avancement du Plan d'action

Le suivi se déroulera tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Il apportera une vision quantifiée et qualitative grâce aux indicateurs qui ont été définis dès la phase de conception de l'action.

La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial se fera à travers :

- La constitution d'un tableau de bord des actions, actualisé régulièrement
- Achat éventuels d'outils nécessaires pour obtenir les résultats des indicateurs , (logiciel, exemple compteurs de vélos et de voitures)
- La réunion du Comité de Pilotage pour suivre l'avancement du plan d'actions et faire remonter les projets. Les membres pourront alors :
  - Porter les questions énergie-climat au sein de leur structure pour qu'elles soient prises en compte au bon moment (dès la conception) dans tous les projets
  - Fournir les éléments issus de leur structure pour le suivi et l'évaluation

De nouveaux indicateurs seront définis éventuellement avec l'apparition de nouveaux projets.

3) Participer aux évènement d'animation des PCAET à l'échelle surpa-EPCI

La démarche groupée des PCAET initiée par le SDE24 aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. La CCSPN participera donc activement à ces temps qui lui permettront un échange avec les autres collectivités sur leur retour d'expérience et sur la mise en place d'action communes.

D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à plus grande échelle, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME. La communauté de Communes profitera du retour d'informations et de l'émulation qu'apportent ces événements, et s'attachera à y être représentée.

4) Faire une évaluation au bout de 3 ans

Après trois ans d'application, le programme d'actions, les réalisations, les résultats et les effets seront évalués.

Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints ou non-

atteints. Dans ce cas de figure, il conviendra d'en définir les raisons.

Cette évaluation permettra :

- De dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire)
- De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes
- D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation

Elle aboutit à préparer la suite avec :

- Des recommandations opérationnelles
- Une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources
- Une confirmation ou une redéfinition de la stratégie

L'évaluation rassemble et mobilise l'ensemble des parties prenantes via notamment le COPIL et la commission élargie définie plus haut et donc les élus, agents, collectivités, financeurs, partenaires publics et privés, acteurs socio-économiques, société civile organisée, population locale etc.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
6.1.1	Animer l'ensemble des acteurs du PCAET	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN
6.1.2	Suivre l'avancement du Plan d'action	CCSPN		Coût internalisé CCSPN
6.1.3	Participer aux évènements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN
6.1.4	Faire une évaluation au bout de 3 ans	CCSPN	SDE24	Coût internalisé CCSPN

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de réunions de la commission elargie	2	1/an	CCSPN
Nombre de réunions de COPIL	3	1 à 2 / an	CCSPN
Plaquette de communication sur le PCAET	0	1	CCSPN
Nombre de réunions Club Climat auxquelles la CCSPN a participé	1	ND	CCSPN

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

Tous les ans - Suivi du PCAET

2023 : Évaluation au bout de 3 ans

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	**Tertiaire**	**Transports**	**Tourisme**	**Agriculture**	**Déchets**	**Industrie**	**Energie**
X	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☐ Réductions des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☐ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	**Difficulté de mise en oeuvre**	**Rapport coût / efficacité**	**Énergie économisée (MWh/an)**	**Émissions évitées tCO2/an**	**Impact sur la qualité de l'air**	**Autres impacts environnementaux**
5	**1**	**4**	**SO**	**SO**	**Neutre**	**Neutre**

Atténuation/Adaptation

Un Plan Climat Air Énergie Territorial a pour vocation de mettre en place un plan d'actions concernant des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'animation du Plan est indispensable à la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire et gage de réussite du programme sur le long terme.

Points de vigilance

Pas de point de vigilance identifié.

Action 6.2 Communiquer et concerter autour du PCAET

Objectif 2030

Sensibiliser aux effets du changement climatique, faire évoluer les pratiques et accompagner des initiatives locales

Descriptif de l'action

1) Créer une plaquette sur le PCAET

La mobilisation de la population locale passe par la diffusion de connaissances relatives au changement climatique. Pour se faire, l'intercommunalité utilisera différents supports. Elle communiquera à travers les réseaux sociaux (notamment son Facebook), le site internet de la communauté de communes et celui des communes, mais aussi à travers les journaux d'informations des collectivités du territoire. Des communications ponctuelles pourront être elaborées en fonction du besoin. Cf action 6.2

Une plaquette en partenariat avec le SDE24 sera réalisée afin d'expliquer le PCAET au grand public, présenter les grandes chiffres du diagnostic de territoire et mettre en avant les actions touchant particulièrment le public. Cette plaquette sera majoritairement diffuser de manière informatique afin de limiter les impressions papier.

2) Participer aux manifestations nationales autour de l'environnement et de la transition énergétique

Des événements nationaux sont organisés pour mobiliser la population sur la transition énergétique et écologique en cours. La Communauté de communes et ses partenaires etudieront la possibilité de s'intégrer à ces évenements de plus grande échelle pour communiquer sur leurs démarches et inciter la population à changer de comportements.

Les évenements préssentis sont les suivants ; la journée de l'énergie, la journée de la biodiversité ,la semaine pour la réduction des déchets, la Semaine Européenne du Développement Durable, la journée du vélo....

Il s'agira d'organiser différents types de manifestations diffusion de films, organisation de conférences/débats, visites de site etc.) en partenariat avec les acteurs locaux (institutions publiques, privées, associatifs..) en fonction de leurs domaines de compétences.

Ce projet intégrera évidemment les mesures à destination du public évoquées dans les fiches actions précédentes, (journée du vélo, sensibilisation aux éco gestes, sensbilisation biodiversité, Eco run etc...) mais aussi à destination des professionnels notamment sur le bâtiment.

Le COPIL sera en charge de définir chaque année les manifestations choisies.

3) Organiser des ateliers thématiques (de formation et/ou sensibilisation)

La CCSPN organisera des ateliers (1 à 3 par an) sur des thèmes différents à destination du grand publics en s'appuyant sur les acteurs et associations du territoire dans leur domaine de compétence respectif.

Les thèmes envisagés : « 0 déchets : conception produits ménagers, produits cosmétiques », le photovoltaïque, l'initation à la permaculture, l'habitat participatif, consignes de tri et compostage,

etc…

4) Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées (visites avec élus,…)

Des échanges voire des visites à destination des élus sur des retours d'expériences des communes plus avancées seront organisées. Les thèmes pourront varier et traiter par exemple du développement de l'énergie renouvelable, construction écologique exemplaire, aménagement durable etc..

5) Soutenir les acteurs locaux engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique

Depuis quelques années, on voit émerger des rassemblements de citoyens voulant s'impliquer dans des projets durables. (ex energie citoyennes du Périgord) ou des acteurs privés engagés dans des pratiques respecteuses de l'environnement (ex coopetbât, coopérative batiment en éconstruction).

La Communauté de communes accompagnera les initiatives locales financièrement par une subvention annuelle, mais aussi en mettant à disposition des moyens techniques tels que des locaux pour organiser des réunions. Selon les compétences concernés, un accompagnement technique pourra étre envisagé.

La collectivité aidera ponctuellement ces initiatives à mettre en œuvre leur projet de manifestation/ sensibilisation du public ou dans leur recherche de financements.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
6.2.1	Créer une plaquette sur le PCAET			
6.2.2	Participer aux manifestations nationales autour de l'environnement et de la transition énergétique	CCSPN / Associations		
6.2.3	Organiser des ateliers thématiques (de formation et/ou sensibilisation)	CCSPN	Associations locales / Communes	2000 € par an en frais d'animation
6.2.4	Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées (visites avec élus,…)	CCSPN / Communes / SDE 24		500 € visite / an
6.2.5	Soutenir les acteurs locaux engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique	CCSPN		ND

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de manifestation privées soutenues par la CCSPN	-	ND	CCSPN
Nombre d'évènements organisés	-	ND	CCSPN
Nombre d'ateliers organisés	-	ND	CCSPN

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
La communication aura lieu durant toute la durée du PCAET.					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	**Tertiaire**	**Transports**	**Tourisme**	**Agriculture**	**Déchets**	**Industrie**	**Energie**
X	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Résultats attendus	
☐ Efficacité énergétique	☐ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☐ Réductions des émissions de GES
☐ Adaptation au changement climatique	☐ Sensibilisation / Formation
☐ Qualité de l'air	☐ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**1**	**3**	**SO**	**SO**	**+**	**Neutre**

Atténuation/Adaptation

Une sensibilisation par la communication et la mise en place d'animations permettront de mobiliser un plus grand nombre de citoyens sur le territoire. Ceci sera bénéfique à tous points de vue pour le changement climatique.

Une sensibilisation par la communication et la mise en place d'animations permettront de mobiliser un plus grand nombre de citoyens sur le territoire. Ceci sera bénéfique à tous points de vue pour le changement climatique.

Points de vigilance

Pas de point de vigilance identifié.

Action 6.3 Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité

Objectif 2030

Adopter une démarche exemplaire dans chacun des services

Descriptif de l'action

Les collectivités; la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir en chef de file, les communes, le CIAS, l'OT etc..., mènent un certain nombre d'actions permettant de contribuer à la transition énergétique du territoire, à préserver d'autant plus l'environnement et rendre ses instituions de plus en plus exemplaires.

Les principaux domaines d'intervention sont les suivants, et ont d'ores et déjà été abordés dans les actions précédentes:

- Réduire les émissions de GES et la consommation energétique du patrimoine bâti public (cf.action 1.2),
- Limiter l'impact de la mobilité (Mise à disposition de vélos cf. Action 2.2, Renouvellement de la flotte en véhicule 0 carbone cf. Action 2.3)
- Le developpement des Energies renouvelables par la collectivité (cf. Action 3.1)
- La mise en œuvre d'un urbanisme durable (cf. Action 3.3)
- L'approvisionnement en circuits courts de la restauration collective (cf. Action 5.2)
- Adopter une démarche exemplaire au sein de l'office du tourisme Sarlat Périgord Noir (cf. Action 5.5.3)

D'autres actions sont également mises en œuvre notamment au sein des services en interne des structures (CCSPN, mairies, OT, CIAS etc...)

De manière générale, les agents seront incités à réaliser des formations et des séminaires leur permettant de faire évoluer leur pratiques dans leur corps de métiers, dans l'objectif d'une meilleure préservation de l'environnement, de la santé et afin d'aider à la transition énérgétique du territoire.Ce travail prendra la forme d'ateliers, de formations et de communication par le biais des moyens à dsiposition en interne.

1) Développer l'éco-conduite et le covoiturage en interne

Pour réduire les consommations énergétiques des déplacement qui ne peuvent se faire qu'en voiture, deux solutions seront proposées par la collectivité pour ses agents : l'éco-conduite et le covoiturage.

La CCSPN réalisera des animations en interne auprès de ses agents pour les former à l'éco conduite. ADER (Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité) propose des ateliers d'éco-conduite et pourrait faire partie des acteurs solliciter pour cette mesure.

La Communauté de communes facilitera le covoiturage de ses agents et élus pour les déplacements professionnels en adaptant par exemple les horaires de travail si besoin. Elle sollicitera ses agents pour avoir une démarche active en faveur du covoiturage pour l'ensemble des déplacements. Un système d'information devrait voir le jour sur l'intranet permettant de faciliter le covoiturage entres agents et élus étant aménér à se déplacer sur les mêmes lieux, réunions, formations etc..

Il sera également proposé des offres de covoiturage au public lors d'animations organisées par la CCSPN comme cela est d'ores et déjà proposé par la bibliothèque intercommunale, pour les animations culturelles, conférences ou autre manifestations lorsque celles-ci sont délocalisées.

2) Diminuer les déchets en interne

Le tri est réalisé en interne, sacs jaune et papier pour tous les services communaux et communautaires. Les papiers sont utilisés en brouillon dans la majorité des cas, et les impressions sont limitées ou le recto verso noir et blanc est privilégié. Cependant les consignes n'étant pas toujours les mêmes il est nécessaire de sensibiliser à nouveau sur les pratiques.

Un composteur est installé à la cuisine centrale de Sarlat. Il s'agira d'étudier l'éventualité d'en installer sur les autres cantines communales

Zoom sur la bibliothèque :

Le recyclage des livres retirés des collections (dits "pilonnés") est géré en partenariat avec la Bibliothèque départementale Dordogne Périgord. En effet, et de façon à proposer une offre renouvelée et actualisée au mieux, le stock de livres fait régulièrement l'objet de retraits, des livres qui sont pilonnés. Dans le cadre d'une convention avec la Bibliothèque départementale, ces documents sont récupérés par leur soin et transmis à une entreprise de Périgueux qui recycle le papier.

La quantité de déchets que ce renouvellement occasionne reste important, aussi il est envisagé de trouver et mettre en place des alternatives en plus du recyclage industriel : ateliers créatifs avec les livres retirés des collections, braderie/don au public après pilon, etc..

3) Renforcer la politique d'achats responsables

Marché publics et groupement d'achats

Au travers de sa politique d'achat responsable, la Communauté de communes a pour objectif de faire évoluer encore d'avantage l'offre des fournisseurs et de montrer l'exemple en réduisant l'impact environnemental de ses activités.

La politique d'achat durable est traduite par **l'intégration au sein des marchés publics** :

- de clauses environnementales (performance énergétique, qualité de l'air, mobilier, matériel et produits n'émanant pas de polluants, produits locaux, bois local)
- de clauses sociales (insertion, formation etc..)

Il s'agira d'intégrer systématiquement ces clauses dans tous les marchés et d'imposer des critères similaires pour les achats hors cadre de marché. Pour le secteur du bâtiment, ceci se fera notamment à travers la cellule technique d'accompagnement (voir mesure 1.2.4).

La collectivité a recours au groupement de commande ou d'achats des lors que cela est possible, notamment avec les communes comme par exemple sur les véhicules électriques, papier et enveloppes, etc.

Ces groupements permettent d'inciter les autres collectivités à être plus responsables dans leurs achats, et de pouvoir négocier les prix.

Achats en interne:

Les services sont amenées à faire des achats, notamment alimentaire en lien avec des animations, qui ne dépendent pas du service achat ou d'un marché. Il s'agira là aussi de respecter les objectifs du plan climat et de les prendre en compte dans les choix des fournisseurs.

Le service traiteur de la cuisine municipale de Sarlat permet de produire des gouters, déjeuners, apéritifs dinatoires voire repas en se fournissant localement le plus possible et avec des produits bios. Lorsque cela est impossible il est préférable de se founir dans les boutiques de producteurs. Il est indispensable de limiter au maximum les produits à usage unique et de ne plus utiliser de plastique.

Afin de connaître les possibilités de renforcer la politique d'achats durable et de connaître l'évolution des textes à ce sujet, les agents communaux et intercommunaux en charge des achats ou de marchés seront incités à participer d'avantage aux événements réalisées par l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR). Cette dernière a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables.

4) Mettre en oeuvre le "nettoyage sain" et les "crèches saines"

La Communauté de communes a répondu à un appel à projet régional "nettoyage sain en périgord Noir" en partenariat avec les autres Communauté de communes du Pays du Périgord Noir via le Contrat Local de Santé (CLS) lancé en 2017 et dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord.

Chaque communauté de communes sera en charge de réaliser les animations et formations du personnel (services achats, enfance, cuisine, menage, techniques) dans le but d'instaurer durablement un protocole conduisant à un ménage non nocif pour la santé de celui qui le fait mais aussi des usagers des lieux publics.

Le Docteur Isabelle FARBOS (spécialisée en santé environnementale) viendra animer des conférences à destination des élus et des agents et au public.

Une conférence santé environnementale dans le bâtiment est également prévu à destination des professionnels de la construction cf. Action 1.3

En parallèle, des ateliers nestings sont organisés à destination des assistantes maternelles de la crêche familliale et micro-crèches du territoire.

L'objectif de ces animations est de réduire au maximum les polluants intérieurs pour préserver la santé des enfants accueillis. Les enfants en pleine croissance sont les plus impactés par les pertubateurs endocriniens, les nanoparticules. Jouets, vernis à ongles, détergents ou encore films alimentaires... Tous ces objets ont un point en commun : ils contiennent des perturbateurs endocriniens.

Protéger les enfants en évitant les substances toxiques implique de bien connaître ces substances. 2 ateliers sont formés pour l'occasion. Un atelier « théorique » avec une présentation de la liste des polluants, leur origine et un atelier « pratique » avec une présentation de plusieurs produits : produits ménagers, ustensiles de cuisine, matériel de puériculture, cosmétiques, bricolage.

Il est également étudier la possibilité d'une labellisation crêche saine.

5) Renforcer l'éco communication et les éco manifestations

Les services de la ville de Sarlat, de l'office de tourisme, mais aussi la CCSPN ou les communes directement organisent régulièrement des animations et manifestations. Un travail a d'ores et déjà été mené dans le cadre de l'A21 pour limiter leur impact sur l'environnement. Il s'agira d'aller plus loin et de faire valider une charte par tous les services et partenaires organisateurs (mobilité, déchets, matériaux polluants, approvisionnement local, etc...).

6) Engager une démarche de sobriété numérique

La collectivité va engager une réflexion en interne concernant la sobriété numérique afin d'évaluer l'impact environnemental de son parc d'équipement et de ses pratiques et le réduire progressivement.

Il s'agira in fine de réduire la consommation energétique du matériel et allonger sa durée de vie, de réduire les mails, leur stockage et les impressions, de developper le partage de documents, conforter les achats responsables déjà mis en place et envisager le reconditionnement. Des ateliers de sensiblisation seront organisés à destination des agents.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
6.3.1	Développer l'éco-conduite et le covoiturage en interne	Services techniques		Interne à la collectivité
6.3.2	Diminuer les déchets en interne	Tous les services, Bibiliothèques		Interne à la collectivité
6.3.3	Renforcer la politique d'achats responsables	Service achats / Service traiteur	Autre services faisant des achats	Interne à la collectivité
6.3.4	Mettre en œuvre le "nettoyage sain" et les "crèches saines"	Service menage / Service de la petite enfance	Services achats, petite enfance, cuisine, techniques	Interne à la collectivité
6.3.5	Renforcer l'éco communication et les éco manifestations	Service communication / Office de tourisme		Interne à la collectivité
6.3.6	Engager une démarche de sobriété numérique	Service informatique		Interne à la collectivité

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nb d'agents formés à l'éco-conduite	0		Service RH
Nb de crêches inscrites dans la démarche crêche saine	0		Service petite enfance
Nb d'ateliers nestings organisés	2		Service petite enfance

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nd d'agents formés au ménage sain	0		Service RH

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Les mesures d'exemplarité auront lieu durant toute la durée du PCAET.					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	**Tertiaire**	**Transports**	Tourisme	Agriculture	**Déchets**	Industrie	Energie
	X	**X**	**X**		**X**		

Résultats attendus	
☒ Efficacité énergétique	☒ Protection des ressources
☐ Développement des EnR	☒ Réductions des émissions de GES
☒ Adaptation au changement climatique	☒ Sensibilisation / Formation
☒ Qualité de l'air	☒ Protection de la santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en oeuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	**1**	**3**	**SO**	**SO**	**+**	**Neutre**
Atténuation/Adaptation						
En positionnant la communauté de Communes dans l'exemplarité, il s'agira d'inciter les entreprises et les habitants à s'investir dans la transition énergétique.						
Points de vigilance						
Pas de point de vigilance identifié.						

5. LISTING DES ABREVIATIONS

3AR : Association Aquitaine des Achats Publics Responsables
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADER : Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AF3V : Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes
AFPL : Association Foncière Pastorale Locale
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
ARS : Agence Régionale de Santé
ARTÉÉ : Agence Travaux Économies Énergie
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : Chambre d'agriculture
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCSPN : Communauté de Communes Sarlat Périgord noir
CCVH: Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne
CEE : Certificats d'Économies d'Énergie
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CERAMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIRENA : Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle Aquitaine
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CREBA : Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
DFCI : Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine
EIE : Espace Info Énergie
EnR : Énergies Renouvelables
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDOR : Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
ETP : Équivalent Plein Temps
FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique
FD CUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FFC : Fédération Française du Cyclisme
GES : Gaz à Effet de Serre
GrDF : Gaz réseau Distribution France
HSEN : association Habitat Santé-Environnement
LED : Light Emitting Diode (Diode électroluminescente)
Loi **NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LTECV : loi pour la transition énergétique et la croissance verte
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MNB : Maison Numérique de la Biodiversité
MObiVE : Mobilité en Véhicule Électrique
MSA : Sécurité Sociale Agricole
NOTT : Nouvelle Organisation Touristique des Territoires
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OT : office de tourisme
PAT : Plan Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PCET : Plan Climat Énergie Territorial
PIG : Programme d'Intérêt Général
PIP : Pôle d'International de la Préhistoire
PLUI : Plan Local D'Urbanisme Intercommunal
PPN : Pays du Périgord Noir
PREE : Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique
PRIS : Points Rénovation Info Service
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SCRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SDE 24 : Syndicat Départemental d'Énergies Dordogne
SDPN : Syndicat Départemental Périgord Numérique
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir
SIME : Solution Informatique de Management Énergétique
SMBVVD : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne
SMD3 : Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoires à énergie Positive
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
VAE : Vélo à Assistance Électrique
VRVV : VéloRoute Voie Verte
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique